



## COMPTE RENDU DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 1<sup>er</sup> MARS 2018

L'an 2018, le jeudi 1<sup>er</sup> mars à 18H00, le conseil de communauté de Roi Morvan Communauté, légalement convoqué le 22 février, s'est réuni à PLOURAY sous la présidence de Monsieur Michel MORVANT, Président de la Communauté de Communes.

### Etaient présents :

**Délégués titulaires :** Mesdames et Messieurs : Delphine COSPEREC, Renée COURTEL, Christophe COZIC, Christian DERRIEN, Françoise GUILLERM, Jean-Luc GUILLOUX, Catherine HENRY, Yann JONDOT, Louis KERSULEC, Bruno LAVAREC, Daniel LE BARS, André LE CORRE, Hervé LE FLOC'H, Jean-Pierre LE FUR, Michel LE GALLO, René LE MOULLEC, Dominique LE NINIVEN, Hélène LE NY, David LE SOLLIEC, Michel MORVANT, Louis-Marc RIVOAL, Jean-Jacques TROMILIN

**Etaient absents / excusés :** Mesdames et Messieurs : Marie-Josée CARLAC, Maryse FLEGEO, Maryannick GUIGUEN, André JAFFRE, Maryse LE BRIS, Ange LE LAN, Véronique LE ROUX, Claudine LE SCOUARNEC, Yvette LENA, Jean-Charles LOHE, François MENARD, Pierre POULIQUEN, Fanny VOISIN

**Pouvoirs :** Véronique LE ROUX à Daniel LE BARS

**Nombre de membres au conseil :** 35

**Présents :** 22

**Votants :** 23

A été nommé secrétaire de séance : David LE SOLLIEC

Michel Morvant souhaite la bienvenue aux conseillers communautaires et l'ordre du jour est abordé.

### Finances

présenté par Hervé LE FLOC'H

#### Orientations budgétaires

Le rapport relatif aux orientations budgétaires 2018, joint en annexe, est soumis à débat au sein du conseil communautaire.

René Le Moullec souligne que la CAF nette est négative mais en réalité une fois neutralisée la subvention exceptionnelle de 1 M d'€ au budget annexe zones d'activités, elle est positive de 900 000 €.

Hervé le Floch indique qu'il ne faut pas oublier que le déficit du budget zones d'activités n'est pas encore comblé. Malgré cette subvention exceptionnelle il reste encore 600 000 € qu'il faut financer.

René Le Moullec affirme que cet élément est important dans le débat car il ne faudrait pas laisser croire que RMCom est en difficulté alors que c'est mieux que ça n'a été.

→ Adopté à l'unanimité

Michel Morvant précise que l'audit du centre aquatique démontre qu'il n'y aura pas d'amélioration sensible sur le déficit. Quelques modifications pourront être apportées sur le fonctionnement (communication, formation, organisation interne...).

Concernant le GCSMS, Jean-Jacques Tromilin indique que les communes adhérentes ont remboursé les frais de personnel.

Pour René Le Moullec, les prévisions budgétaires sont pessimistes. D'ici 2020, les recettes devraient être stables. Pour lui, les périodes les plus compliquées ont été les années de 2014 à 2017.

Il est à noter que 2.800.000 € d'investissement sont prévus en 2018.

#### Tarifs Base nautique pour 2018

Dans le cadre de la préparation des orientations budgétaires 2018, la commission des finances a examiné la possibilité de revaloriser, pour 2018, les tarifs des régies de RMCom.

Intitulés	tarifs 2018
Licence+livret ou licence seul <b>NB: obligatoire stage voile</b>	11,00€
Stage tarif RMCom 4 séances (voile ou kayak) <b>NB: 8€ la séance</b>	32€*
Stage tarif hors RMCom 4 séances (voile ou kayak) <b>NB: 12€ la séance</b>	48€*
1h de location tarif RMCom	8€*
1 h de location tarif hors RMCom	12€*
Cours particulier (l'heure)	30€
Balade à thème	7€

*\*Proposition + 2€ par séance*

Pour informations :

- ✓ gratuit pour les enfants < à 8 ans sur l'ensemble des locations
- ✓ gratuit pour les enfants à partir de 7 ans jusqu'à 10 ans pour les ballades à thèmes
- ✓ 12€ par séance et par élève pour les groupes scolaires hors RMCom

10€ par élève pour 2 activités, menées conjointement en auto-encadrement (professeurs EPS) pour les groupes scolaires hors RMCom (cas du collège Marcel Pagnol de Plouay)

#### Valeur des tickets délivrés par régisseur

couleurs	tarifs 2018
Licence + livret /aucune(dématérialisé)	11,00€
1 Ticket jaune (location RMCom)	8€
1 Ticket orange ( location Hors RMCom)	12€
1 Ticket gris (cours particulier)	30€

1 Ticket blanc (balade à thème)	7€
1 ticket bleu (stage 4 séances RMCom)	32€
1 ticket beige (stage 4 séance hors RMCom)	48€

### Partenariat base nautique -camping le lac aux fées

Intitulés	base nautique	camping
Licence+livret ou licence seul <b>NB: obligatoire stage voile</b>	11,00€	11,00€
Stage tarif RMCom 4 séances (voile ou kayak) <b>NB: 8€ la séance</b>	32€	
Stage tarif hors RMCom 4 séances (voile ou kayak) <b>NB: 12€ la séance</b>	48€	40€
1h de location tarif RMCom	8€	
1 h de location tarif hors RMCom	12€	10€
Cours particulier (l'heure)	30€	30€
Balade à thème	7€	5€

### Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire décide :

- d'approuver les tarifs ci-dessus

Ces tarifs sont applicables dès que la délibération acquière son caractère exécutoire.

→ Adopté à l'unanimité

### **Tarifs Service Enfance/Jeunesse**

Dans le cadre de la préparation des orientations budgétaires 2018, la commission des finances a examiné la possibilité de revaloriser, pour 2018, les tarifs des régies de RMCom.

Enfance	Tarifs 2018-2019-2020	
Forfait 5 jours	T1	39,00 €
	T2	39,00 €
	T3	50,00 €
	T4	55,00 €
	Ext	61,00 €

	T1*	32,00 €
	T2	32,00 €
Forfait 4 jours	T3	41,00 €
	T4	45,00 €
	Ext	51,00 €
	T1*	10,50 €
	T2	10,50 €
Journée	T3	12,50 €
	T4	13,50 €
	Ext	15,50 €
	T1	7,00 €
	T2	7,00 €
1/2 journée avec repas	T3	8,00 €
	T4	8,50 €
	Ext	10,50 €
	T1	4,50 €
	T2	4,50 €
1/2 journée sans repas	T3	5,00 €
	T4	5,50 €
	Ext	7,50 €

\* Les tarifs T1 ne tiennent pas compte de la déduction des Bons CAF durant les vacances scolaires

Jeunesse	Tarifs 2018-2019-2020	
	T1*	37,00 €
	T2	37,00 €
Pass' 11-15 ans	T3	39,00 €
	T4	45,00 €
	Ext	67,00 €
	T1*	29,00 €
	T2	29,00 €
Pass' 14-17 ans	T3	30,00 €
	T4	35,00 €
	Ext	52,00 €

\* Les tarifs T1 ne tiennent pas compte de la déduction des Bons CAF durant les vacances scolaires

Séjours	Tarifs 2018-2019-2020			
Bivouac : 2 jours	T1*	22,00 €		
	T2	22,00 €		
	T3	25,00 €		
	T4	31,00 €		
	Ext	41,00 €		
Mini séjours régional : 2 jours	T1*	87,00 €		
	T2	87,00 €		
	T3	92,00 €		
	T4	107,00 €		
	Ext	157,00 €		
Mini séjour régional : 3 jours	T1*	97,00 €		
	T2	97,00 €		
	T3	102,00 €		
	T4	117,00 €		
	Ext	163,00 €		
Mini séjour national : 2 jours	T1*	112,00 €		
	T2	112,00 €		
	T3	122,00 €		
	T4	137,00 €		
	Ext	203,00 €		
Mini séjour national : 3 jours	T1*	137,00 €		
	T2	137,00 €		
	T3	147,00 €		
	T4	172,00 €		
	Ext	203,00 €		
Séjour régional : 5 jours	T1*	153,00 €		
	T2	153,00 €		
	T3	163,00 €		
	T4	188,00 €		
	Ext	264,00 €		
Séjour régional - projet : 5 jours	T1*	163,00 €		
	T2	163,00 €		
	T3	173,00 €		
	T4	203,00 €		
	Ext	274,00 €		

Séjour régional : 6 jours	T1*	178,00 €
	T2	178,00 €
	T3	188,00 €
	T4	218,00 €
	Ext	304,00 €
Séjour régional - projet : 6 jours	T1*	188,00 €
	T2	188,00 €
	T3	203,00 €
	T4	233,00 €
	Ext	329,00 €

\* Les tarifs T1 ne tiennent pas compte de la déduction des Bons CAF durant les vacances scolaires

Séjours	Tarifs 2018-2019-2020	
Séjour national : 6 jours	T1*	203,00 €
	T2	203,00 €
	T3	218,00 €
	T4	253,00 €
	Ext	355,00 €
Séjour national : 7 jours	T1*	224,00 €
	T2	224,00 €
	T3	239,00 €
	T4	279,00 €
	Ext	380,00 €
Séjour national - projet : 7 jours	T1*	244,00 €
	T2	244,00 €
	T3	259,00 €
	T4	304,00 €
	Ext	405,00 €
Séjour national : 8 jours	T1*	285,00 €
	T2	285,00 €
	T3	305,00 €
	T4	355,00 €
	Ext	456,00 €

	T1*	244,00 €
	T2	244,00 €
Séjour international : 6 jours	T3	259,00 €
	T4	304,00 €
	Ext	405,00 €
	T1*	285,00 €
	T2	285,00 €
Séjour international : 7 jours	T3	305,00 €
	T4	355,00 €
	Ext	466,00 €

\* Les tarifs T1 ne tiennent pas compte de la déduction des Bons CAF durant les vacances scolaires

**Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire décide :**

- d'approuver les tarifs ci-dessus applicables à compter du 26 avril 2018
- **Adopté à l'unanimité**

**Versement d'un fonds de concours aux communes de Langoëlan et Roudouallec**

Par délibération en date du 2 juillet 2015, le Conseil Communautaire a approuvé le versement annuel d'un fonds de concours aux communes de Langoëlan et de Roudouallec correspondant à 50% du produit de l'IFER éolien perçu par RMCom.

Le fonds de concours 2018 finance les travaux du PDIC des deux communes. Les maires ont fait parvenir un état certifié du comptable relatif aux dépenses et recettes engagées dans le cadre du PDIC 2017.

Le produit à reverser est calculé à partir du produit de l'IFER éolien perçu pour ces deux communes par Roi Morvan Communauté en 2017 (50%) :

- Langoëlan 9.323 € soit 4.661,50 €
- Roudouallec 29.003 € soit 14.501,50 €

**Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire décide :**

- d'approuver le versement d'un fonds de concours d'un montant de 4.661,50 € à la commune de Langoëlan pour financer le PDIC communal 2017 ;
- d'approuver le versement d'un fonds de concours d'un montant de 14.501,50 € à la commune de Roudouallec pour financer le PDIC communal 2017.

Une délibération concordante devra être prise par chaque commune (Langoélan et Roudouallec) pour le versement effectif du fonds de concours.

→ Adopté à l'unanimité

## Economie

présenté par Louis-Marc RIVOAL

### Zones d'activités économiques – Validation des périmètres

Ce bordereau est ajourné et reporté.

### Mise en place du « Pass Commerce et Artisanat »

La loi NOTRe adoptée en 2015 a instauré une nouvelle répartition des compétences en matière d'intervention économique.

La Région est désormais « chef de file » et a une compétence exclusive sur les grandes orientations en matière de développement économique (via le SRDEII) et les aides aux entreprises. Elle a ainsi développé une palette de dispositifs d'accompagnement, par la mise en place d'aides directes et par l'intermédiaire de divers opérateurs, au regard des filières stratégiques inscrites dans le SRDEII (Pass Invest TPE, Pass Invest...).

En parallèle, les EPCI peuvent développer des dispositifs d'aides aux entreprises, adossés ou non aux dispositifs régionaux. Néanmoins, la Région doit donner son accord et chaque EPCI est dans l'obligation de rendre compte chaque année des aides attribuées aux entreprises sur son territoire.

Dans le cadre du dispositif « Pass Commerce et Artisanat », la Région demande aux EPCI d'abonder au dispositif pour que celui-ci soit mis en œuvre.

L'objectif de ce dernier est :

- de dynamiser l'activité économique des TPE (commerces et artisans) dans les communes de moins de 5 000 habitants ;
- d'aider à la modernisation du commerce indépendant et de l'artisanat.

Les bénéficiaires : toute entreprise commerciale indépendante ou toute entreprise artisanale indépendante inscrite au registre du commerce et des sociétés ou au répertoire des métiers. Les activités éligibles sont variées, par exemple : cafés-tabacs, restaurants, hôtels, commerces de proximité, supérettes, campings, artisanat alimentaire [boucher, boulanger, fromager...], bâtiment [peintre, carreleur, électricien, plombier, chauffagiste...], fabrication [céramiste, ébéniste, graveur, métallier...], de services (coiffeur, esthéticienne, cordonnier, fleuriste...)...

L'effectif maximum doit être de 7 salariés CDI équivalent temps plein (hors Gérant/Président) et le chiffre d'affaires ne doit pas dépasser 1 million d'euros.

Sont exclus du dispositif : le commerce de gros, les commerces non sédentaires, les agences prestataires de services (immobilières, financières, de voyages...), le secteur médical et paramédical, les professions libérales, les activités financières (banques, assurances...), les franchises (hors commerces de première nécessité), les galeries et les zones commerciales, les SCI.

*L'entreprise devra attester sur l'honneur d'une situation financière saine et remplir ses obligations légales et sociales.*

Les opérations éligibles : création, reprise, modernisation ou extension d'activité.

*L'activité ne doit pas induire de distorsion de concurrence avec une activité existante sur la commune (ou sur les centralités les plus proches du projet), en tenant compte de la zone de chalandise visée (fournir une étude de marché ou un avis motivé et confidentiel d'une chambre consulaire).*

La nature des dépenses éligibles :

- les travaux immobiliers (dont ceux liés à l'accessibilité) ;
- les travaux de mises aux normes hygiène, électriques... ;
- les équipements : chambres froides, vitrines réfrigérées, fours de boulangerie... ;
- les équipements matériels de production, les matériels de manutention (manitou, transpalette...) ;
- les investissements d'embellissements (étagères, enseignes...) et d'attractivité ;
- les investissements immatériels liés à la réalisation d'une prestation de conseil.

Calcul de la subvention : 30 % des investissements subventionnables plafonnés à 25 000 € HT, avec une subvention maximum de 7 500 €.

L'aide attribuée sera, dans le cadre du dispositif standard, co-financée à parité par la Région Bretagne et l'EPCI concerné (soit 50 % / 50 % → 3 750 € maximum par dossier).

Modalités de mise en œuvre du dispositif :

- la CCI ou la CMA seront invitées à assister le commerçant ou l'artisan dans la mise en œuvre opérationnelle du dispositif d'aide, selon des modalités qui seront définies avec l'EPCI du territoire ;
- l'EPCI sur lequel se situe l'entreprise instruira le dossier de l'entreprise, notifiera l'aide accordée, puis procédera au paiement de la subvention au vu des justificatifs de réalisation des investissements fournis par le bénéficiaire.

*(Cf. fiche « Pass Commerce et Artisanat »)*

Au regard des spécificités du tissu économique local et des enjeux relatifs au maintien et au développement du commerce de proximité et de l'artisanat sur le territoire de Roi Morvan Communauté, les membres de la commission économie-infrastructures ont émis un avis favorable le 7 février dernier pour la mise en place de ce dispositif. Ils ont proposé une enveloppe budgétaire de 60 000 € pour 2018 (traitement de 10 à 16 dossiers).

En cas d'avis favorable pour la mise en place de ce dispositif sur Roi Morvan Communauté, une nouvelle convention sera à signer avec la Région selon le modèle annexé.

(Date des prochaines Commissions permanentes : 26 mars et 20 avril.)

Le bureau communautaire réuni le 21 février dernier a émis un avis favorable à la mise en place d'un tel dispositif.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire décide :

- d'approuver la mise en place du dispositif « Pass Commerce et Artisanat » sur Roi Morvan Communauté ;
- d'autoriser le président à signer avec la Région la convention telle que présentée en annexe.

→ **Adopté à l'unanimité**

Jean-Jacques Tromilin demande qu'un tel dispositif soit aussi mis en place pour les commerces ambulants qui sont très utiles pour les habitants car aujourd'hui, on ne peut pas les inclure dans le dispositif proposé.

René Le Moullec informe qu'il a des contacts avec 4 artisans qui vont s'installer et leur demande porte sur des locaux pour démarrer. Il faudrait réfléchir à des locaux pour des débutants avec du secrétariat partagé et... pour qu'ils n'aient pas à supporter des charges trop lourdes tout de suite.

Louis-Marc Rivoal précise qu'un inventaire des locaux vacants est en cours de réalisation. Il indique que les propriétaires ne sont pas forcément vendeurs ou loueurs.

René Le Moullec souhaiterait que sur la ZA du Parco à Locmalo, un secteur soit réservé pour la construction de modules en vue de les louer à de futurs artisans.

David Le Sollicec souligne que le Département du Morbihan apportait des aides aux petites communes auparavant ce qui n'est plus le cas et on se trouve en concurrence avec nos voisins.

Louis Marc Rivoal répond que le dispositif régional est le même pour toutes les collectivités.

Christian Derrien remarque que depuis la loi NOTRe, les EPCI se retrouvent à financer des aides au titre de la compétence économique alors que le Département le faisait auparavant, ce qui est problématique. Pour autant il faut soutenir notre commerce et notre artisanat.

René Le Moullec conclut en précisant que les aides sont méconnues des commerçants et des artisans déjà installés ; seuls les porteurs de projet viennent se renseigner sur les aides possibles lors d'une installation.

Il est proposé de prendre l'attache de la Région afin de connaître la date effective d'application de ce dispositif. Cette date sera confirmée aux maires.

Louis-Marc Rivoal précise que la liste des artisans et des commerçants de chaque commune a été transmise en mairie. Il est donc demandé aux élus de la vérifier et de la mettre à jour avant retransmission au service économique.

#### **Plateforme d'initiative Centre Ouest Bretagne**

Préambule :

Initiative Centre Ouest Bretagne est une association créée en 1993, qui œuvre en faveur de la création, de la reprise et du développement des entreprises. La plateforme a plusieurs objectifs :

- accueillir les porteurs de projets résidant ou souhaitant s'implanter sur le territoire ;
- les informer sur les aides et les financements mobilisables ;

- les soutenir grâce à l'octroi de prêts d'honneur à taux zéro, sans garantie personnelle (pour des projets de création, reprise, développement, transition et innovation – fonds de prêt d'honneur de 800 000 €) ;
- les orienter vers les partenaires les plus adaptés (chambres consulaires, banques, experts-comptables...).

La plateforme s'appuie sur un comité d'agrément, constitué d'acteurs économiques locaux (chefs d'entreprises, conseillers des chambres consulaires...). Celui-ci statue sur l'attribution des prêts d'honneur.

Depuis sa création, 600 entreprises ont été soutenues, pour 5,5 millions de prêts d'honneur engagés (47 millions de prêts bancaires complémentaires ont été accordés). Au total, 1 800 emplois ont été créés ou maintenus sur le territoire.

Sur les 3 dernières années (2015 à 2017) : 18 projets ont été soutenus sur Roi Morvan Communauté (33 emplois créés ou maintenus et 187 000 € de prêts d'honneur accordés).

En décembre dernier, le président de la plateforme, a démissionné en raison des problèmes financiers rencontrés par la structure.

Un conseil d'administration élargi s'est tenu le 25 janvier dernier, en présence des élus de tous les EPCI, le Conseil Régional, la Caisse des Dépôts et Consignations, les chambres consulaires... L'objectif : connaître la position de chacun sur le devenir de la plateforme.

A l'unanimité, le souhait de la pérenniser a été exprimé. Néanmoins, il a été souligné la nécessité de :

- repenser la gouvernance et l'animation de la plateforme et développer la vie associative ;
- construire un projet stratégique ;
- définir son offre de service.

Un audit de la plateforme est donc programmé avec des premiers résultats attendus pour mars 2018.

Dans l'attente, les EPCI partenaires de la plateforme se sont engagés à se positionner formellement – pour ceux qui ne l'avaient pas fait- sur les participations dues au titre de 2016 et 2017, respectivement 2350.77 € et 2618.10 €, soit un total de 4968.87 € pour RMCom.

Jusqu'en 2017, la cotisation de la plateforme était basée sur :

- une part fixe liée au nombre d'habitants : 0.10€/habitant – quote-part : 50%
- une part variable déterminée par l'activité de la plateforme sur chaque territoire : nombre moyen de dossiers sur les trois dernières années - 400€/dossier – quote-part : 50%

A partir de 2018, il est proposé de baser la cotisation sur le nombre moyen de dossiers sur les 3 dernières années. Pour RMCom, la cotisation s'élèverait selon ce mode de calcul à 7 200 € (Moyenne de 18 dossiers x 400 € par dossier)

Il est demandé à chaque EPCI de donner un accord de principe sur le financement de la plateforme en 2018 dont les modalités définitives seront déterminées dans le cadre de l'audit.

Le bureau communautaire réuni le 21 février dernier a émis un avis favorable à ces propositions.

**Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire décide :**

- d'approuver le versement des participations dues au titre de 2016 et 2017, soit 4.968,87€, les crédits correspondants seront inscrits au budget primitif 2018.
- d'approuver le principe du financement de la plateforme en 2018 tel que présenté ci-dessus

→ ***Adopté à l'unanimité***

**Mise en place d'un partenariat avec la Chambre de Commerce et d'Industrie du Morbihan**

La Chambre de Commerce et d'Industrie (CCI) du Morbihan propose le « Pack Collectivités » aux collectivités territoriales. Il s'agit d'un outil de concertation et d'accompagnement, visant à instaurer une relation de proximité, favoriser les échanges et la connaissance mutuelle des actions menées par chacun des partenaires en faveur du développement économique local.

Ce dispositif se traduit par la signature d'une convention, dont le projet est joint en annexe, engageant chacun des partenaires à la fourniture d'informations mutuelles et à mener quelques actions communes.

Il s'agit de prestations « de base », sans contrepartie financière pour RMCom. La CCI développe par ailleurs des prestations d'analyse économique qu'elle pourra proposer sur devis.

Le bureau communautaire réuni le 21 février dernier a émis un avis favorable à cette proposition.

**Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire décide :**

- d'approuver la signature de la convention de partenariat entre Roi Morvan Communauté et la Chambre de Commerce et d'Industrie du Morbihan jointe en annexe ;
- d'autoriser le Président à signer tous les documents relatifs à ce dossier.

→ ***Adopté à l'unanimité***

**Constitution d'un pôle de développement de l'Economie Sociale et Solidaire sur le Centre Ouest Bretagne – Partenariat et subvention**

Le conseil de développement du Pays COB a mené de novembre 2016 à novembre 2017, une étude de préfiguration pour la création d'un pôle de développement de l'Economie Sociale et Solidaire sur le COB.

Cette phase de préfiguration a montré la pertinence de créer une structure permettant de mettre en réseau les acteurs de l'ESS locaux et la volonté de la développer sur le territoire. Une association loi 1901 va ainsi être créée lors d'une assemblée constitutive le 26 février prochain.

Roi Morvan communauté est sollicitée pour s'engager sur un partenariat pluriannuel autour du projet.

A ce titre, Roi Morvan Communauté est sollicitée pour :

- verser une subvention de 2545 € (soit 0.10 € par habitant) pour assurer les missions socle du pôle ESS, dans le cadre d'une convention de partenariat triennale telle que présentée en annexe ;
- apporter une collaboration technique entre le futur pôle ESS et la collectivité sur les projets ESS développés ou accompagnés sur le territoire ;
- participer au conseil d'administration du pôle ESS en tant que membre de droit du collège « partenaires institutionnels »

Le bureau communautaire du 11 janvier dernier a émis un avis favorable à cette demande et a proposé de désigner Louis Marc Rivoal comme membre titulaire et René Le Moullec, comme membre suppléant, pour représenter RMCom au sein du futur conseil d'administration.

**Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire décide :**

- d'approuver le principe du partenariat triennal avec le pôle ESS du pays COB ;
- d'autoriser le président à signer la convention de partenariat telle que présentée en annexe ;
- d'approuver le versement d'une subvention de 2545 € par an ;
- de désigner Louis Marc Rivoal, en tant que membre titulaire et René le Moullec, en tant que membre suppléant, pour représenter RMCom au sein du conseil d'administration.

→ ***Adopté à l'unanimité***

Il est aussi précisé que la Région apporte son soutien financier à hauteur de 35.000 € et que des partenaires vont aussi s'associer pour le fonctionnement de ce pôle ESS.

**Revitalisation du centre bourg de Guémené/S – Présentation du projet**

Conscients de l'importance de conforter mais aussi d'adapter les lieux de vie que sont les centres en milieu urbain comme en milieu rural, l'Etat, La Région, l'EPF de Bretagne et la Caisse des Dépôts ont proposé une nouvelle politique publique de soutien au dynamisme des centres-villes et bourgs ruraux.

A travers deux appels à candidatures lancés le 21 mars 2017, l'Etat, La Région Bretagne, l'EPF et la Caisse des Dépôts s'engagent à unir leurs moyens pour permettre aux bourgs ruraux et aux centres-villes de développer des projets innovants d'attractivité.

L'accompagnement concerne deux cycles : études et opérationnel.

La commune de Guémené/S sur Scorff a déposé sa candidature et a été retenue par les partenaires au titre du cycle « opérationnel ».

Le cycle opérationnel se caractérise par la programmation d'opérations nécessaires à la réalisation du plan d'actions. La programmation est réalisée sur 4 ans et peut comprendre deux volets :

Un **volet spatial** visant à affiner et réaliser la composition architecturale, urbaine, les travaux et un **volet « conduite du changement »** visant à animer, concerter, promouvoir le projet et rechercher des partenariats publics et privés.

Le projet global de Guémené/S comprend trois axes d'intervention : l'urbanisme et le cadre de vie, le tourisme et l'identité, l'économie et le commerce. La commune met en avant son identité

touristique avec le commerce de l'andouille, le label Petite Cité de Caractère, la valorisation des rives du Scorff, la mise en valeur du petit patrimoine et l'élaboration de circuits récréatifs, le centre d'interprétation du pays Pourleth.

Le budget prévisionnel global du plan d'actions s'élève à 3 235 767 €. Au titre de l'appel à candidatures, une aide maximale de 1 000 000 € est affectée au plan d'action relatif à l'attractivité du centre de la commune de Guémené/S.

#### **9 opérations sont prévues sur les 4 ans à venir :**

- 1- Entrée de ville : réalisation d'une charte publicitaire + aménagement de liaisons douces entre l'entrée de ville et le centre-ville
- 2- mise en valeur des façades
- 3- aménagement de la place du marché aux porcs
- 4- création d'un jardin intergénérationnel
- 5- intermodalité : mise en place de location de vélos électriques et liaison navette électrique aux points stratégiques
- 6- plan de circulation et de stationnement – achat et aménagement d'une venelle en cœur d'îlot
- 7- réhabilitation de logements et commerces site Odyssée
- 8- réhabilitation de logements et commerces site place Loth
- 9- recrutement d'un animateur du projet de revitalisation
- 10- gestion de locaux vacants (réunions pédagogiques entre propriétaires privés et acteurs du commerce et de l'immobilier, veille foncière...)
- 11- amélioration de l'ambiance d'achat (guide d'aménagement des espaces commerciaux, charte graphique pour les enseignes et vitrines...)
- 12- mise en tourisme de l'andouille : création d'un parcours interactif
- 13- centre d'interprétation dédié à la culture du pays Pourleth dans la maison Limbour
- 14- confortation du label PCDC et mise en valeur de la porterie et du pont du château par une modélisation reconstituant l'ensemble historique
- 15- valorisation des rives du Scorff (sentier d'interprétation, signalétique ...)
- 16- mise en valeur du petit patrimoine et élaboration de circuits interactifs

Le soutien de l'Etat, de la Région Bretagne, de l'EPF et de la Caisse des Dépôts au projet de la commune se formalise à travers la signature d'un protocole d'accord auquel est également associé l'EPCI auquel appartient la commune.

L'EPCI, dans le cadre de ce protocole d'accord, dont le projet est joint en annexe, s'engage à soutenir la commune dans la réalisation de son plan d'actions dans le cadre de ses compétences et au regard de ses statuts.

Le bureau communautaire réuni le 21 février dernier a émis un avis favorable à la démarche. Une précision est cependant apportée concernant l'opération 9 relative au recrutement d'un animateur du projet de revitalisation. En effet avant toute mise en œuvre, cette opération nécessitera une réflexion aboutie sur ses objectifs, son portage et son financement.

**Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire décide :**

- **approuver** ledit protocole cadre avec les partenaires que sont l'État, la Région Bretagne, l'Établissement public foncier de Bretagne, la Caisse des Dépôts, la commune de Guéméné/Scorff et Roi Morvan communauté,
- **autoriser** le président à le signer ainsi que tout document nécessaire à son exécution, tenant compte de la précision apportée ci-dessus ;
- **autoriser** le président à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération

→ **Adopté à l'unanimité**

René Le Moullec précise que la commune de Guémené/S travaille depuis 3 ans sur ce dossier. Pour ce qui concerne le recrutement d'un animateur du projet de revitalisation, il explique que c'est une action intéressante mais qu'il paraît un peu présomptueux d'avoir un animateur uniquement pour Guémené d'où l'idée de l'étudier au niveau de RMCom et de le « partager » avec d'autres communes. En attendant que la réflexion aboutisse, la commune a recruté un stagiaire pour 6 mois qui va travailler sur le calibrage des missions pour un tel poste.

**Tourisme/Culture**

Présenté par Jean-Luc GUILLOUX

**Restructuration de la Maison de la Chauve-souris à Kernascléden – Coût prévisionnel et lancement de la consultation pour le choix du scénographe**

A la suite de l'étude de programmation réalisée par Pierre Combes - muséographe - de septembre 2017 à janvier 2018, les contenus et le chiffrage de l'opération (y compris les travaux immobiliers) ont été appréhendés et le plan de financement établi. Le budget prévisionnel de l'opération est de 360 000 € TTC alors qu'une provision de 140 000 € TTC avait été inscrite au BP 2017.

DEPENSES	MONTANTS	RESSOURCES	MONTANT	%
<b>SCENOGRAPHIE avec maîtrise d'œuvre</b>  Agencement, impression numérique, production et matériel audiovisuels et multimédias	235 000	Subventions à étudier - DETR  - Contrat de Ruralité – PAYS COB  -Contrat de partenariat COB	180 000	60%

		-Département		
Electricité	15 000			
Menuiserie/isolation (porche)	40 000			
Peinture	5 000			
Imprévus, ajustement des dépenses	5 000			
<b>TOTAL</b>	300 000 HT	<b>S/TOTAL SUBV</b>	180 000	
	360 000 TTC	<b>FCTVA</b>	59 055	
		<b>autofinancement</b>	120 945	

Afin de pouvoir livrer le nouvel équipement pour la saison 2019 (15 juillet), il est nécessaire de pouvoir retenir le scénographe de l'opération pour le mois de mars prochain.

Le bureau, réuni le 21 février, s'est prononcé favorablement sur la réalisation de ce projet.

**Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire décide :**

- d'adopter le principe du renouvellement de la scénographie de la Maison de la chauve-souris ;
- d'approuver le plan de financement prévisionnel tel que présenté ci-dessus ;
- d'autoriser le Président à lancer la consultation, pour le choix du scénographe.

→ **Adopté à l'unanimité**

**Projet de mise en place d'une Classe à Horaires Aménagés Musique au Collège Emile Mazé de Guémené/S**

Depuis plusieurs années, le collège E. Mazé de Guémené/S mène des projets musicaux à dominante vocale. La chorale offre aux élèves volontaires un enseignement artistique renforcé, dans un contexte rural, économiquement et socialement peu favorisé, où l'offre de formation artistique n'est pas accessible à tous. Ainsi, seuls 3 élèves du collège sont inscrits à l'EMPRM.

Dans ce contexte, le collège a l'ambition d'ouvrir une classe à horaires aménagés musique (ou classe équivalente si la DRAC ne donne pas l'agrément réservé aux Conservatoires de Musique), à l'automne 2018, qui viendrait donner un nouvel élan aux actions à mener avec l'EMPRM et l'association « Musiques d'Aujourd'hui au Pays de Lorient » (MAPL).

Une réunion avec les partenaires concernés s'est tenue au collège le 24 janvier dernier et un plan de financement prévisionnel a été dressé :

1 <sup>re</sup> Année : 2018-2019	2 <sup>e</sup> année : 2019-2020
<p>Mise en place pour 1 classe de 6<sup>e</sup> et 5<sup>e</sup> Avec 15 élèves</p> <p>Atelier de technique Vocale : 30 min/5élèves soit 3h d'enseignement Coût estimé : 4950€</p> <p><b><u>Aides du Département :</u></b> <u>Service Culture</u> : 15% sur le coût de l'action, soit : 742,50€</p> <p><u>Service Education</u> : dispositif Remue Méninge : 1250 €</p> <p><u>Participation RMCom</u> : 2 957,50 € (aide complémentaire à l'EMPRM, cf. convention d'objectifs)</p>	<p>Mise en place pour 1 classe de 6<sup>e</sup>, 5<sup>e</sup> - 4<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup> Avec 15 élèves</p> <p>Atelier de technique Vocale : 30 min/5élèves soit 6h d'enseignement Coût estimé : 9900€</p> <p><b><u>Aides du Département :</u></b> <u>Service Culture</u> : 15% sur le coût de l'action, soit : 1485 €</p> <p><u>Service Education</u> : dispositif Remue Méninge : 2500 €</p> <p><u>Participation RMCom</u> : 5 915€ (aide complémentaire à l'EMPRM, cf. convention d'objectifs ; à renouveler chaque année)</p>

Le bureau, réuni le 21 février 2018, a donné un avis favorable sur ce projet de partenariat entre le collège Emile Mazé de Guéméné/Scorff, l'EMPRM et RMCom.

**Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire décide :**

- d'approuver la mise en place d'une Classe à Horaires Aménagés Musique au Collège Emile Mazé de Guéméné/Scorff
- d'autoriser le Président à signer les documents afférents à ce dossier.

→ ***Adopté à l'unanimité***

**Réalisation d'une étude de faisabilité « Maison de la Culture Bretonne » au Croisty**

Depuis 2 ans, la mairie de Le Croisty et l'association « Par-ci Par-là/Du-man Du se » travaillent, en lien avec le service « Tourisme-Culture » de RMCom, sur un projet de « Ti ar Vro Pourlenth » qui prendrait place dans les murs de l'ancienne « Taverne du Roi Morvan ».

La commission « Tourisme-Culture » du 14 mars 2016 a donné un avis favorable au projet, sous réserve que la mairie fasse l'acquisition du bâti pour le rétrocéder à l'euro symbolique à l'EPCI ; par ailleurs un chiffrage de l'opération a estimé la dépense à 712 000 € HT (y compris maîtrise d'œuvre et autres frais annexes).

A l'automne 2017, la mairie de Le Croisty a établi un cahier des charges afin qu'un cabinet spécialisé travaille principalement sur :

- La légitimité du projet (analyse du contexte, autre projet ou non sur le territoire...) ;
- Les contenus du projet d'aménagement ;
- La définition de la programmation en fonction des clientèles ;
- Les prévisionnels de fréquentation, de fonctionnement...

Une offre de la Société de conseil PROTOURISME (cf. pièce jointe) a été réceptionnée en mairie de Le Croisty et soumise à la commission « Tourisme-Culture » du 23 janvier dernier.

Dans le cadre de la compétence de RMCom « l'étude et le portage de projets touristiques structurants dépassant le cadre communal »; les membres de ladite commission ont donné un avis favorable, à l'unanimité, pour la prise en charge de cette étude de faisabilité, d'un coût de 13 800 € TTC, par RMCom.

Le bureau, réuni le 21 février, a émis un avis favorable pour la réalisation de cette étude de faisabilité et sa prise en charge par RMCom.

**Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire décide :**

- d'approuver la réalisation de cette étude par RMCom, selon les modalités sus mentionnées.
- **Adopté à l'unanimité**

**PCAET**

présenté par André LE CORRE

**Modalités de concertation**

Par délibération en date du 14 décembre 2017, Roi Morvan Communauté s'est engagée dans la démarche d'élaboration d'un Plan Climat Air Energie Territorial, rendue obligatoire par la loi Transition Energétique pour la Croissance Verte de 2015.

L'élaboration du PCAET est encadrée par :

- Le comité de pilotage ayant pour objet de valider le programme de travail, décider des orientations stratégiques et entériner les résultats. Il est composé de l'élu référent PCAET communautaire et de son suppléant, des élus référents municipaux, d'un représentant de la DDTM et des partenaires institutionnels selon les thématiques.
- Le comité technique qui suit la réalisation des études et instruit les décisions à prendre par le comité de pilotage. Il est composé de l'élu référent PCAET et de son suppléant, des services communautaires concernés selon les thématiques et de l'ALECOB.
- Des groupes de travail thématiques composés notamment des partenaires institutionnels locaux qui seront constitués à l'issue du diagnostic pour travailler sur la stratégie territoriale et le programme d'actions.

L'élaboration du PCAET est régie par les articles L.229-26 et R.229-51 à R.229-56 du code de l'environnement. L'article R.229-53 énonce : « Sans préjudice des dispositions prévues aux articles L. 120-1 et L. 229-26, [...] l'établissement public qui engage l'élaboration du plan climat-air-énergie territorial en définit les modalités d'élaboration et de concertation ». Le code de l'environnement prévoit ainsi la définition par la collectivité de modalités de concertation dont les dispositions de mise en œuvre sont libres.

Il est proposé de mettre en œuvre la concertation selon les dispositions ci-après, définies par le comité de pilotage PCAET du 12 janvier 2018 :

- Réalisation d'une enquête auprès de la population : enquête en ligne et via des formulaires dans les mairies aux étapes diagnostic et programme d'actions
- Mise à disposition de registres de concertation dans les mairies
- Organisation d'un forum avec la population avant l'élaboration du programme d'actions
- Communication sur le projet à chaque étape de la procédure
- Mise à disposition du public du document projet pendant une durée d'un mois.

Ainsi, la concertation permettra de partager les travaux avec les partenaires institutionnels, réglementaires et les acteurs des enjeux énergétiques en interne de la communauté de communes et à l'échelle du territoire.

**Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire décide :**

- de valider les modalités de concertation proposées

*La présente délibération sera transmise à l'ensemble des personnes mentionnées à l'article R.229-53 du code de l'environnement.*

→ *Adopté à l'unanimité*

---

## Environnement Eau

### Rapport annuel sur le Prix et la Qualité du Service Publics d'Assainissement Non Collectif

Ce bordereau est ajourné et reporté.

---

## Divers

Présenté par Michel MORVANT

### Indemnités de fonction brutes mensuelles du Président et des Vice-Présidents de Roi Morvan Communauté – Avenant

Par délibération en date du 15 avril 2014, le Conseil Communautaire a approuvé les taux d'indemnités de fonction brute mensuelles du Président et des Vice-Présidents de Roi Morvan Communauté comme suit :

- Le Président  
62,55 % de l'indice brut 1015
- Les 9 Vice-Présidents  
19,78 % de l'indice brut 1015

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2017, le montant maximal des indemnités de fonction a évolué. Pour les délibérations relatives aux indemnités de fonction des élus qui faisaient référence à l'indice brut 1015, une nouvelle délibération est nécessaire afin de se mettre en conformité avec la loi (Art R.2151-4 du CGCT) sans autre précision, ainsi il n'y aura pas de nouvelle délibération à prendre en 2019.

Dorénavant, les indemnités du Président et des 9 Vice-Présidents sont calculées par rapport à l'indice brut terminal de la Fonction Publique.

**Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire décide :**

- d'approuver les dispositions telles que présentées ci-dessus :
  - Le Président  
62,55 % de l'indice brut terminal de la Fonction Publique
  - Les 9 Vice-Présidents  
19,78 % de l'indice brut terminal de la Fonction Publique

→ *Adopté à l'unanimité*

---

**Affaires Sociales/Transport**

Présenté par Jean-Jacques TROMILIN

**Demande de subvention – Association « Tous vers l'emploi »**

L'association « Tous vers l'Emploi » a présenté, lors de la dernière commission affaires sociales du 16 janvier, le cadre législatif et historique du projet « Territoire Zéro Chômeur de Longue Durée ». En 2016, 8 communes du Pays Centre Ouest Bretagne, dont 4 de RMCom, Langoëlan, Locmalo, Guémené/Scorff et Ploerdu, se sont réunies pour monter un dossier en vue de répondre à l'appel à candidatures dans le cadre de ce projet.

La candidature n'a pas été retenue mais les différents acteurs ont souhaité poursuivre la démarche et créer l'association « Tous vers l'Emploi » afin de conserver le bénéfice du travail déjà réalisé et postuler à nouveau, le cas échéant, en 2019.

L'association est soutenue par la Fondation RTE à hauteur de 40.000 € en 2018 (100.000 € au total pour 2018 et 2019) et sollicite une subvention de Roi Morvan Communauté à hauteur de 1.500 €.

Les membres de la commission affaires sociales/transport ont émis un avis favorable à cette demande, Roi Morvan Communauté ayant déjà soutenu la candidature à l'expérimentation « Territoire Zéro Chômeur de Longue Durée ». Les membres de la commission souhaitent garder une cohérence avec la décision précédente.

**Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire décide :**

- d'approuver le versement de la subvention de 1.500 € sollicitée par l'association « Tous vers l'emploi »

→ *Adopté à l'unanimité*

René Le Moullec évoque le témoignage d'un territoire qui est bien engagé dans cette démarche ; en 1 an, ils ont trouvé un emploi, en CDI, à 64 demandeurs d'emploi.

André Le Corre quitte la séance à 20H00.

## Transport à la demande – Bilan Année 2017 – Information

Les élus présents prennent connaissance du document joint en annexe.

Louis-Marc Rivoal souhaiterait qu'un transport à la demande soit mis en place entre Roudouallec et Coray pour rejoindre la ligne de car qui va à Quimper.

René Le Moullec précise que le PETR mène une étude sur le transport à partir des bassins de vie. Elle sera présentée lors de la conférence des maires le 5 mars 2018 au PETR.

---

## Divers

## Michel MORVANT

---

### PLUi – Groupe de travail « Villages »

Il convient de créer un groupe de travail, les personnes suivantes souhaitent y participer :

- Michel Morvant
- Jean-Pierre Le Fur
- Christian Derrien
- Yann Jondot
- Louis Kersulec
- Dominique Le Niniven
- Hélène Le Ny
- Jean-Jacques Tromilin

---

## Questions diverses

---

David Le Sollicec aborde le dossier de l'ancienne maison de retraite de Gourin qui va être réhabilitée en résidence sociale.

« Les Ajoncs » est propriétaire du bâtiment. 24 logements vont y être aménagés où seront accueillies des personnes à très faibles ressources (dont des jeunes actifs ou en mobilité et un public en insertion) ; l'investissement est estimé à 2.200.000 €.

Cette résidence va être gérée par la Sauvegarde 56 qui sollicite une subvention de fonctionnement auprès de Roi Morvan Communauté à hauteur de 6.000 à 7.000 €. La commune de Gourin est elle aussi sollicitée pour ce même montant.

Cette demande sera étudiée par les membres de la commission Affaires Sociales.

La séance est levée à 20H00.

# ANNEXES

# Débat d'orientation budgétaire 2018

Rapport de présentation

Séance du jeudi 1<sup>er</sup> mars 2018



**Roi  
Morvan  
Communauté**

## Sommaire

<b>Préambule : Budget 2018 – Le débat d’Orientation Budgétaire (DOB) .....</b>	<b>3</b>
<b>Partie 1 : La loi de finances 2018 .....</b>	<b>4</b>
I. Le contexte national .....	4
II. L’impact du projet de loi de finances 2018 sur les finances du bloc communal .....	4
a) <i>Dégrèvement de la taxe d’habitation sur la résidence principale.....</i>	4
b) <i>Les dotations de fonctionnement et les allocations compensatrices .....</i>	4
c) <i>Les dotations d’investissement.....</i>	5
d) <i>La solidarité financière .....</i>	5
e) <i>L’évolution des bases locatives .....</i>	5
f) <i>Un plafond pour la capacité de désendettement .....</i>	6
<b>Partie 2 : Le contexte de Roi Morvan Communauté après l’exercice 2017.....</b>	<b>7</b>
I. Les impacts de la fiscalité.....	7
II. Des dépenses maîtrisées .....	8
III. Une dette contrôlée.....	9
<b>Partie 3 : Les orientations pour le fonctionnement en 2018.....</b>	<b>11</b>
I. Les orientations pour les recettes.....	11
a) <i>La fiscalité directe : pas d’augmentation des taux.....</i>	11
b) <i>Les autres recettes fiscales.....</i>	13
c) <i>Les dotations de l’État.....</i>	14
d) <i>Les produits des régies.....</i>	15
e) <i>La fin des contrats aidés.....</i>	15
f) <i>Le résultat de fonctionnement .....</i>	17
II. Les orientations pour les dépenses de fonctionnement.....	18
a) <i>Les charges de personnel .....</i>	18
b) <i>Les charges à caractère général .....</i>	21
c) <i>Les autres charges.....</i>	27
d) <i>Les relations avec les communes membres .....</i>	27
<b>Partie 4 : Un investissement au service du développement du territoire .....</b>	<b>30</b>
<b>Partie 5 : Les principales évolutions des budgets annexes.....</b>	<b>33</b>
<b>Récapitulatif de la prospective consolidée (budget principal + budgets annexes) .....</b>	<b>34</b>

## Préambule : Budget 2018 – Le débat d'Orientation Budgétaire (DOB)

Conformément à l'article 11 – Titre II de la Loi 92-125 du 6 février 1992 relative à l'Administration territoriale de la République, l'examen du budget primitif doit être précédé d'une phase préalable, constituée par le débat de l'assemblée délibérante sur les orientations budgétaires. Ce Débat d'Orientation Budgétaire (DOB) doit intervenir dans un délai de 2 mois précédant le vote du budget.

Même s'il ne doit emporter aucune décision à ce stade de la procédure d'adoption du budget, ce débat constitue une phase importante destinée à éclairer le vote des élus et doit intervenir au cours de la phase préparatoire du budget.

Le décret 2016-841 du 24 juin 2016 relatif au contenu ainsi qu'aux modalités de publication et de transmission du rapport d'orientation budgétaire prévoit que le DOB doit comprendre notamment :

- Les orientations budgétaires envisagées sur les évolutions prévisionnelles de dépenses et des recettes en fonctionnement comme un investissement notamment en matière de concours financiers, de fiscalité, de tarification, de subventions ainsi que les principales évolutions relatives aux relations financières entre l'EPCI et les communes.
- Les engagements pluriannuels : programmation d'investissement et orientations en matière d'Autorisations de Programme / Crédits de Paiements (AP /CP)
- La structure et la gestion de l'encours de la dette contractée et les perspectives pour le projet de budget.

Par ailleurs, les dispositions de la loi NOTRe imposent aux collectivités locales que soit votée par leur assemblée délibérante une délibération spécifique. Par son vote, l'assemblée délibérante prendra acte de la tenue du DOB et de l'existence du rapport sur la base duquel il se tient. La délibération doit préciser que son objet est le vote du DOB sur la base d'un rapport et doit faire apparaître la répartition des voix sur le vote. ~~SEL~~ L'obligation de transmission du rapport au représentant de l'Etat s'applique à l'ensemble des collectivités.

L'article 13 de la loi de programmation des finances publiques du 22 janvier 2018 a introduit, par son article 13, une nouvelle disposition applicable dès 2018 à savoir la présentation de l'évolution des dépenses réelles de fonctionnement ainsi que l'évolution du besoin annuel de financement.

~~SEL~~ Cette note présente les orientations fixées pour 2018 sur la base d'éléments connus. Les analyses rétrospectives précises seront contenues dans le rapport d'analyse des comptes administratifs 2017.

## Partie 1 : La loi de finances 2018

### I. Le contexte national

La loi de finances pour 2018 et la deuxième loi de finances rectificative pour 2017 ont toutes deux été publiées fin décembre. Quant à la loi de Programmation des Finances Publiques, elle a été promulguée le 22 janvier 2018.

Elles s'inscrivent dans un contexte d'amélioration de la situation économique française avec une croissance du produit intérieur brut (PIB) de 1,9 % en 2017 (alors que 1,7% de croissance était attendue) et une inflation limitée à 1,2%.

### II. L'impact du projet de loi de finances 2018 sur les finances du bloc communal

#### a) Dégrèvement de la taxe d'habitation sur la résidence principale

L'article 5 de la loi de finances 2018, très largement médiatisé, prévoit un allégement de la taxe d'habitation (TH) au titre de la résidence principale pour une très grande majorité des ménages.

A compter des impositions de 2018, un nouveau dégrèvement qui, s'ajoutant aux exonérations existantes, permettra à environ 80 % des foyers d'être dispensés du paiement de la TH au titre de leur résidence principale d'ici 2020.

Cet objectif sera atteint de manière progressive sur 3 ans. En 2018 et 2019, la cotisation de TH restant à charge de ces foyers, après application éventuelle du plafonnement existant, sera abattue de 30 % puis de 65 %.

Ce nouveau dégrèvement concernera les foyers dont les ressources n'excèdent pas 27 000 € de revenu fiscal de référence (RFR) pour une part, majorées de 8 000 € pour les deux demi-parts suivantes, soit 43 000 € pour un couple, puis 6 000 € par demi-part supplémentaire.

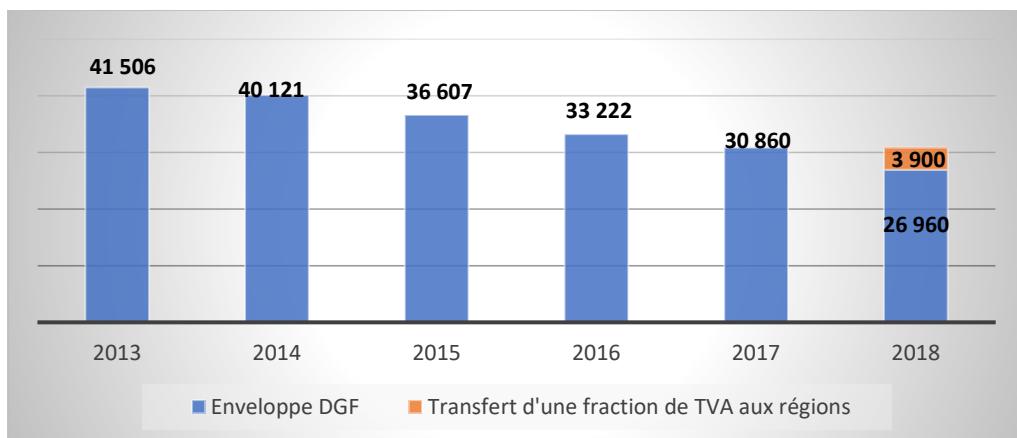
De façon à préserver l'autonomie financière des collectivités, l'Etat prendra en charge les dégrèvements, dans la limite des taux et des abattements en vigueur pour les impositions de 2017.

#### b) Les dotations de fonctionnement et les allocations compensatrices

L'article 41 de la loi de finances fixe le montant de la DGF des collectivités territoriales et de leurs groupements pour l'année 2018 à 26.960.322.000 euros. La DGF est

stable en 2018 : la réduction de près de 3,9 milliards d'euros par rapport au montant inscrit en loi de finances pour 2017 (30.860.013.000 euros) provient essentiellement de la suppression de la DGF des régions et de son remplacement par une fraction de TVA.

La logique de baisse des dotations qui traduisait jusqu'alors la contribution des collectivités territoriales au redressement des finances publiques (CRFP) est abandonnée au profit d'une logique partenariale comme le montre le graphique ci-dessous :



### c) Les dotations d'investissement

L'article 157 de la loi de finances 2018 pérennise la dotation de soutien à l'investissement local créée par la loi de finances pour 2016 et reconduite par la loi de finances pour 2017. En 2018, la dotation s'élève à 665 millions d'euros en autorisations d'engagement et 481,3 millions d'euros en crédits de paiement.

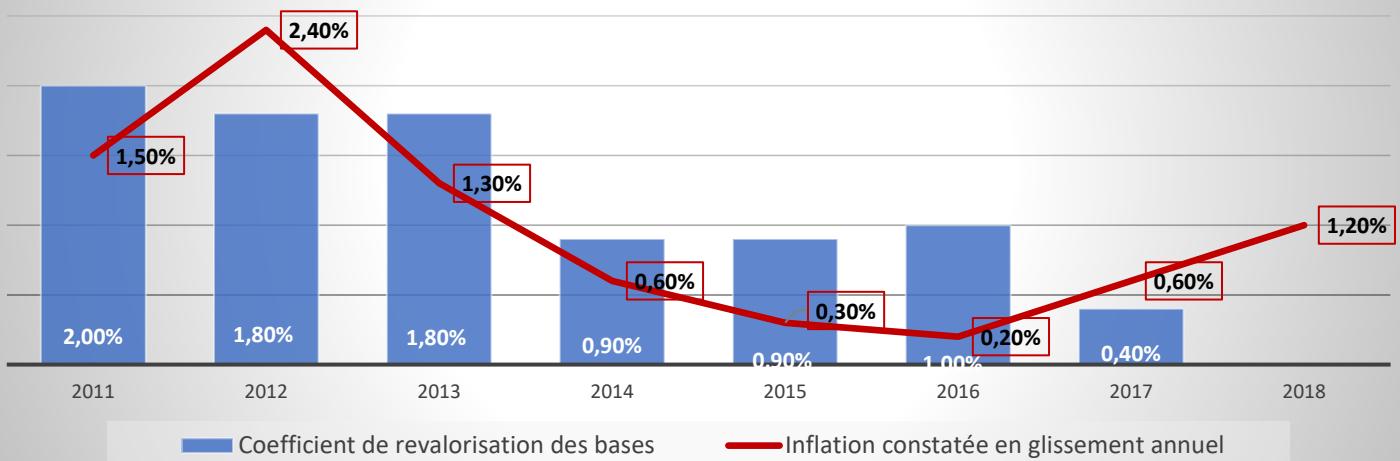
### d) La solidarité financière

L'article 163 de la loi de finances 2018 détermine le montant du fonds de péréquation des ressources intercommunales et communales (FPIC) mis en œuvre à partir de 2012. La loi de finances pour 2016 avait fixé à 1 milliard d'euros les ressources du fonds en 2016. En 2017, elles devaient atteindre 2% des recettes fiscales des communes et de leurs groupements à fiscalité propre (soit un montant de 1,2 milliard d'euros). La loi de finances pour 2017 a maintenu à 1 milliard d'euros en 2017 le montant du fonds et reporté à 2018 l'objectif de 2% des recettes fiscales. L'article 163 de la loi de finances acte le renoncement durable à ce palier, puisqu'il prévoit qu'"à compter de 2018, les ressources du fonds sont fixées à 1 milliard d'euros".

### e) L'évolution des bases locatives

La loi de finances 2017 a instauré qu'à compter de 2018, cette revalorisation devrait être liée au dernier taux d'inflation annuelle constatée pour les valeurs locatives qui ne sont pas concernées par la réforme applicable aux locaux professionnels. Ainsi, en 2018, les valeurs locatives seront revalorisées en fonction de l'inflation constatée entre novembre 2016 et novembre 2017.

## Evolution comparative des bases locatives et de l'inflation entre 2011 et 2018



### f) Un plafond pour la capacité de désendettement

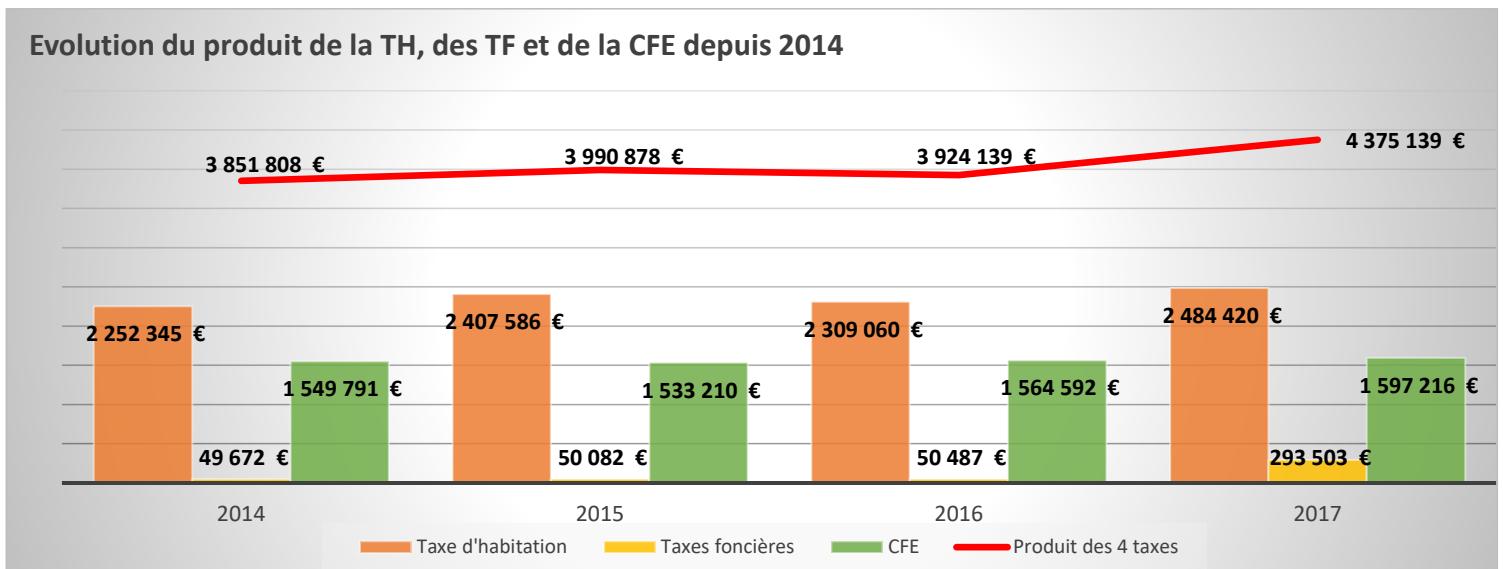
La loi de programmation des finances publiques 2018-2022 fixe désormais à 12 ans la capacité de désendettement pour les collectivités territoriales.

## Partie 2 : Le contexte de Roi Morvan Communauté après l'exercice 2017

### I. Les impacts de la fiscalité

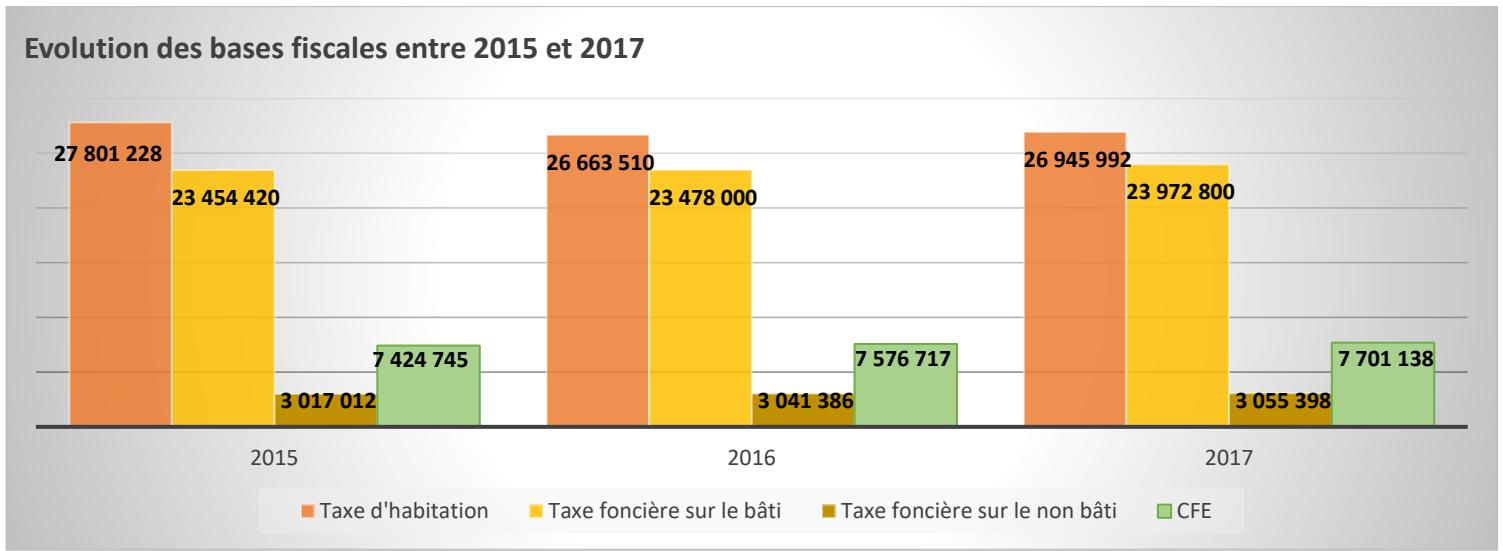
La recette globale générée par la taxe d'habitation, les taxes foncières et la cotisation foncière des entreprises (CFE) est en nette progression entre 2016 et 2017 (+ 451 000 €). La décision du conseil communautaire d'instaurer un taux de 1% sur les propriétés bâties a généré en 2017 une recette de 293 503 € comme l'illustre le graphique suivant.

#### Evolution du produit de la TH, des TF et de la CFE depuis 2014



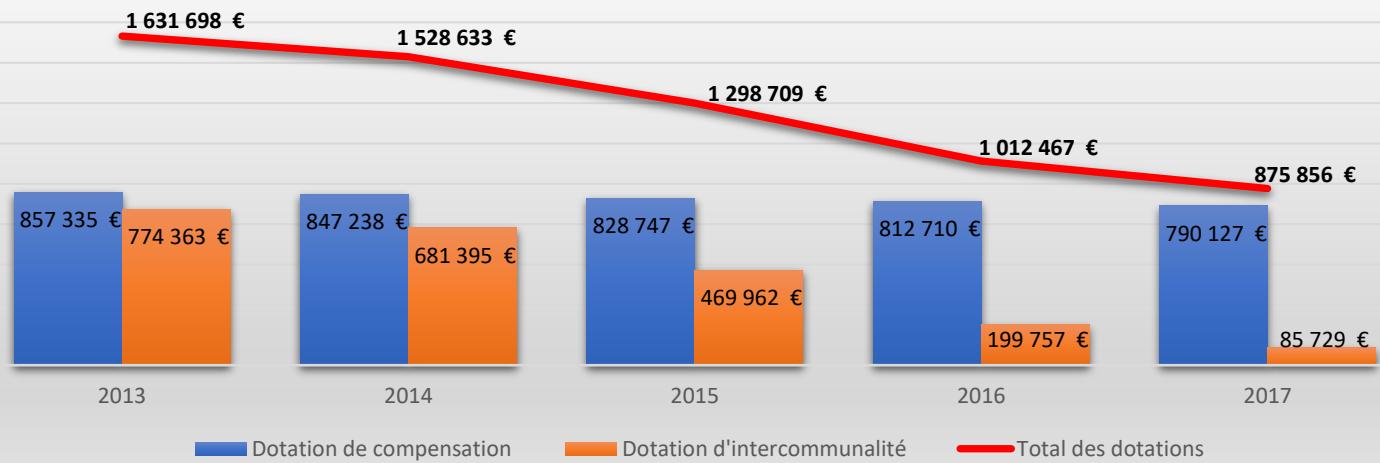
Le dynamisme des quatre principales recettes fiscales trouve également son origine dans l'évolution positive des bases d'imposition. Les bases fiscales de la cotisation foncière et des taxes foncières ont une croissance positive : +1,8% en moyenne pour la première et +0,9% pour les deuxièmes.

#### Evolution des bases fiscales entre 2015 et 2017



Quant aux dotation versées par l'État, la contribution au redressement des finances publiques a lourdement pénalisé Roi Morvan Communauté comme bon nombre de collectivités et d'EPCI. Entre 2013 et 2017, l'effort demandé à l'ensemble des collectivités du pays a généré une baisse des dotations de 755 842 € pour Roi Morvan Communauté soit près de la moitié de sa dotation.

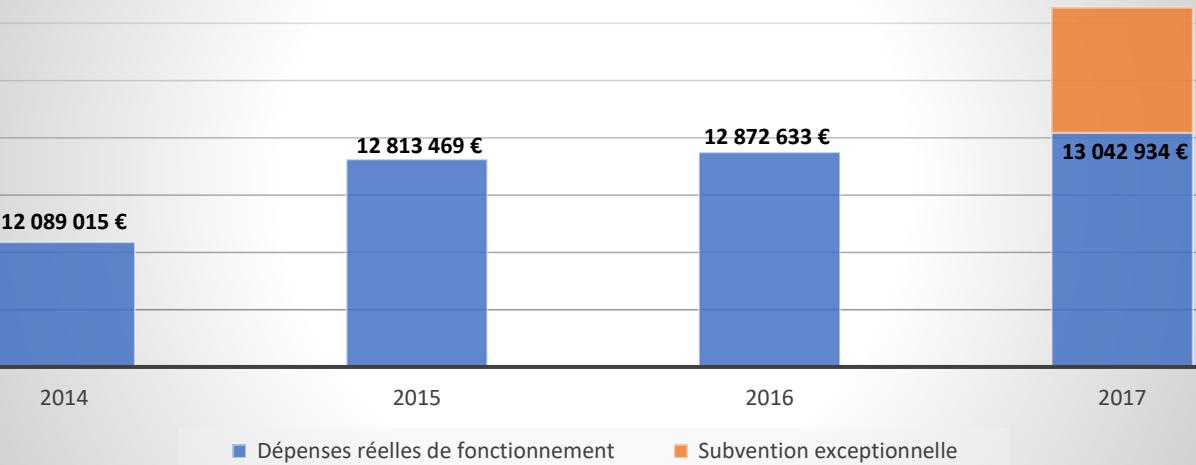
### Evolution de la DGF depuis 2013



## II. Des dépenses maîtrisées

Malgré les transferts de compétences opérés depuis 2014 des communes vers Roi Morvan Communauté, les dépenses de fonctionnement se maintiennent à leur niveau de 2015.

### Evolution des dépenses réelles de fonctionnement



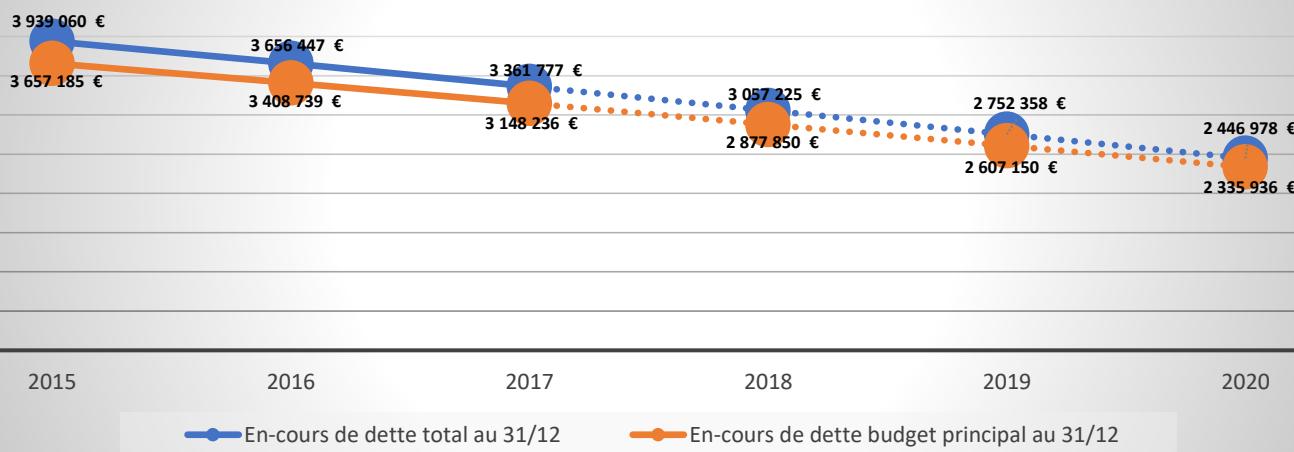
En 2017, le montant des dépenses réelles de fonctionnement s'élève à 14 042 934 €. Ce montant est toutefois à nuancer et ce pour deux raisons :

- Une subvention exceptionnelle de 1 million d'€ a été versée au budget annexe zone d'activités (partie orange sur le graphique ci-dessus),
- L'intégration des factures des mois de décembre sur l'exercice qui jusque-là étaient reportées sur l'exercice suivant. Treize mois de fonctionnement sont donc repris dans les dépenses de l'exercice 2017 pour les services déchets et transports scolaires.

### III. Une dette contrôlée

Les investissements réalisés sont intégralement autofinancés depuis 2013. Ainsi, l'en-cours de dette de Roi Morvan Communauté est en constante diminution.

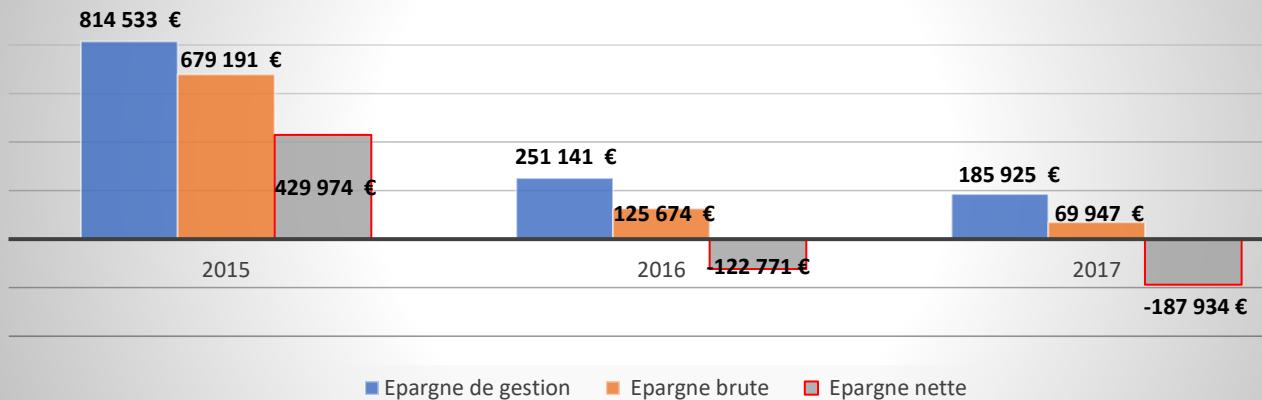
Evolution de l'en-cours de dette au 31/12



Comme le montre le graphique ci-dessus, l'en-cours de dette sur le budget principal diminuerait de 21% entre 2015 et 2018 si aucun emprunt n'est réalisé sur le prochain exercice.

Quant à la structure de la dette, 100% des emprunts sont à taux fixe.

Evolution de la capacité d'épargne depuis 2015



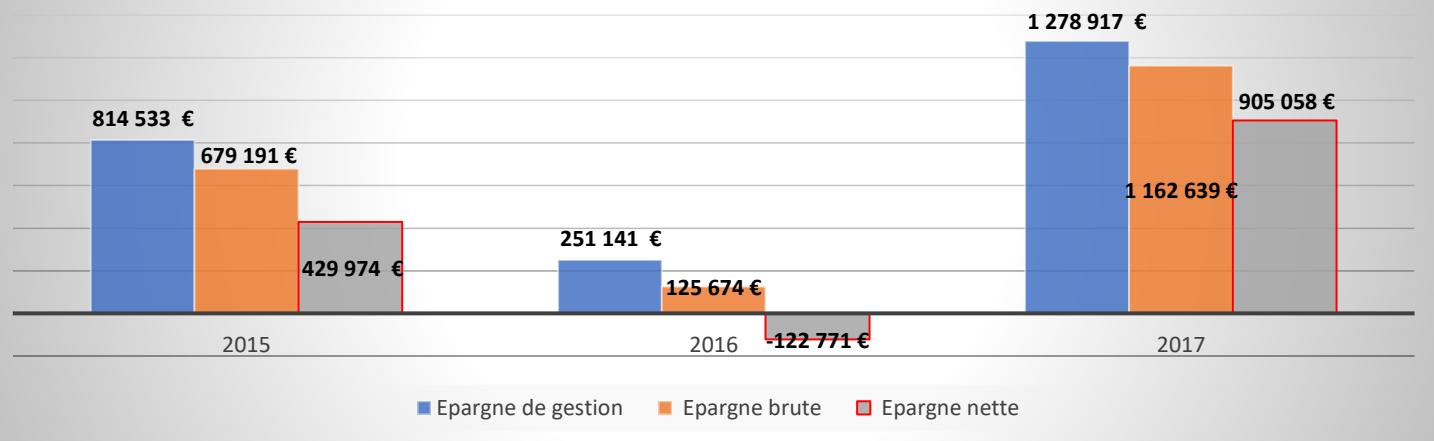
La capacité d'épargne (ou capacité d'autofinancement) est un des indicateurs de gestion financière d'une collectivité. Elle se répartit en trois catégories :

- L'épargne de gestion correspond à l'excès des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Elle mesure l'épargne dégagée dans la gestion courante hors frais financiers.
- L'épargne brute correspond à l'épargne de gestion moins les charges d'intérêts de la dette.
- L'épargne nette correspond à l'épargne brute après déduction des remboursements de dette.

En 2017, l'épargne nette de Roi Morvan Communauté reste négative. Le versement de la subvention exceptionnelle au budget annexe zones d'activités explique notamment le maintien en négatif de la capacité d'épargne nette.

Sans le versement de cette subvention exceptionnelle, la capacité d'épargne en 2017 aurait été excédentaire (+ 905 058 € d'épargne nette).

**Evolution de la capacité d'épargne depuis 2015 (sans la subvention exceptionnelle versée en 2017)**



## Partie 3 : Les orientations pour le fonctionnement en 2018

L'exercice des compétences prises vont contraindre Roi Morvan Communauté à augmenter ses charges de fonctionnement tout en gardant les principales orientations pour conserver l'attractivité du territoire :

- Maintien des taux d'imposition
- Amélioration de la qualité des services
- Maintien de l'enveloppe destinée aux associations

### I. Les orientations pour les recettes

#### a) La fiscalité directe : pas d'augmentation des taux

Pour 2018 et jusqu'en 2020, l'État intégrerait une indexation des bases sur l'inflation constatée au mois de novembre de l'année N-1. Cela permet dès lors d'estimer l'évolution du produit de la fiscalité directe à horizon 2020 via la trajectoire donnée par l'État dans la loi de programmation des finances publiques (hormis pour les locaux professionnels). Ainsi, avec les coefficients d'évolution qui pourraient être retenus : 2018 = +1,2% (correspondant à l'inflation constatée par l'INSEE entre novembre 2016 et novembre 2017) ; 2019 = +1,10% ; 2020 = +1,40% ; l'estimation du produit fiscal intercommunal serait le suivant :

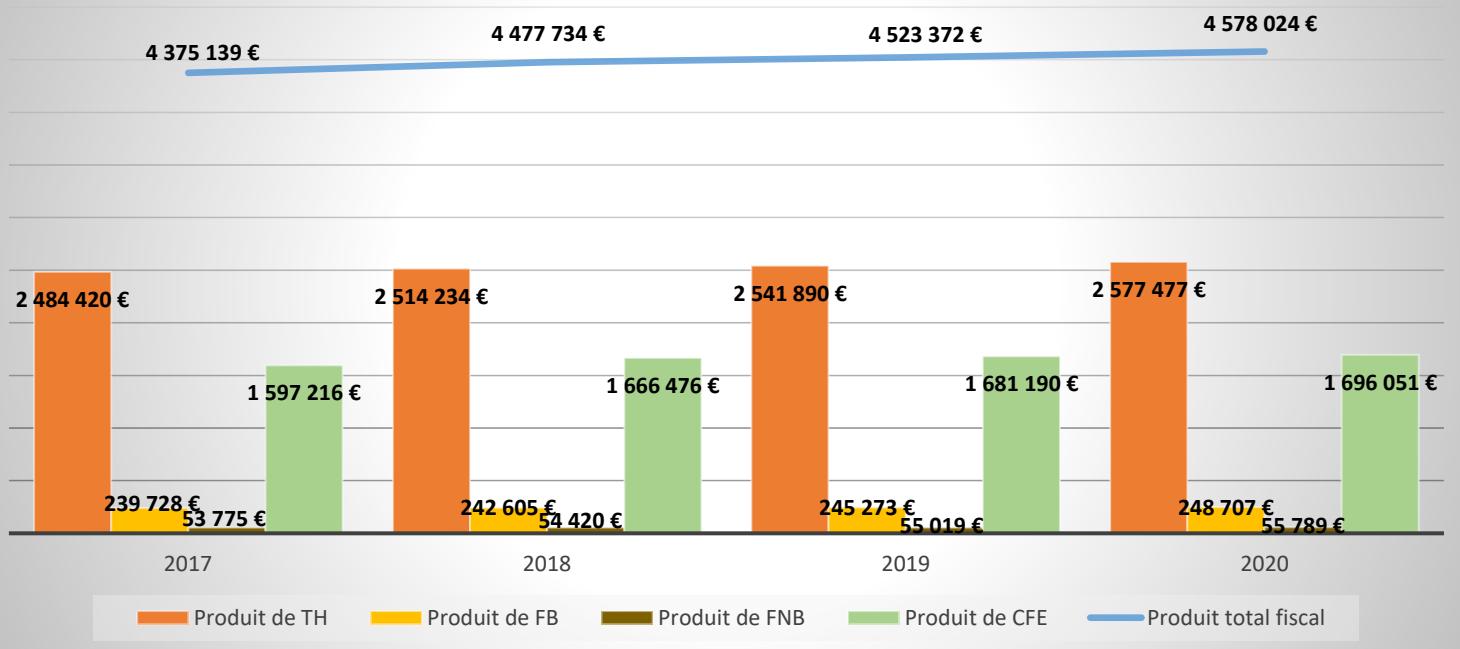
	2017		2018		2019		2020	
<b>Bases</b>								
<b>Bases de TH</b>	26 945 992	1,1%	27 269 344	1,2%	27 569 307	1,1%	27 955 277	1,4%
<b>Bases de FB</b>	23 972 800	2,1%	24 260 474	1,2%	24 527 339	1,1%	24 870 722	1,4%
<b>Bases de FNB</b>	3 055 398	0,5%	3 092 063	1,2%	3 126 075	1,1%	3 169 841	1,4%
<b>Bases de CFE</b>	7 701 138	1,6%	8 035 081	4,3%	8 106 027	0,9%	8 177 682	0,9%
<i>Base régime général</i>	7 024 313	1,7%	7 094 556	1,0%	7 165 502	1,0%	7 237 157	1,0%
<i>Bases mini CFE</i>	676 825	1,3%	940 525	39,0%	940 525	0,0%	940 525	0,0%
<b>Taux</b>								
<b>Taux de TH</b>	9,22 %	6,5%	9,22 %	0,0%	9,22 %	0,0%	9,22 %	0,0%
<b>Taux de FB</b>	1,00 %		1,00 %	0,0%	1,00 %	0,0%	1,00 %	0,0%
<b>Taux de FNB</b>	1,76 %	6,0%	1,76 %	0,0%	1,76 %	0,0%	1,76 %	0,0%
<b>Taux de CFE</b>	20,74 %	0,4%	20,74 %	0,0%	20,74 %	0,0%	20,74 %	0,0%
<b>Produits</b>								
<b>Produit de TH</b>	2 484 420	7,6%	2 514 234	1,2%	2 541 890	1,1%	2 577 477	1,4%
<b>Produit de FB</b>	239 728		242 605	1,2%	245 273	1,1%	248 707	1,4%
<b>Produit de FNB</b>	53 775	6,5%	54 420	1,2%	55 019	1,1%	55 789	1,4%
<b>Produit de CFE</b>	1 597 216	2,1%	1 666 476	4,3%	1 681 190	0,9%	1 696 051	0,9%
<b>Produit fiscal</b>	4 375 139	11,5%	4 477 734	2,3%	4 523 372	1,0%	4 578 024	1,2%

Concernant la taxe d'habitation, le mécanisme de dégrèvement opéré dès 2018 garantit aux collectivités le fait que l'État se substitue aux contribuables. Cela devrait donc être neutre pour les collectivités. Toutefois, le taux global retenu et les taux d'abattement utilisés pour le dégrèvement sont ceux appliqués en 2017. L'État compensera également l'évolution des bases fiscales.

Ainsi, la recette fiscale escomptée à partir de 2018 suit l'évolution des bases fiscales sans perte pour Roi Morvan Communauté.

Concernant le produit de la cotisation foncière des entreprises, la modification des bases minimums, approuvée par le conseil communautaire dans sa séance du 21 septembre 2017, est susceptible de générer un produit supplémentaire estimé à 53 779 €. Dans la simulation présentée, la base de CFE relevant du régime commun est augmentée de 1% par an. Quant à l'évolution des bases minimums, celles-ci dépendent du chiffre d'affaires des entreprises. Ainsi, les bases minimums sur les années 2018 à 2020 sont maintenues sur celles constatées en 2017.

#### Trajectoire de la fiscalité directe locale 2018-2020



Quant à la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (TEOM), l'évolution de ses bases peut suivre celle de l'inflation comme indiqué précédemment.

	2017		2018		2019		2020	
<b>Bases TEOM</b>	21 701 103	1,3%	21 961 516	1,2%	22 203 093	1,1%	22 513 936	1,4%
<b>Taux TEOM</b>	12,60%	0,0%	12,60%	0,0%	12,60%	0,0%	12,60%	0,0%
<b>Produit TEOM</b>	2 734 339	1,3%	2 767 151	1,2%	2 797 590	1,1%	2 836 756	1,4%

## b) Les autres recettes fiscales

### - La Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises (CVAE)

La cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises représente la deuxième composante de la contribution économique territoriale. Avec un taux fixé au niveau national de 1,5%, elle s'applique aux entreprises réalisant un chiffre d'affaires supérieur à 500 000 €.

En 2018, elle est estimée à **722 300 €** contre **725 224 €** perçu en 2017.

### - La Taxe sur les surfaces commerciales (TASCOM)

En 2017, le montant encaissé de cette taxe s'est élevé à **199 607 €**. Les taux ainsi que l'assiette de calcul n'ont pas été remis en question par la loi de finances. La base imposable restant sans doute identique en 2018, il est envisageable de reconduire le même montant.

### - L'imposition forfaitaire sur les entreprises de réseaux (IFER)

La loi de finances 2018 élargit l'assiette de l'imposition forfaitaire sur les entreprises de réseaux. A compter de 2019, l'IFER s'appliquera non seulement à la boucle locale cuivre comme aujourd'hui, mais aussi aux réseaux de communications électroniques en fibre optique ou en câble coaxial. Cette modernisation de l'assiette de la taxe est accompagnée d'une baisse de son tarif, afin que le prélèvement global opéré sur les opérateurs n'augmente pas. En outre, pour encourager le déploiement du très haut débit, la durée d'exonération des nouvelles lignes construites passe de trois à cinq ans.

Pour Roi Morvan Communauté, cette mesure aura peu d'impact. Le produit en 2017 de cet impôt s'est élevé à **155 306 €**. Le produit se stabilise depuis trois ans grâce notamment à l'IFER sur les transformateurs électriques et sur les stations radioélectriques. Il est envisageable de prévoir un maintien de cette recette en 2018 à son niveau de 2017.

### - Le fonds de péréquation des ressources intercommunales (FPIC)

La loi de finances pour 2018 a reconduit un montant identique à 2017 soit 1 milliard d'€. Les conditions de la péréquation restent également identiques.

En 2017, Roi Morvan Communauté a été bénéficiaire à hauteur de **258 276 €**. L'enveloppe nationale n'ayant pas été modifiée et la réforme du FPIC ayant été reportée à 2019, la recette du FPIC devrait rester inchangée.

### c) Les dotations de l'État

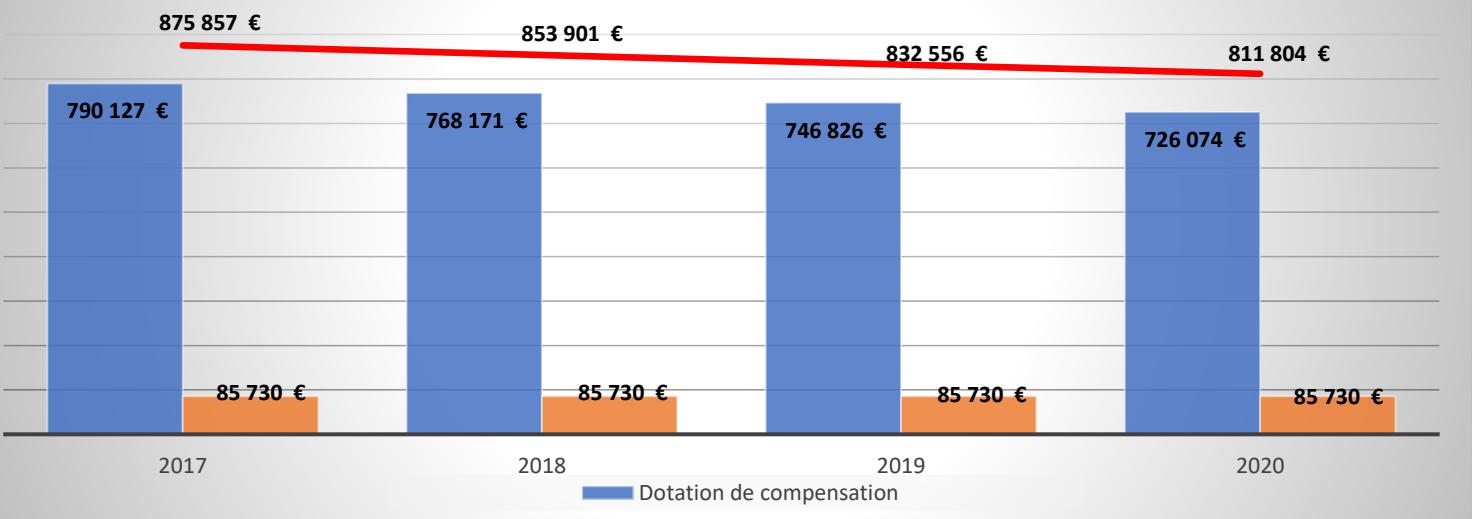
Pour 2018, la contribution au redressement des finances publiques (qui expliquait la baisse fréquente des dotations) est remplacée par une contractualisation avec l'État afin de limiter à 1,2% les dépenses de fonctionnement. Ce dispositif ne s'appliquera qu'aux 340 collectivités et groupements dont les budgets principaux dépassent 60 millions d'€.

Dès lors, la dotation globale de fonctionnement ne devrait pas connaître de baisse subite comme constatée au cours des quatre dernières années.

Cependant, les mesures de la loi de finances pour 2018 prévoient que l'augmentation de l'enveloppe pour la dotation de solidarité urbaine et pour la dotation de solidarité rurale sera financée par l'écrêtement sur la dotation de compensation versée aux EPCI.

Ainsi, la trajectoire de la DGF de Roi Morvan Communauté pour les prochaines années pourrait tout de même être à la baisse mais dans des volumes moins importants que les années précédentes.

#### Trajectoire de la DGF 2018-2020



Pour la dotation de compensation, le taux d'écrêtement appliqué dans la simulation est celui utilisé en 2017.

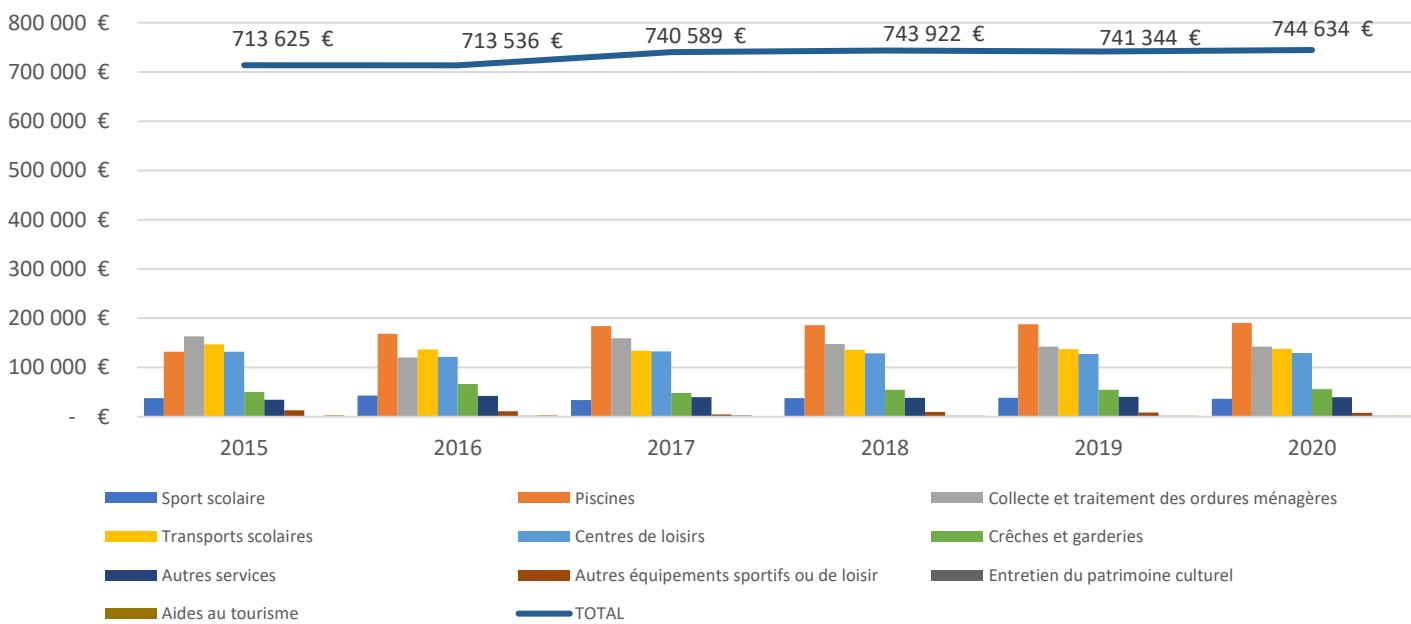
Pour la dotation d'intercommunalité, la mise en place d'un taux de taxe foncière sur les propriétés bâties pourrait engendrer une augmentation du coefficient d'intégration fiscale (CIF). Ainsi, une évolution de cette dotation pourrait être envisagée en 2018.

#### d) Les produits des régies

Le produit des régies a atteint en 2017 son niveau le plus élevé de ces trois dernières années. Passant de 713 536 € à 740 589 € (soit près de 4% de hausse), ce contingent bénéficie des hausses de recettes de la piscine notamment. En trois ans, ces dernières ont progressé de 39%. L'amélioration de la fréquentation explique cette hausse du produit.

Le produit des autres régies se stabilisent.

#### Evolution du produit des régies entre 2014 et 2017



Les produits des régies étant à la hausse entre 2016 et 2017, il peut être envisagé le maintien pour les trois prochains exercices de ce montant sachant que, pour la plupart des services, la fréquentation sera déterminante. En effet, certains tarifs ne connaîtront pas d'évolution suivant l'inflation (transports scolaires, micro-crèches, dont les tarifs sont fixés respectivement par la Région et la CAF), d'autres sont en attente de revalorisation comme ceux de la piscine qui seront analysés dans le cadre de l'audit.

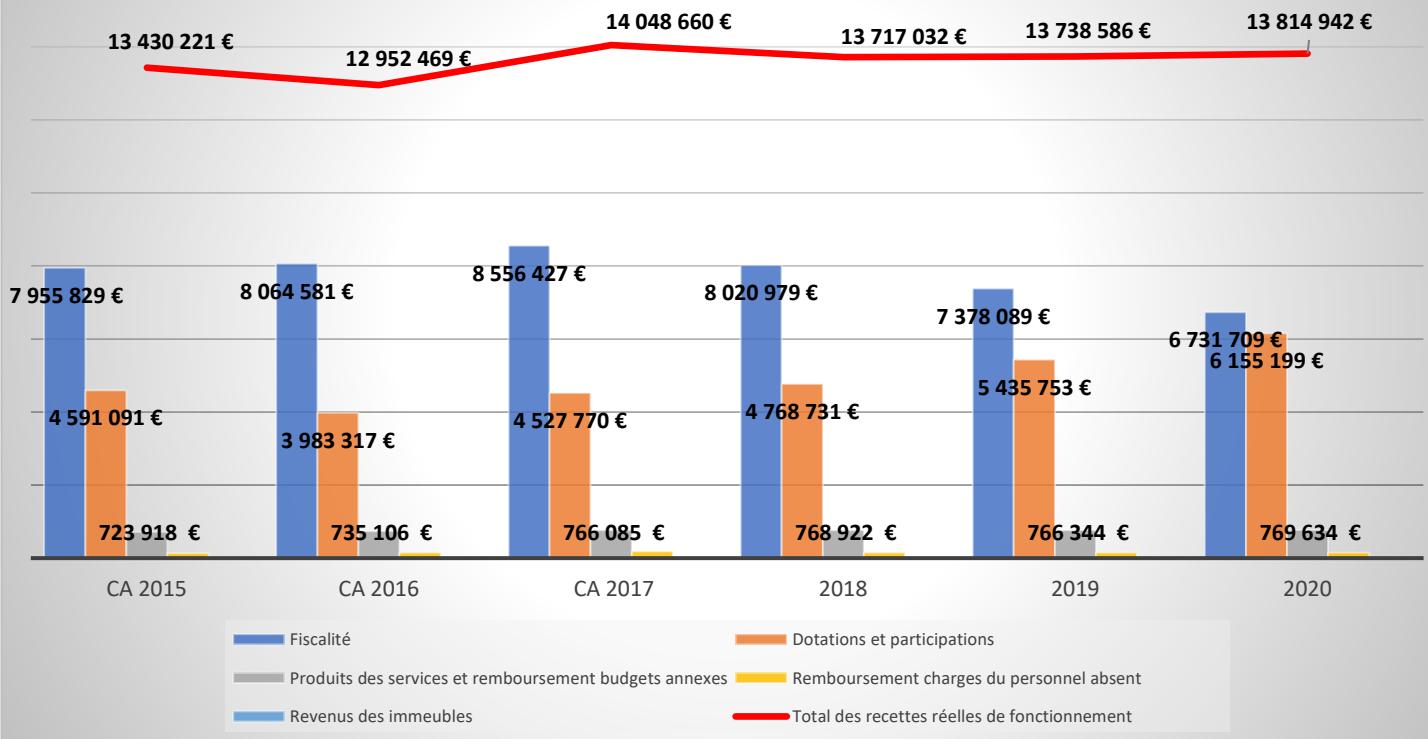
#### e) La fin des contrats aidés

En 2017, le volume des compensations des remboursements de l'État pour les contrats aidés (CAE, emplois d'avenir) s'élevait à 349 600 €. La fin du financement de ce type de contrat annoncé par le Gouvernement aura des impacts sur les recettes de Roi Morvan Communauté dès 2018. Toutefois, les aides pour les chantiers d'insertion subsisteront.

## Synthèse des recettes réelles de fonctionnement

	CA 2015	CA 2016	CA 2017	2018	2019	2020
Fiscalité	7 955 829 €	8 064 581 €	8 556 427 €	8 020 979 €	7 378 089 €	6 731 709 €
Dotations et participations	4 591 091 €	3 983 317 €	4 527 770 €	4 768 731 €	5 435 753 €	6 155 199 €
Produits des services et remboursement budgets annexes	723 918 €	735 106 €	766 085 €	768 922 €	766 344 €	769 634 €
Remboursement charges du personnel absent	135 461 €	152 456 €	190 244 €	150 000 €	150 000 €	150 000 €
Revenus des immeubles	23 923 €	17 009 €	8 134 €	8 400 €	8 400 €	8 400 €
<b>Total des recettes réelles de fonctionnement</b>	<b>13 430 221 €</b>	<b>12 952 469 €</b>	<b>14 048 660 €</b>	<b>13 717 032 €</b>	<b>13 738 586 €</b>	<b>13 814 942 €</b>
<b>Evolution</b>	<b>-0,58%</b>	<b>-3,56%</b>	<b>8,46%</b>	<b>-2,36%</b>	<b>0,16%</b>	<b>0,56%</b>

### Trajectoire 2015 -2020 des recettes réelles de fonctionnement



Cette trajectoire prend en compte l'impact du mécanisme de dégrèvement de la

taxe d'habitation qui aurait pour conséquence de transformer à horizon 2020 jusqu'à 80% de cette recette fiscale en recette de dotation. L'impact est annoncé comme étant neutre pour les budgets des collectivités.

#### f) Le résultat de fonctionnement

La trajectoire des recettes réelles de fonctionnement présentée ci-dessus ne tient pas compte du résultat reporté chaque année du budget principal. En 2017, un prélèvement s'est imposé pour le versement de la subvention exceptionnelle au budget annexe des zones d'activités.

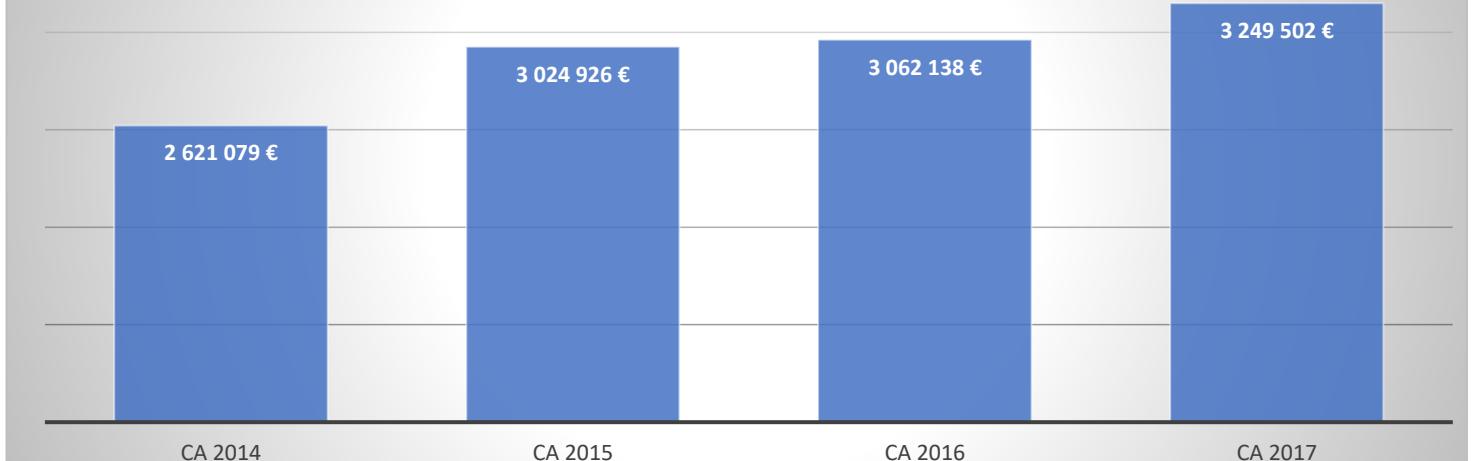
	2015	2016	2017
Résultat de fonctionnement reporté au 31/12	5 580 622 €	5 183 596 €	4 589 190 €

## II. Les orientations pour les dépenses de fonctionnement

### a) Les charges de personnel

#### 1) Son évolution depuis 2014

##### Evolution des charges de personnel entre 2014 et 2017



Les charges de personnel ont été impactées en 2017 par les événements suivants :

- Pérennisation de postes en contrat aidé (2 aux micro-crèches, 1 en ressourcerie et 2 à la piscine),
- Création d'un poste de contrôleur au SPANC
- Recrutement d'un chargé de prévention déchets en contrat aidé pour un an
- Recrutement d'un chargé de mission pour l'étude GCSMS
- Le glissement vieillesse technicité (refonte des grilles indiciaires, augmentation du point d'indice, augmentation des taux de cotisations patronales, avancement d'échelons et de grade ...)

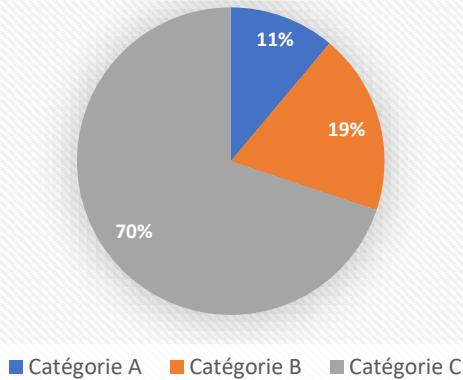
L'ensemble de ces mesures ont généré une dépense supplémentaire de 187 763 €.

**Traitement indiciaire et régime indemnitaire (hors charges patronales et cotisations diverses – CNFPT, CDG ...)**

	CA 2015	En % des dépenses	CA 2016	En % des dépenses	CA 2017	En % des dépenses
Rémunération des titulaires	1 285 457 €	60,20%	1 343 803 €	62,97%	1 414 383 €	62,47%
Rémunération des non titulaires	425 670 €	19,94%	393 309 €	18,43%	457 365 €	20,20%
Emplois d'avenir	156 759 €	7,34%	140 244 €	6,57%	87 073 €	3,85%
Autres emplois d'insertion	211 637 €	9,91%	213 067 €	9,98%	260 498 €	11,51%
Mise à disposition personnel	55 682 €	2,61%	43 571 €	2,04%	44 827 €	1,98%
<b>TOTAL</b>	<b>2 135 205 €</b>	<b>100%</b>	<b>2 133 994 €</b>	<b>100%</b>	<b>2 264 146 €</b>	<b>100%</b>

Au 31 décembre 2017, 64 agents sont recensés parmi les effectifs titulaires de Roi Morvan Communauté. Près de 70% de ces agents relèvent de la catégorie C.

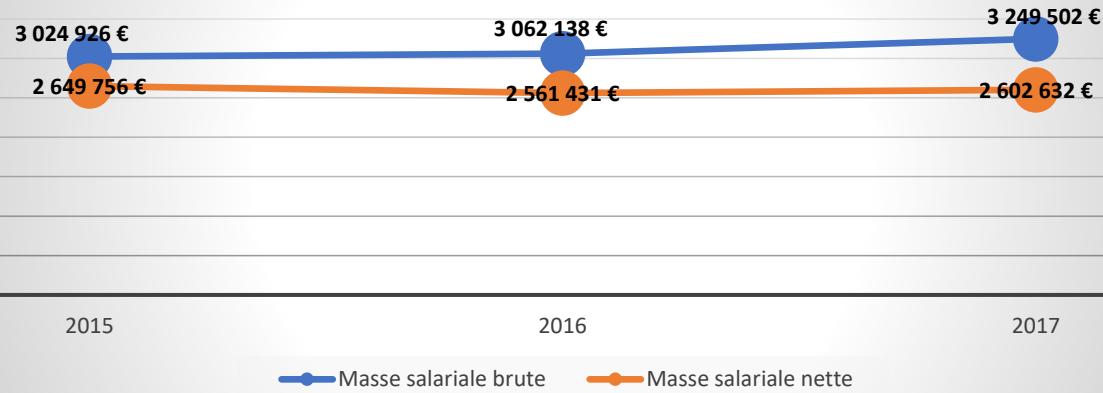
**Répartition des emplois titulaires par catégorie au 31/12/2017**



Des compensations liées notamment au type de contrat (emplois avenir, ...) viennent atténuer la masse globale des charges de personnel.

2) *L'impact des compensations*

**Evolution de la masse salariale 2015-2017**



Les différents reversements opérés soit par le biais de l'assurance statutaire soit par le type de contrat signé (CUI, emplois avenir) générant une subvention de l'État, permettent à Roi Morvan Communauté d'atténuer la masse salariale brute. Déduction faite de ces reversements, la masse salariale est contenue aux alentours de 2 600 000 € depuis 2015.

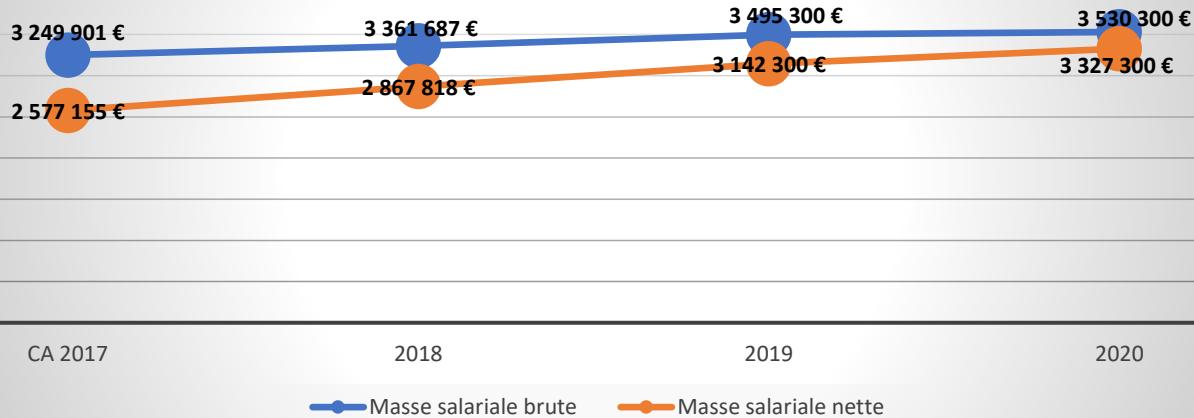
*NB : des décalages annuels dans les reversements expliquent une évolution à la baisse entre 2015 et 2016 de la masse salariale nette.*

3) *Les perspectives de 2018 à 2020*

L'ouverture de la nouvelle micro-crèche à Guiscriff en 2019 ainsi que la mise en place d'un SIG commun vont amener Roi Morvan Communauté à opérer des recrutements dès fin 2018.

L'évolution réglementaire des grilles indiciaires pour le personnel titulaire est également à intégrer dans la trajectoire des dépenses de personnel.

## Perspective des charges de personnel de 2018 à 2020



La masse salariale nette devrait être à la hausse dans les prochaines années. Les compensations, notamment celles versées par l'État, vont diminuer avec la fin du dispositif des contrats aidés.

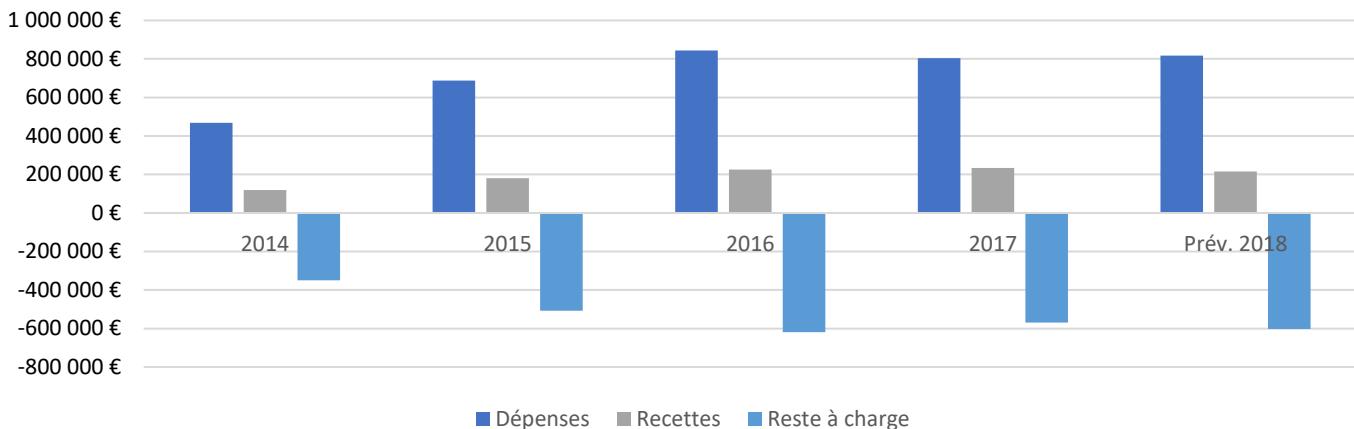
### b) Les charges à caractère général

Les charges à caractère général qui contiennent les principales dépenses de fonctionnement liées à l'exercice des missions (énergies, fournitures, prestations de services, entretiens biens, ...) seront impactées par l'évolution de certains prix en plus de l'inflation. La hausse du carburant (+10%) ainsi que du gaz de ville (+7%) auront un impact sur certains services de la collectivité en 2018.

L'évolution de certains contrats notamment ceux relatifs au traitement des déchets représentent toujours des dépenses importantes dans le chapitre.

## Focus sur l'équilibre financier des politiques communautaires

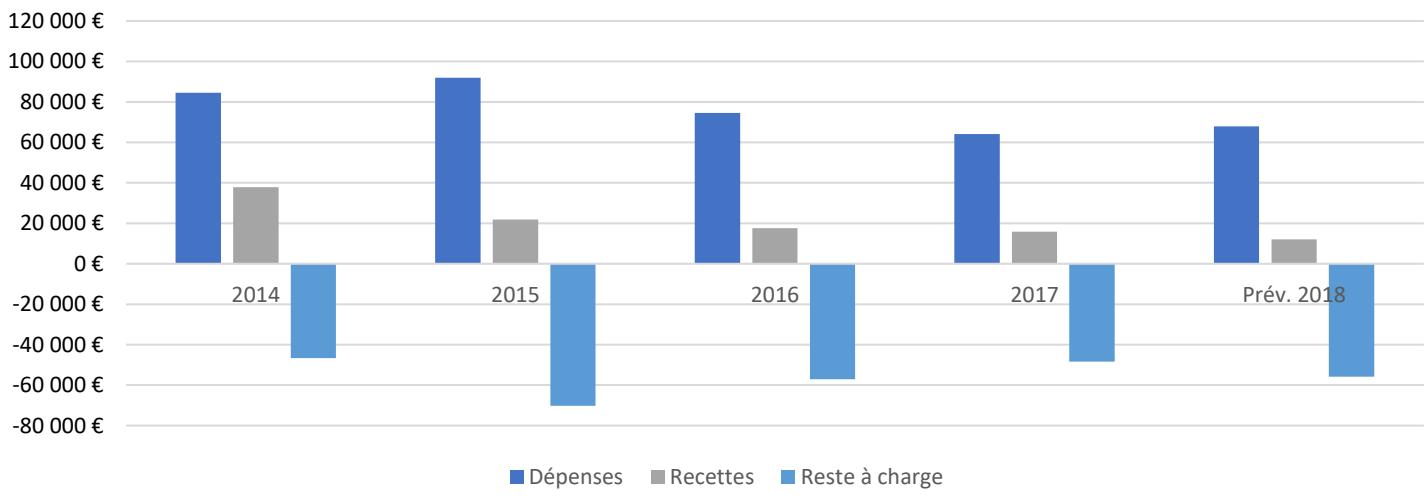
### Centre aquatique Kan An Dour



Le reste à charge du centre aquatique Kan An Dour s'est élevé en 2017 à 569 817 € contre 618 469 € en 2016. La hausse des recettes ainsi que la baisse des charges à caractère général atténué le déficit de ce service. Pour 2018, un déficit de l'ordre de 600 000 € est à envisager à recettes constantes et hors dépense relative à l'audit.

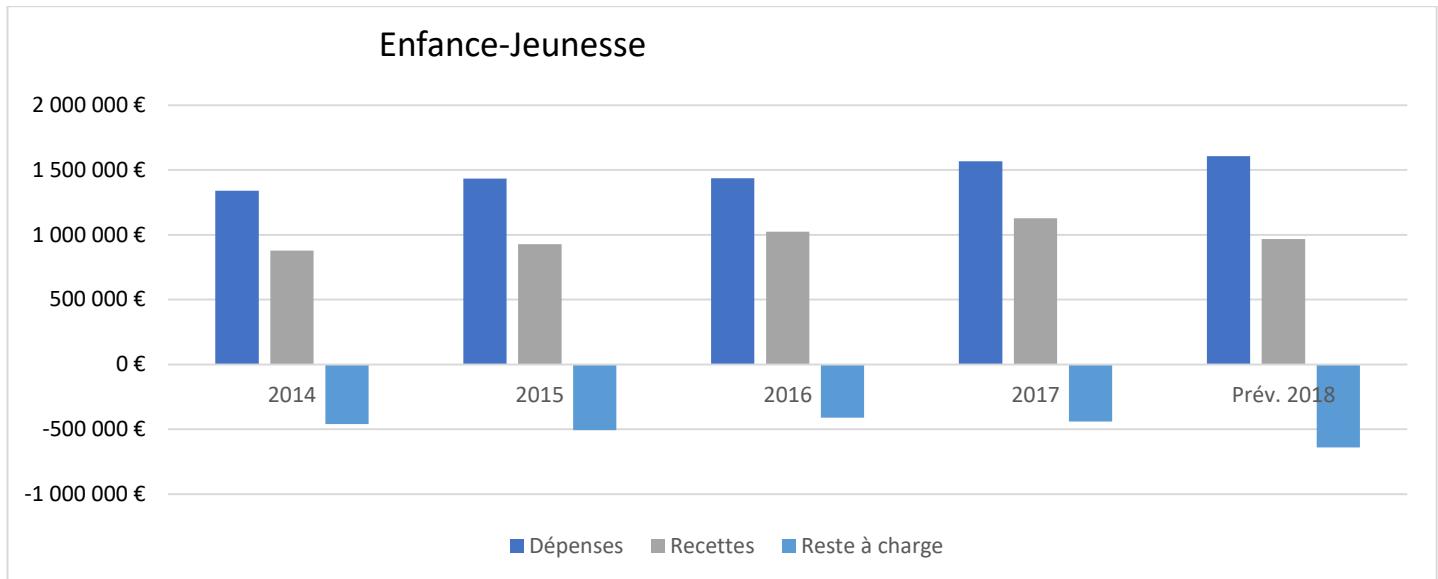
Dans le cadre de cet audit, un diagnostic accompagné de préconisations sera présenté, au cours de l'année, aux membres du comité de pilotage.

### Base nautique



En 2017, le reste à charge pour la base nautique du lac du Bel Air est de 48 387 € contre 57 019 € en 2016. L'effort entrepris sur les dépenses explique la diminution du reste à charge. Pour 2018, ce reste à charge devrait se stabiliser entre son niveau de 2016 et celui de 2017.

Il est à noter que la réflexion sur le renforcement du partenariat avec le camping se poursuit.



En 2017, le reste à charge du secteur enfance/jeunesse est passé de 411 195 € à 439 053 € (en intégrant les différents amortissements).

La hausse des charges constatée en 2017 s'explique notamment par les remplacements devant être opérés dans les micro-crèches suite à des absences pour maladie/maternité. Quant aux recettes, difficiles à prévoir, certaines augmentations sont liées au versement du contrat enfance jeunesse car les taux cibles ont été atteints pour les micro-crèches et l'ALSH. La réouverture à la journée des mercredis a également engendré une augmentation de la prestation de service ordinaire (PSO) versée par la CAF.

Pour 2018, les charges seront en hausse d'environ 100 000 € afin de couvrir :

- La titularisation de 1,5 ETP pour les micro-crèches
- La fin des contrats aidés
- Les remplacements des agents pour les micro-crèches
- Les avancements des grades
- L'augmentation des heures d'animation dans le cadre de l'ouverture le mercredi toute la journée
- L'augmentation de la fréquentation dans les structures

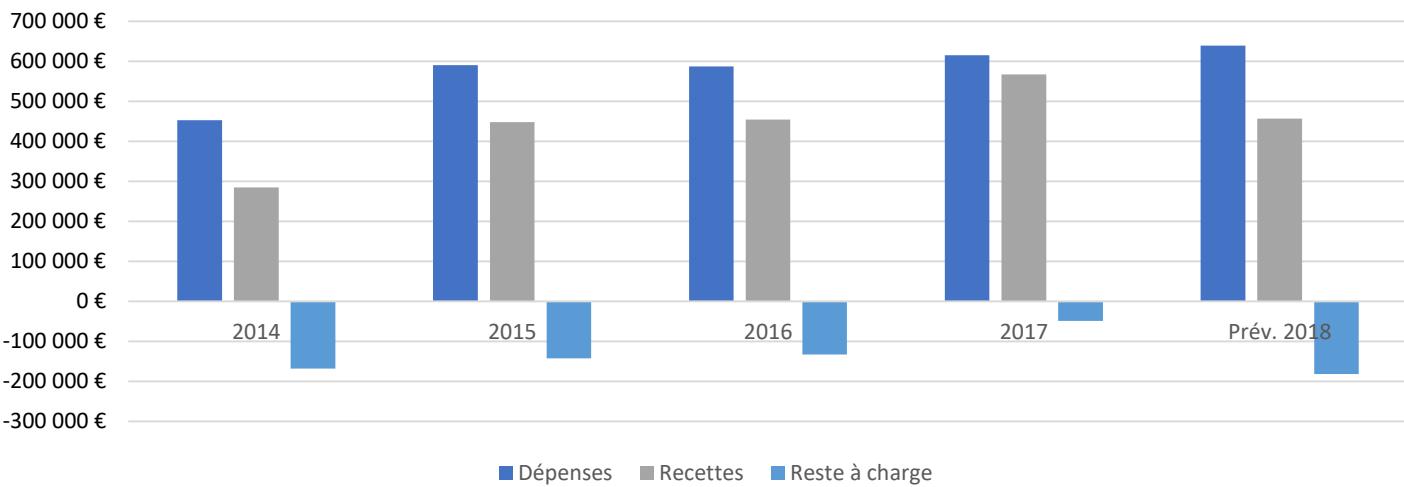
Les recettes sont difficiles à évaluer dans la mesure où la fréquentation des structures ne peut être prévisible. Une prévision à la baisse des recettes de l'ordre de 130 000 € est donc envisagée par prudence.

Une convention territoriale globale (CTG) est en cours d'élaboration avec la CAF et la MSA, qui viendra se substituer au Contrat Enfance Jeunesse (CEJ). Cet outil contractuel a pour objectif de favoriser la territorialisation de l'offre globale de service de la branche Famille en cohérence avec les politiques locales. Sur la base d'un projet social, elle organise, de façon structurée et priorisée, l'offre globale des services destinée aux familles.

A ce jour, les impacts financiers de cette nouvelle convention ne sont pas connus.

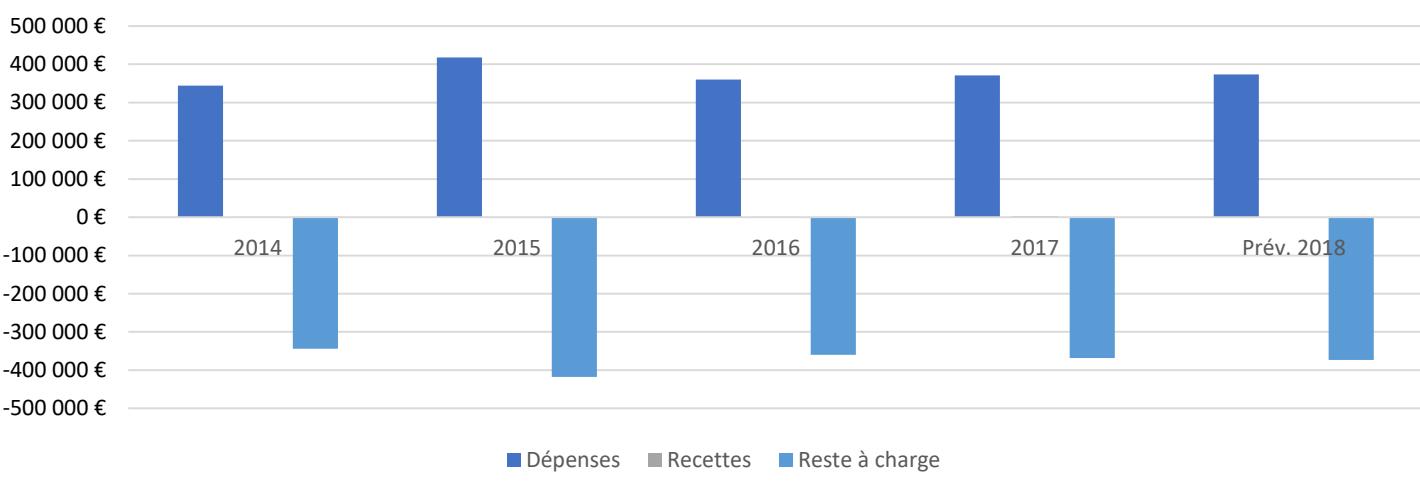
Pour 2019, l'ouverture de la nouvelle micro crèche va entraîner de nouvelles charges (environ 100 000 €).

### Politique sociale



Le reste à charge pour les actions sociales (chantiers d'insertion, atelier du soleil, PAE) s'élève en 2017 à 48 725 € contre 132 853 € en 2016. Des soldes de subventions notamment pour l'atelier soleil ont été versés en 2017 ce qui explique la baisse du reste à charge. Pour 2018, les recettes envisagées pourraient être équivalentes à celles perçues en 2016. Avec des charges en légère augmentation, (transformation d'un contrat aidé en un emploi pérenne), le reste à charge est évalué à 180 000 € pour 2018.

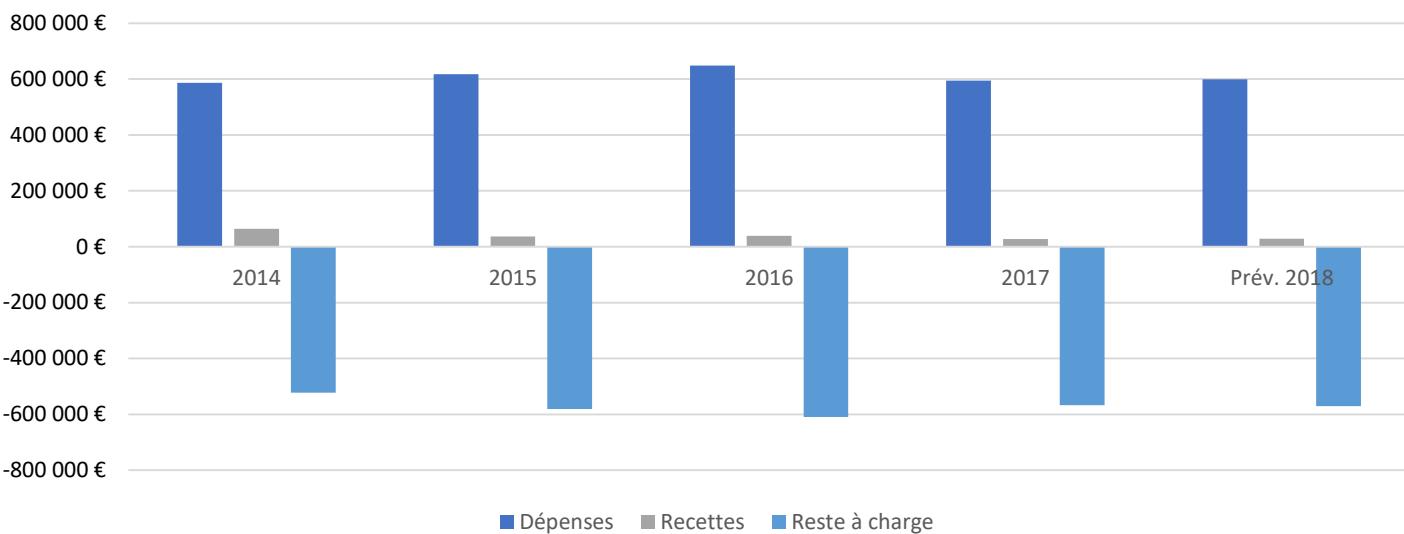
### Culture



En 2017, le soutien de Roi Morvan Communauté aux actions culturelles s'élève à 368 715 € contre 360 172 € en 2016. Les recettes étant très faibles, l'enveloppe de l'année 2018 devrait être quasi-similaire à celle de 2017.

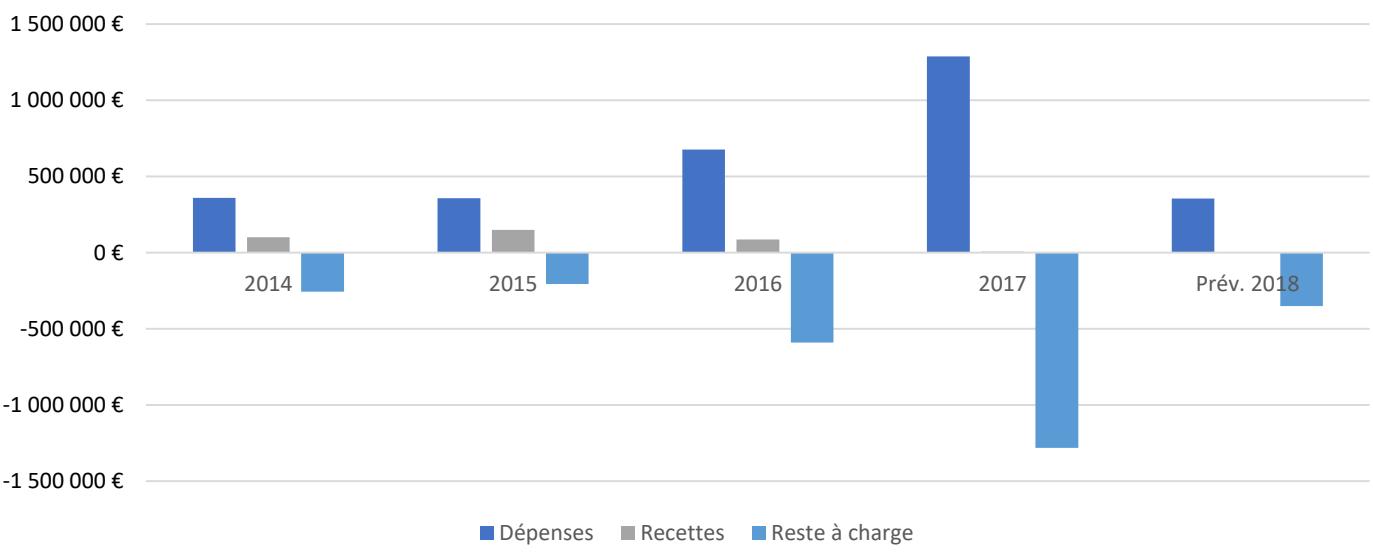
A propos de l'école de musique, la subvention a augmenté de 30 000 € entre 2016 et 2017 passant ainsi à 187 500 €. Une réflexion est actuellement menée sur le fonctionnement de l'école de musique.

### Tourisme



En 2017, la contribution aux actions touristiques est en baisse faisant ressortir un reste à charge de 566 993 € en 2017 contre 609 025 € en 2016. Les recettes étant également faibles dans ce secteur, l'enveloppe 2018 devrait être contenue aux alentours de 600 000 €.

### Economie/Agriculture



Les actions de développement économique sont principalement retracées dans les budgets annexes qui ont peu de ressources propres. La charge est donc supportée par le budget principal et s'est élevée à 1 281 977 € en 2017 contre 590 577 € en 2016. Le versement

de la subvention exceptionnelle de 1 million d'€ explique la différence entre les deux années.

Sur le volet économique, des actions vont être menées en 2018 suivant les cinq axes définis dans le programme d'actions 2018-2023.

Sur l'axe 1 « développement d'une offre foncière et immobilières adaptée aux besoins des entreprises », le schéma des ZA sera notamment lancé afin de donner une lisibilité de l'offre foncière et immobilière actuelle. La création d'outils de communication sera également lancée.

Sur l'axe 2 « mise en place d'un service d'accompagnement des entreprises du territoire », la convention de partenariat signée avec la Région Bretagne le 25/01/2018 intègre la mise en place d'un service public aux entreprises. Roi Morvan Communauté devient donc « l'interlocuteur privilégié » des entreprises du territoire et des porteurs de projet.

Sur l'axe 3 « dispositif d'aides directes aux entreprises », le pass « commerce et artisanat » sera lancé en 2018. Un budget de **60 000 €** a été validé par la commission économique qui sera proposé d'inscrire au budget primitif.

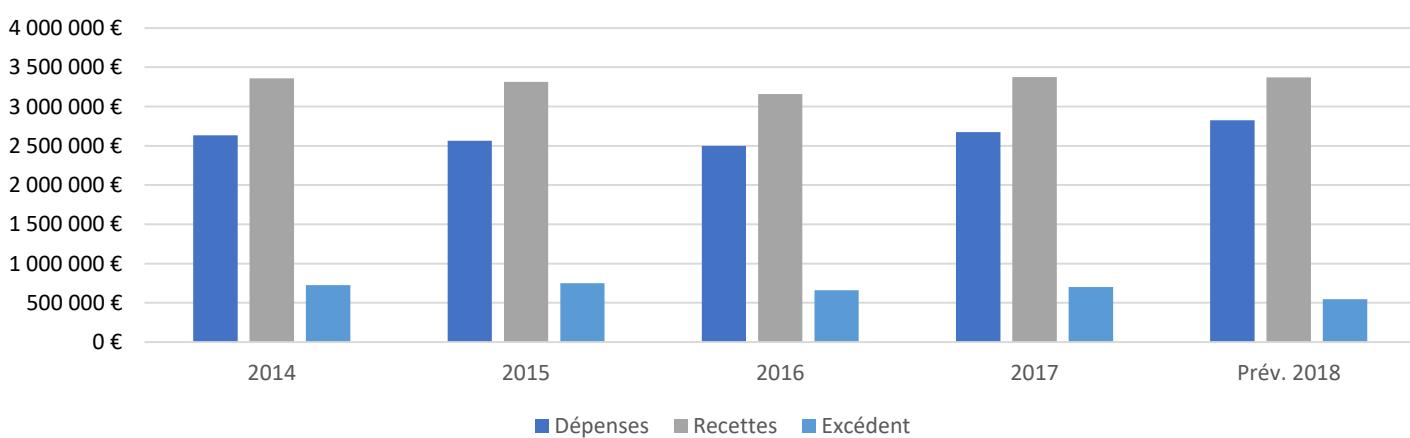
Sur l'axe 4 « définir une politique locale sur le commerce », les actions en 2018 seront d'identifier les actions et les acteurs et définir une coordination entre eux.

Sur l'axe 5 « animation et promotion », les actions auront notamment pour but de faire connaître aux entreprises les offres foncières, les services d'accompagnement et le tissu économique.

Il est à noter également que les ZA communales devraient être transférées au 01/01/2019. Une évaluation des charges devra être opérée au cours de l'année 2018.

En 2018, Roi Morvan Communauté sera adhérent au pôle ESS (économie sociale et solidaire) en cours de création au niveau du pays COB.

### Service ordures ménagères



Le service ordures ménagères présente un excédent de 700 268 € en 2017 contre 661 348 € en 2016.

L'évolution des bases servant au calcul de la TEOM devrait dégager 32 800 € de recettes supplémentaires. Quant aux dépenses, la hausse du prix du carburant, les frais

d'entretien des véhicules et matériels ainsi que l'évolution de certains contrats - en particulier le contrat de tri qui devrait augmenter de 25% - devraient réduire en 2018 les excédents de ce service.

### c) Les autres charges

L'enveloppe consacrée au versement des subventions aux associations du territoire devrait rester, pour 2018, identique à celui de 2017 soit environ 814 000 €. Ce montant pourra être réévalué en fonction des décisions qui seront prises pour les nouvelles associations qui présenteront des demandes de financement.

L'année 2018 verra également la reconduction du PIG dont le budget total est estimé à environ 195 600 € sur 2018 et 2019 (financé à hauteur de 88 000 €).

Le transfert de la compétence GEMAPI aux intercommunalités au 1<sup>er</sup> janvier 2018 va générer une dépense supplémentaire par le versement d'une contribution au SMEIL (Syndicat Mixte Ellé-Isole-Laïta) de l'ordre de 22 000 € ainsi qu'une participation de 12 500 € pour les travaux sur le Scorff.

Enfin, une réflexion est actuellement menée sur une maison des services au public itinérante.

### d) Les relations avec les communes membres

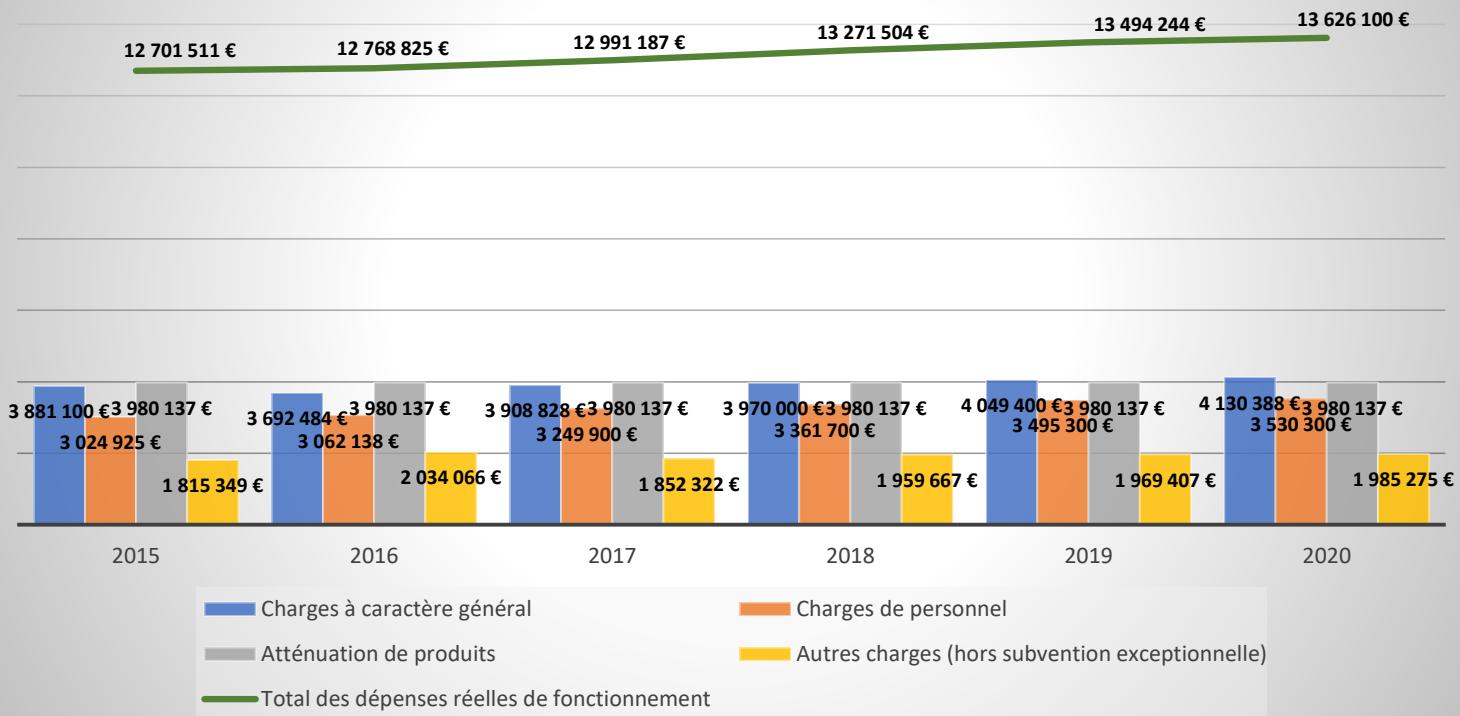
Le schéma de mutualisation se poursuivra en 2018. Des réflexions sont notamment menées sur la réalisation d'un SIG commun et le recrutement d'un géomaticien dont les coûts seraient mutualisés. Les rencontres avec les DGS des communes membres se poursuivront à fréquence régulière. Un bilan devra être présenté au conseil communautaire. Des nouvelles pistes de mutualisations pourront être présentées à cette occasion.

Quant aux relations financières entre Roi Morvan Communauté et les communes membres, la réflexion sur le pacte financier et fiscal se poursuivra en 2018.

## Synthèse des dépenses réelles de fonctionnement

	2015	2016	2017	2018	2019	2020
Charges à caractère général	3 881 100 €	3 692 484 €	3 908 828 €	3 970 000 €	4 049 400 €	4 130 388 €
Charges de personnel	3 024 925 €	3 062 138 €	3 249 900 €	3 361 700 €	3 495 300 €	3 530 300 €
Atténuation de produits	3 980 137 €	3 980 137 €	3 980 137 €	3 980 137 €	3 980 137 €	3 980 137 €
Autres charges (hors subvention exceptionnelle)	1 815 349 €	2 034 066 €	1 852 322 €	1 959 667 €	1 969 407 €	1 985 275 €
<b>Total des dépenses réelles de fonctionnement</b>	<b>12 701 511 €</b>	<b>12 768 825 €</b>	<b>12 991 187 €</b>	<b>13 271 504 €</b>	<b>13 494 244 €</b>	<b>13 626 100 €</b>
<b>Évolution</b>	<b>5,91%</b>	<b>0,53%</b>	<b>1,74%</b>	<b>2,16%</b>	<b>1,68%</b>	<b>0,98%</b>

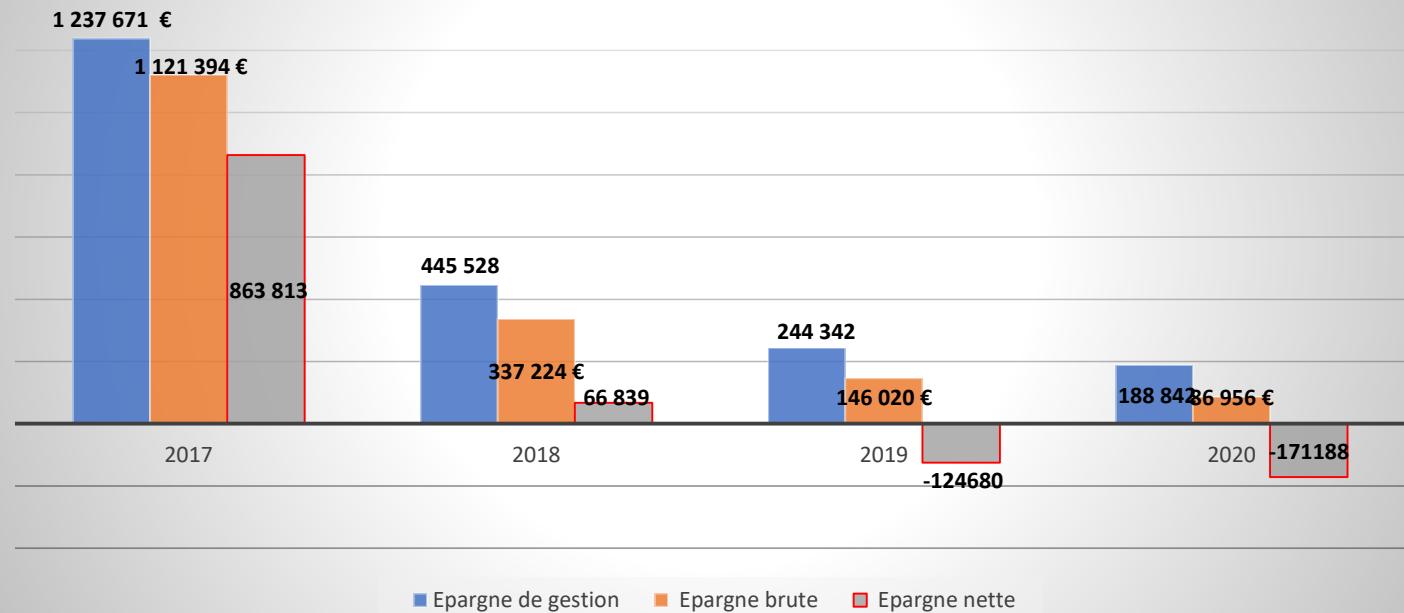
## Trajectoire 2015-2020 des dépenses réelles de fonctionnement



Ainsi, les trajectoires proposées tant en recettes réelles qu'en dépenses réelles de fonctionnement permettent de calculer une perspective à l'horizon 2020 de la capacité d'épargne de Roi Morvan Communauté.

Le graphique ci-dessous présente l'évolution de cette capacité d'épargne sans tenir compte du résultat de fonctionnement reporté.

### Perspective de la capacité d'épargne (sans recettes ni dépenses exceptionnelles)



## Partie 4 : Un investissement au service du développement du territoire

2018 sera la continuité des opérations initiées en 2017 ou plus anciennes ; un volume de dépenses d'équipement de presque 2,8 millions d'€ peut être ainsi envisagé en 2018.

Pour la scénographie de la maison de la chauve-souris, l'estimation a été revue à la hausse nécessitant l'inscription de nouveaux crédits (+215 000 € pour les travaux et la maîtrise d'œuvre).

Le solde de la première tranche du déploiement du THD ainsi que l'ALSH de Keraudrenic sont des dépenses inscrites en 2017 et reportées en 2018. L'ALSH fait l'objet d'une augmentation de l'enveloppe suite à la délibération du conseil communautaire du 21 septembre 2017.

Les dépenses d'équipement proposées peuvent être ainsi résumées :

Opération	Montant reporté en 2018	Nouvelles dépenses	Subventions (hors FCTVA)	Autofinancement
Signalisation pour service OM	1 500 €			1 500 €
Achat terrain près déchetterie Le Faouët	5 000 €			5 000 €
Etude scénographie gare de Guiscriff	5 076 €			5 076 €
Matériels scénographie gare de Guiscriff	9 490 €			9 490 €
Etudes SCOT	10 156 €			10 156 €
Logiciels	14 507 €	10 000 €		24 507 €
Travaux ressourcerie	21 450 €			21 450 €
Achat mini bus agents nature et patrimoine	23 000 €			23 000 €
Matériels informatique	24 590 €	15 000 €		39 590 €
Travaux hangar à vélos Guiscriff	32 700 €			32 700 €
Travaux mise aux normes déchetteries	43 470 €			43 470 €
Fonds de concours maison de santé	49 989 €			49 989 €

Achat matériels service ordures ménagères	68 514 €			68 514 €
Programme CTMA	186 524 €		141 500 €	45 024 €
Etudes PLUI	237 910 €			237 910 €
Déploiement du THD - solde 1ère tranche	250 000 €			250 000 €
Scénographie gare de Guiscriff et maison de la chauve souris	266 570 €	215 000 €	235 000 €	246 570 €
Achat benne collecte déchets	309 380 €	320 000 €	56 700 €	572 680 €
ASLH Keraudrenic	490 000 €	16 500 €	401 800 €	104 700 €
Fonds de concours IFER		18 829 €		18 829 €
Achat tablettes conseil communautaire		17 500 €		17 500 €
Enveloppe pour équipements touristiques		100 000 €		100 000 €
<b>TOTAL</b>	<b>2 049 826 €</b>	<b>722 829 €</b>	<b>835 000 €</b>	<b>1 927 655 €</b>

A partir des orientations budgétaires fixées en 2017, les investissements pour les années suivantes seraient les suivantes avec une accélération du déploiement du très haut débit :

#### 2019

Opération	Montant de la dépense	Subventions (hors FCTVA)	Autofinancement
Déploiement du très haut débit (THD)	700 000 €	- €	700 000 €
Collecte de déchets	295 000 €	- €	295 000 €
Matériel informatique	5 000 €	- €	5 000 €
<b>TOTAL</b>	<b>1 000 000 €</b>	<b>- €</b>	<b>1 000 000 €</b>

2020

Opération	Montant de la dépense	Subventions (hors FCTVA)	Autofinancement
Déploiement du très haut débit (THD)	700 000 €	- €	700 000 €
Collecte de déchets	255 000 €	- €	255 000 €
Matériel informatique	5 000 €	- €	5 000 €
<b>TOTAL</b>	<b>960 000 €</b>	<b>- €</b>	<b>960 000 €</b>

## Partie 5 : Les principales évolutions des budgets annexes

Budget zones d'activités : Pour 2018, les principales orientations portent sur trois zones d'activités :

- La zone d'activités de Keranna avec la réalisation d'études ;
- Le parc d'activités de Locmalo avec la réalisation des études pré-opérationnelles ;
- La zone d'activités de Kergario avec l'acquisition d'un terrain et sa remise en état (démolition et désamiantage d'un bâtiment).

Budget hôtels et immobiliers d'entreprises : le budget s'équilibre en fonctionnement à environ 156 000 € en fonctionnement et à 543 000 € environ en investissement. Il n'est pas prévu d'évolution pour les prochaines années.

Un emprunt à taux fixe a été contracté sur ce budget dont l'extinction est prévue en 2024.

Evolution du capital restant dû au 31/12 - Emprunt relais biscuiterie du Lignol



Budget SPANC : le budget s'équilibre en fonctionnement à hauteur de 115 000 € chaque année. Il n'est pas prévu d'évolution pour les prochaines années. Aucune subvention n'est versée par le budget principal.

## Récapitulatif de la prospective consolidée (budget principal + budgets annexes)

	2015	2016	2017	2018	2019	2020
Budget principal	Recettes réelles*	13 516 045 €	13 019 967 €	14 058 504 €	13 717 032 €	13 738 586 €
	Opérations d'ordre	135 569 €	141 811 €	150 173 €	140 650 €	140 650 €
	Dépenses réelles*	12 836 854 €	12 894 293 €	14 042 933 €	13 271 504 €	13 494 244 €
	Opérations d'ordre	656 515 €	825 817 €	760 150 €	595 325 €	622 825 €
	Nouvelles dépenses possibles	- €	- €	- €	- €	- €
	Résultat de fonctionnement	158 245 €	-558 332 €	-594 406 €	-9 147 €	-237 833 €
	Recettes hors 1068*	837 766 €	2 702 694 €	417 013 €	1 266 275 €	49 212 €
	Opérations d'ordre	656 515 €	825 817 €	760 150 €	595 325 €	622 825 €
	Dépenses*	2 022 459 €	3 138 343 €	609 406 €	3 098 045 €	1 280 000 €
Budget immo entreprises	Opérations d'ordre	135 569 €	141 811 €	150 173 €	140 650 €	140 650 €
	Nouvelles dépenses possibles	- €	- €	- €	- €	- €
	Résultat d'investissement	-663 747 €	248 357 €	417 584 €	-1 377 095 €	-748 613 €
	<b>Résultat total du budget</b>	<b>-505 502 €</b>	<b>-309 975 €</b>	<b>-176 822 €</b>	<b>-1 386 242 €</b>	<b>-986 446 €</b>
	Recettes réelles*	65 441 €	143 117 €	110 217 €	117 256 €	115 688 €
	Opérations d'ordre	58 470 €	19 490 €	41 319 €	41 319 €	41 319 €
	Dépenses réelles*	22 049 €	94 079 €	30 105 €	37 300 €	35 732 €
	Opérations d'ordre	68 418 €	69 138 €	121 431 €	121 275 €	121 275 €
	Nouvelles dépenses possibles	- €	- €	- €	- €	- €
Budget immo entreprises	Résultat de fonctionnement	33 443 €	-610 €	0 €	0 €	0 €
	Recettes hors 1068*	72 892 €	397 303 €	94 553 €	121 224 €	- €
	Opérations d'ordre	302 308 €	69 138 €	121 431 €	121 275 €	121 275 €
	Dépenses*	483 217 €	371 232 €	39 270 €	43 428 €	34 166 €
	Opérations d'ordre	292 360 €	19 490 €	41 319 €	41 319 €	41 319 €
	Nouvelles dépenses possibles	- €	- €	- €	- €	- €
	Résultat d'investissement	-400 377 €	75 719 €	135 396 €	157 752 €	45 790 €
	<b>Résultat total du budget</b>	<b>-366 934 €</b>	<b>75 108 €</b>	<b>135 396 €</b>	<b>157 752 €</b>	<b>45 790 €</b>

Budget ZA Rodaloc	Recettes réelles*	45 713 €	483 244 €	1 089 515 €	- €	120 000 €	120 000 €
	Opérations d'ordre	- €		5 582 377 €	5 932 207 €	6 212 207 €	6 492 207 €
	Dépenses réelles*	276 962 €	329 646 €	89 577 €	185 000 €	420 000 €	420 000 €
	Opérations d'ordre	1 549 €	187 487 €	3 799 157 €	5 852 256 €	5 932 207 €	6 212 207 €
	Nouvelles dépenses possibles	- €	- €	- €	- €	- €	- €
	Résultat de fonctionnement	-232 797 €	-33 889 €	2 783 158 €	-105 049 €	-20 000 €	-20 000 €
	Recettes hors 1068*	35 000 €	87 500 €				
	Opérations d'ordre	1 549 €	187 487 €	3 799 157 €	5 852 256 €	5 932 207 €	6 212 207 €
	Dépenses*	- €		195 649 €			
	Opérations d'ordre	- €	- €	5 582 377 €	5 932 207 €	6 212 207 €	6 492 207 €
Budget SPANC	Nouvelles dépenses possibles	- €	- €	- €	- €	- €	- €
	Résultat d'investissement	36 549 €	274 987 €	-1 978 868 €	-79 951 €	-280 000 €	-280 000 €
	<b>Résultat total du budget</b>	<b>-196 248 €</b>	<b>241 098 €</b>	<b>804 289 €</b>	<b>-185 000 €</b>	<b>-300 000 €</b>	<b>-300 000 €</b>
	Recettes réelles*	60 060 €	56 435 €	89 493 €	93 000 €	93 930 €	94 869 €
	Dépenses réelles*	51 709 €	54 261 €	74 913 €	76 412 €	77 940 €	79 499 €
	Opérations d'ordre	155 €	157 €	2 096 €	4 400 €	4 400 €	4 400 €
	Nouvelles dépenses possibles	- €	- €	- €	- €	- €	- €
	Résultat de fonctionnement	8 196 €	2 017 €	12 484 €	12 188 €	11 590 €	10 971 €
	Recettes hors 1068*	- €		3 538 €			
	Opérations d'ordre	155 €	157 €	2 096 €	4 400 €	4 400 €	4 400 €
	Dépenses*	- €	9 940 €	11 630 €	- €	- €	- €
	Nouvelles dépenses possibles	- €	- €	- €	- €	- €	- €
	Résultat d'investissement	155 €	-9 783 €	-5 995 €	4 400 €	4 400 €	4 400 €
	<b>Résultat total du budget</b>	<b>8 351 €</b>	<b>-7 766 €</b>	<b>6 488 €</b>	<b>16 588 €</b>	<b>15 990 €</b>	<b>15 371 €</b>

\*tels qu'inscrites au rapport OB

Fonds de roulement au 01/01/N	5 631 069 €	4 570 736 €	4 569 202 €	5 338 553 €	3 941 652 €	2 716 986 €
Fonds de roulement au 31/12/N	4 570 736 €	4 569 202 €	5 338 553 €	3 941 652 €	2 716 986 €	1 469 639 €

**CONVENTION DE PARTENARIAT ENTRE  
LA COMMUNAUTE DE COMMUNES XXXXX  
ET LA CHAMBRE DE COMMERCE ET D'INDUSTRIE DU MORBIHAN**

**ENTRE**

La Chambre de Commerce et d'Industrie du Morbihan, établissement public administratif, ayant son siège au 21 quai des Indes - CS 30362 - 56323 Lorient Cedex, représentée par son Président, Pierre MONTEL dûment habilité à signer la présente,

Ci-après désignée « **La CCI du Morbihan** »

D'une part,

**ET**

La Communauté de Communes XXXXX , ayant son siège XXXXX représentée par son Président, XXXXX, dûment habilité à signer la présente,

Ci-après désignée « **XXXXXX** »

D'autre part,

**Il a été convenu ce qui suit :**

**PREAMBULE**

Les Chambres de Commerce et d'Industrie sont des établissements publics administratifs de l'Etat. Leur gouvernance est confiée à des membres élus par l'ensemble des entreprises inscrites au RCS dans leur territoire. Ce sont des chefs d'entreprise en activité et bénévoles.

En leur qualité de corps intermédiaires de l'Etat, les CCI représentent les intérêts de l'industrie, du commerce et des services auprès des pouvoirs publics et contribuent au développement économique, à l'attractivité et à l'aménagement des territoires, ainsi qu'au soutien des entreprises et de leurs associations, en remplissant toute mission de service public ou d'intérêt général nécessaire à l'accomplissement de ces missions.

Ainsi, en application des articles L.710-1 du Code du commerce, les CCI assurent les missions suivantes :

- Missions d'intérêt général confiées par les lois et les règlements, telles que le centre de formalités,
- Missions d'appui, d'accompagnement, de mise en relation et de conseil auprès des entreprises ainsi que des créateurs et repreneurs d'entreprise,
- Mission en faveur de la formation professionnelle initiale et continue,
- Mission de création et de gestion d'équipements publics utiles au développement économique,
- Toute mission d'expertise, de consultation, toute étude demandée par les pouvoirs publics, les collectivités ou des entreprises sur une question relevant de l'industrie, du commerce, des services, du développement économique, de la formation professionnelle ou de l'aménagement du territoire.

## ARTICLE 1<sup>ER</sup> : OBJET DE LA CONVENTION

*Le « Pack Collectivités » est un dispositif de concertation et d'accompagnement proposé par la CCI du Morbihan à l'intention des collectivités territoriales. Il vise à instaurer une relation de proximité avec les collectivités, favoriser les échanges et la connaissance mutuelle des actions menées par chacun des partenaires en faveur du développement économique local.*

*Ce dispositif se traduit par la signature d'une convention engageant chacun des partenaires à la fourniture d'informations mutuelles et à mener quelques actions communes.*

*La CCI du Morbihan développe par ailleurs des prestations d'analyse économique qu'elle pourra proposer à la collectivité sur devis.*

## ARTICLE 2 : ENGAGEMENTS DE LA CCI DU MORBIHAN

La CCI du Morbihan s'engage à mettre à disposition les prestations suivantes :

### 1. En matière de données et d'informations économiques

- Transmettre par année civile à la Communauté de Communes :
  - o 1 fois par an, le fichier de l'ensemble des entreprises inscrites au RCS sur le territoire de la Communauté de Communes
  - o 1 fois par an, les chiffres clés du territoire
  - o Les revues publiées par la CCI, la newsletter

### 2. En matière de réflexion stratégique

- Mettre en place des comités de pilotage afin d'échanger sur les différents projets économiques du territoire une fois par an ; avec au moins un élu et un technicien pour le territoire et pour la CCI.
- Inviter les élus et techniciens de la communauté de communes à participer à des événements organisés par la CCI en matière de développement économique.
- Participer à des réunions d'échange entre techniciens (1 réunion par semestre minimum).

### 3. En matière d'accompagnement opérationnel

- Animer, sur décision conjointe, une réunion d'information thématique par an organisée par la Communauté de Communes.

### 4. En matière de transition énergétique et écologique

- Dans le cadre du partenariat ADEME Bretagne / CCI Bretagne signée en 2016, la CCI du Morbihan intervient sur les territoires engagés dans la Transition Ecologique pour la Croissance Verte » (Plan Climat Air Energie Territoire - PCAET, Territoire Zéro Déchet Zéro Gaspillage - ZDZG, Boucle Energétique Locale...). L'objectif étant de mobiliser et faire adhérer les entreprises sur ces dynamiques territoriales.
- L'observatoire des déchets non dangereux des entreprises à l'échelle du département.

### 5. Communication

- Valoriser la Communauté de Communes en tant que partenaire.

Toute demande complémentaire à celles prévues dans cette convention fera l'objet d'une tarification sur devis.

La CCI du Morbihan déclare être assurée au titre de sa responsabilité civile professionnelle. La collectivité reconnaît explicitement que la CCI du Morbihan est tenue à une obligation de moyens et non de résultats. La CCI du Morbihan ne peut s'assurer de la mise en œuvre in fine des préconisations qu'elle formule dans le cadre de ses missions.

### **ARTICLE 3 : ENGAGEMENTS DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES XXXXX**

**La Communauté XXXXX s'engage à :**

#### **Réflexion stratégique, concertation**

- Participer activement aux réunions du comité de pilotage de la convention
- Participer à un échange d'informations pour l'actualisation de la connaissance du foncier économique du territoire
- Associer la CCI sur les études liées au développement économique du territoire
- Considérer la ou les union (s) des commerçants du territoire comme des partenaires du développement économique et les associer aux réflexions
- Associer la CCI aux réunions d'information organisées en matière de transition écologique et énergétique

#### **Communication**

- Etre le relais de diffusion des informations du « Pack collectivités » auprès de ses communes membres
- Publier au moins une fois par an sur les outils de communication de la Communauté un article concernant l'action de la CCI sur le territoire
- N'utiliser les fichiers de la CCI que pour ses besoins propres
- Diffuser les documents de la CCI du Morbihan dans les locaux communaux et communautaires
- Valoriser la CCI du Morbihan en tant que partenaire du développement économique territorial de la Communauté de Communes, notamment sur les volets transition énergétique et écologique

#### **Accompagnement opérationnel**

- Prendre en charge l'organisation (invitations, mise à disposition de salles et accueil...) des réunions thématiques définies en commun (article 2 point 3 de la présente convention)
- Orienter lorsque nécessaire les demandes des entreprises vers le service économique de la CCI du Morbihan (création d'entreprise, projet de développement, dossiers de financement...)

### **ARTICLE 4 – PROPRIETE INTELLECTUELLE**

Le logo de la **CCI du Morbihan** figurera sur l'ensemble des supports de communication dans le cadre de cette convention et des opérations en découlant.

En dehors des supports de communication visés ci-dessus, l'utilisation ou la reproduction de logos, marques ou tout autre support devra donner lieu à une approbation expresse et préalable de l'entité propriétaire conformément à la réglementation applicable en matière de propriété intellectuelle, sous peine de sanctions.

## ARTICLE 5 : DUREE ET RESILIATION DE LA CONVENTION

La présente convention est conclue pour une année de date à date et est renouvelable par tacite reconduction sans pouvoir excéder 3 années.

Chaque partie pourra y mettre un terme par lettre recommandée sous réserve d'un préavis d'un mois sans indemnité.

## ARTICLE 6 : CONTREPARTIES

Cette convention est conclue sans contrepartie financière. Des prestations ou interventions complémentaires de la CCI pour le compte de la collectivité pourront faire l'objet d'une présentation de devis.

## ARTICLE 7 : CLAUSE D'ATTRIBUTION DE COMPETENCE

En cas de litige sur l'interprétation et/ou l'exécution du présent contrat, les parties s'engagent à se réunir pour explorer et arrêter d'un commun accord une solution amiable. A défaut, les tribunaux administratifs sont seuls compétents pour statuer sur tout litige survenant entre les parties contractantes et concernant le présent contrat.

**Pour la communauté de communes**

XXXXX

XXX

Président

**Pour la CCI du Morbihan**

Pierre MONTEL

Président

Fait à \_\_\_\_\_ le \_\_\_\_\_

En deux exemplaires originaux

## Annexe

### Thématiques proposées dans le cadre de l'organisation de réunion thématique

Liste non exhaustive :

- L'aménagement du magasin : de la vitrine à la caisse
- Mieux communiquer pour développer son chiffre d'affaires
- Votre première visibilité sur le web grâce aux outils Google
- La qualité d'accueil et de service : un gage de valeur ajoutée
- Les nouvelles tendances de consommation
- La prévention des difficultés de l'entreprise
- Préparer la transmission de son entreprise
- L'accessibilité dans les commerces
- La création d'une association de commerçants
- La mise en place d'un réseau

**Convention  
entre la Région Bretagne  
et XXXXX  
pour la mise en œuvre du dispositif PASS COMMERCE ARTISANAT**

Vu le traité sur le fonctionnement de l'Union Européenne ;

Vu le règlement (UE) N°651/2014 de la Commission Européenne du 17 juin 2014 déclarant certaines catégories d'aides compatibles avec le marché intérieur en application des articles 107 et 108 du Traité (Règlement général d'exemption par catégorie) ;

Vu le règlement (UE) N°1407/2013 de la Commission du 18 décembre 2013 relatif à l'application des articles 107 et 108 du traité sur le fonctionnement de l'Union européenne aux aides *de minimis* ;

Vu le code général des collectivités territoriales (CGCT) et en particulier ses articles L.1511-1 et suivants, les articles L. 1611-7 – I et L.4251-18 ainsi que les articles L1111-8 et R1111-1;

Vu la loi n°2014-58 du 27 janvier 2014 relative à la modernisation de l'action publique et d'affirmation des métropoles (MAPTAM) ;

Vu la loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la république (NOTRe) ;

Vu la délibération n°13\_DGS\_03 en date du 13 décembre 2013 approuvant le schéma régional de développement économique d'innovation et d'internationalisation (SRDEII) ;

Vu la délibération n°17\_DGS\_01 en date du 11 février 2017 approuvant la nouvelle organisation de l'action publique en matière de développement économique et les compléments au schéma régional de développement économique d'innovation et d'internationalisation (SRDEII) ;

Vu la délibération n° 17\_0204\_05 de la Commission permanente du Conseil régional en date du 29 mai 2017 adoptant les termes du dispositif PASS COMMERCE ARTISANAT ;

Vu le règlement financier adopté par le Conseil régional ;

Vu la délibération n° XXX de la Commission permanente du Conseil régional en date du XXX, approuvant les termes de la convention de partenariat entre le Conseil régional de Bretagne et xxx sur les politiques économiques et autorisant le Président du Conseil régional à la signer ;

Vu la délibération n°XXX du conseil communautaire de xxx en date du xxx approuvant les termes de la convention de partenariat entre le Conseil régional de Bretagne et xxx sur les politiques économiques, et autorisant son Président à la signer ;

Vu la délibération n°xxx de la commission permanente du Conseil régional en date du xxx approuvant les termes de la présente convention portant sur le dispositif PASS COMMERCE ARTISANAT et autorisant le Président à la signer ;

Vu la délibération n°xxx du conseil communautaire de l'EPCI dxxxx en date du 12 juin 2017 approuvant les termes de la présente convention portant sur le dispositif PASS COMMERCE ARTISANAT et autorisant son Président à la signer ;

**ENTRE :**

La Région Bretagne,  
283, avenue du Général Patton  
CS 21101  
35711 RENNES CEDEX 7  
Représentée par Loïg CHESNAIS-GIRARD agissant en sa qualité de Président du Conseil régional de Bretagne  
Ci-après dénommée « la Région »

D'une part,

**ET :**

xxx  
xxx  
xxx  
xxx

Représenté par xxxxxxx, agissant en sa qualité de Président  
Ci-après dénommé « l'EPCI »

D'autre part,

**Il est convenu ce qui suit :**

**PRÉAMBULE**

Promulguées respectivement en 2014 et 2015, les Lois Maptam (loi du 27 janvier 2014) et NOTRe (loi du 7 août 2015) modifient le cadre d'intervention des collectivités territoriales au premier rang desquels, les Départements et les Régions. Ces deux lois prévoient notamment :

- la suppression de la clause de compétence générale pour les Départements et les Régions,
- des transferts de compétences notamment des Départements vers les Régions,
- de conforter chaque niveau de collectivité sur des compétences dont certaines sont désormais exclusives,
- un cadre d'organisation pour l'exercice des compétences avec un chef de file désigné,
- le maintien de compétences partagées entre tous les niveaux de collectivités.

C'est à ce titre que, durant l'année 2017, la Région co-construit et formalise une relation partenariale renouvelée et largement renforcée avec chacun des 59 EPCI (établissement public de coopération intercommunale) de Bretagne, sur le thème du développement économique stricto sensu par le biais d'une convention de partenariat socle avec chaque EPCI.

Dans la continuité de ce travail, le Conseil régional a fait le constat que l'un des enjeux majeurs de la politique économique régionale était le maintien et le développement des Très Petites Entreprises du commerce et de l'artisanat, du fait des besoins avérés de ces acteurs, de l'attente des EPCI et du retrait des Départements des dispositifs d'intervention en faveur des entreprises.

C'est pourquoi le Conseil régional a adopté un dispositif d'accompagnement en faveur des commerçants et des artisans, le PASS COMMERCE ARTISANAT. Les EPCI désireux de le mettre en œuvre sur leur territoire pourront apporter quelques modulations au dispositif – sous réserve de validation par la Région - afin de tenir compte des réalités économiques des territoires. Le principe de fonctionnement du dispositif repose sur le fait qu'il sera porté par chaque EPCI, et que son

financement sera assuré avec un abondement de la Région Bretagne.

## Article 1 - OBJET DE LA CONVENTION

La présente convention a pour objet d'autoriser **XXX** à mettre en œuvre le dispositif PASS COMMERCE ARTISANAT, dans le respect de la réglementation en vigueur.

## Article 2 – DEFINITION ET MODALITES DE MISE EN OEUVRE DU DISPOSITIF PASS COMMERCE ARTISANAT (cf Annexes 1 et 2 : fiche dispositif et délibération de l'EPCI)

### 2.1 Définition du dispositif

Le dispositif PASS COMMERCE ARTISANAT a pour vocation de contribuer à soutenir les petites entreprises commerciales et artisanales de proximité qui maillent les territoires, dynamisent les centres bourgs et sont un acteur essentiel du bien vivre ensemble sur le territoire régional.

Il a pour objectif :

- de dynamiser l'activité économique principalement dans les communes rurales,
- d'aider à la modernisation du commerce indépendant et de l'artisanat de service des centres bourgs.

Le dispositif PASS COMMERCE ARTISANAT est conçu à partir des besoins des territoires, en lien avec la Région Bretagne. Il est ouvert à des adaptations élaborées en concertation entre la Région et les EPCI.

### 2.2 Modalités d'intervention

Le dispositif cible les entreprises commerciales et artisanales indépendantes de moins de 7 salariés CDI ETP et réalisant moins de 1 M€ HT de chiffre d'affaires. Il a pour objectif prioritaire d'accompagner les entreprises commerciales et artisanales indépendantes de petite taille situées sur les communes bretonnes de moins de 5 000 habitants, pour réaliser leurs investissements de modernisation et de développement.

Il vise à soutenir les investissements :

- de travaux immobiliers (y compris ceux portant sur l'accessibilité des locaux),
- de mise aux normes d'hygiène ou électrique,
- d'équipements, matériels, de manutention, d'embellissement et d'attractivité,
- d'investissements immatériels liés à l'accessibilité, à la stratégie commerciale ou à la stratégie numérique, et les équipements qui y sont liés.

Un projet ne comportant que des investissements immatériels ne pourra pas être soutenu.

### 2.3 Modalités de financement

Le niveau de subvention proposé aux entreprises commerciales et artisanales est limité à 30 % des investissements subventionnables plafonnés à 25 000 € HT, soit une aide maximale de 7 500 €, financée à parité par la Région Bretagne et l'EPCI pour les entreprises situées sur des communes de moins de 5000 habitants ou en ZRR.

Pour les cas particuliers d'intervention sur d'autres cibles - communes de plus de 5 000 habitants hors ZRR - définies au cas par cas selon *les desiderata* des territoires, la répartition de la subvention entre l'EPCI et la Région sera respectivement de 70/30.

### 2.4 Engagements de l'EPCI

l'EPCI s'engage à mettre en oeuvre le dispositif PASS COMMERCE ARTISANAT sur son territoire à compter de la signature de la présente convention, en respectant les modalités de fonctionnement et les conditions d'attribution prévues dans l'**annexe 1** qui fait partie intégrante de la convention.

L'EPCI s'engage à verser les subventions aux entreprises bénéficiaires du PASS COMMERCE ARTISANAT au vu des justificatifs de réalisation des investissements fournis par les entreprises bénéficiaires.

## 2.5 Conditions de recours aux chambres consulaires dans le cadre de la mise en œuvre du dispositif

Les modalités de fonctionnement du nouvel accompagnement prévoient que les Chambres consulaires (CCIT, CMA) puissent être partenaires dans la mise en œuvre du dispositif, et contribuent à impulser cette nouvelle dynamique au cœur des territoires.

Dès lors, l'EPCI a la possibilité de faire appel aux chambres consulaires situées sur son territoire pour mettre en œuvre le dispositif PASS COMMERCE ARTISANAT, et notamment pour les phases préalables à l'instruction des demandes des entreprises par l'EPCI, soit les étapes de :

- sensibilisation, diffusion de l'information, communication sur le dispositif,
- détection des projets,
- entretien sur site dans l'entreprise (viabilité économique du projet),
- si nécessaire, diagnostic hygiène simplifié préalable à l'investissement dans les cas de commerce alimentaire ou comprenant une activité de transformation ou de restauration,
- aide au montage du dossier de demande de financement,
- suivi du projet et de la demande de financement.

Les coûts inhérents à la prestation d'ingénierie qui sera réalisée par les chambres consulaires seront pris en charge par la Région à 50 %, le solde restant à la charge du réseau consulaire. Ce financement, en ingénierie des chambres, n'interviendra pas si l'EPCI est amené à soutenir des projets exclus par la Région Bretagne (cf : Annexe fiche dispositif).

## 2.6 Respect de la réglementation européenne

Les aides accordées par l'EPCI dans le cadre du dispositif PASS COMMERCE ARTISANAT sont adossées sur le règlement (UE) N°1407/2013 de la Commission du 18 décembre 2013 relatif à l'application des articles 107 et 108 du traité sur le fonctionnement de l'Union européenne aux aides *de minimis*.

A ce titre, l'EPCI devra solliciter chaque bénéficiaire afin qu'il déclare l'ensemble des aides *de minimis* reçues au titre de l'**exercice en cours et des deux exercices précédents**, cette déclaration ayant pour objet de s'assurer que le versement des aides du PASS COMMERCE ARTISANAT respecte le plafond maximal de 200 000 € d'aides *de minimis* sur trois exercices fiscaux.

**xxx** sera responsable du respect de la réglementation précitée.

## Article 3 – MODALITES DE VERSEMENT DES CREDITS REGIONAUX

La Région s'engage à verser à l'EPCI les crédits correspondants aux subventions versées aux entreprises sur présentation par l'EPCI d'un tableau récapitulatif listant les projets soutenus sur le territoire, conformément au tableau annexé à la présente convention (**Annexe 3**) et comprenant les informations suivantes : *nom du commerce ou de l'entreprise artisanale, lieu, taille de la commune, nature des investissements et des travaux, montant des investissements éligibles HT, montant de la subvention PASS COMMERCE ARTISANAT accordée, date de décision, montant de la subvention PASS COMMERCE ARTISANAT versée, date du paiement, quote-part régionale (conformément au tableau annexé à la présente convention)*.

Les crédits régionaux seront versés :

- pour l'année 2017 : au mois de novembre, pour les subventions versées par l'EPCI entre la date de mise en œuvre du dispositif et le 15 octobre 2017 ;

- et pour les années suivantes :

. au mois de mai de chaque année, pour les subventions versées par l'EPCI entre le 16 octobre et le 15 avril,

. au mois de novembre de chaque année, pour les subventions versées par l'EPCI entre le 16 avril et le 15 octobre.

Les crédits régionaux seront versés sur le compte suivant de xxx:

Banque : xxx

Numéro de compte : xxx

Titulaire du compte : xxx

## Article 4 - IMPUTATION BUDGETAIRE

La quote-part de subventions versée par la Région à l'EPCI sera imputée au budget de la Région, chapitre 939, programme n°0204.

## Article 5 - COMMUNICATION

L'EPCI s'engage à mentionner le soutien financier de la Région, notamment en faisant figurer le logo de la Région sur ses documents et publications officiels de communication relatifs au dispositif PASS COMMERCE ARTISANAT.

Il s'engage également à communiquer aux entreprises bénéficiaires du PASS COMMERCE ARTISANAT les outils de communication prévus à cet effet (vitrophanie, auto-collants...) et à s'assurer de leur visibilité dans les établissements bénéficiaires.

### Article 6 - DUREE DE LA CONVENTION

La présente convention prend effet à compter de sa date de signature et est valable pour les crédits engagés jusqu'au **31 décembre 2021**.

La clôture de la convention interviendra après le solde de tous les dossiers engagés.

### Article 7 – MODALITÉS DE SUIVI

Un bilan d'activité et un bilan financier de la mise en œuvre du dispositif PASS COMMERCE ARTISANAT sur le territoire de l'EPCI sera réalisé en décembre de chaque année par l'EPCI, afin d'en évaluer la pertinence et le fonctionnement, et d'apporter d'éventuels ajustements.

### Article 8 - MODIFICATION DE LA CONVENTION

Toute modification des termes de la présente convention doit faire l'objet d'un avenant écrit entre les parties, conclu dans les mêmes formes et conditions que la présente convention.

### Article 9 – CLAUSE DE RÉSILIATION

xxx peut renoncer à tout moment à l'exécution de la présente convention, par lettre recommandée avec accusé de réception adressée à la Région.

En cas de non respect de ses obligations contractuelles par la **xxx**, la Région se réserve le droit de résilier la présente convention après mise en demeure adressée par lettre recommandée avec accusé de réception restée sans effet.

En cas de dénonciation ou résiliation de la convention dans les conditions prévues ci-dessus, la Région versera à l'EPCI les crédits correspondant à sa quote-part des subventions octroyées jusqu'à la date de dénonciation ou résiliation de la convention.

De même, l'EPCI s'engage à reverser à la Région la quote-part d'éventuels trop perçus de subvention recouvrées auprès des bénéficiaires.

## **Article 10 – RÈGLEMENT DES LITIGES**

Tout litige relatif à l'application de la présente convention sera porté devant le Tribunal administratif de Rennes s'il s'avère que les voies de conciliation n'arrivent pas à leurs fins.

## **Article 11 – EXÉCUTION DE LA CONVENTION**

Le Président du Conseil régional, le Payeur régional et le Bénéficiaire sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente convention.

Fait à Rennes en quatre exemplaires originaux.

Le  
(à préciser par la Région)

Le Président de **xxx**

Le Président du Conseil régional de Bretagne

## PASS COMMERCE et ARTISANAT

### OBJECTIFS

- => Dynamiser l'activité économique des TPE (commerces et artisans) dans les communes de moins de 5 000 habitants
- => Aider à la modernisation du commerce indépendant et de l'artisanat

### BENEFICIAIRES

=> **Toute entreprise commerciale indépendante ou toute entreprise artisanale indépendante** inscrite au registre du commerce et des sociétés ou au répertoire des métiers (exemples : cafés-tabac, restaurants, hôtels, commerces de proximité, supérettes, campings, artisanat alimentaire [boucher, boulanger, fromager...], bâtiment [peintre, carreleur, électricien, plombier, chauffagiste...], fabrication [céramiste, ébéniste, graveur, métallier...], de services (coiffeur, esthéticienne, cordonnier, fleuriste...])  
. de 7 salariés CDI équivalent temps plein maximum (hors Gérant/Président)  
. dont le chiffre d'affaires ne dépasse pas 1 Million d'euros HT

Sont exclus du dispositif :

- le commerce de gros,
- les commerces non sédentaires,
- les agences prestataires de services (immobilières, financières, de voyages...),
- le secteur médical et paramédical,
- les professions libérales,
- les activités financières (banques, assurances...)
- les franchises (hors commerces de première nécessité),
- les galeries et les zones commerciales : à déterminer avec les financeurs
- les SCI, sauf dans les cas où au moins 50 % du capital de la SCI est détenu par la société d'exploitation ou par des associés de la société d'exploitation

*L'entreprise devra attester sur l'honneur d'une situation financière saine et remplir ses obligations légales, sociales et fiscales.*

### CONDITIONS DE RECEVABILITE

=> **Localisation des projets : Communes de moins de 5 000 habitants et communes situées en ZRR (Loudéac, Carhaix-Plouguer, Châteaulin, Guer, Ploërmel, Baud...)**

Cas spécifique des communes nouvelles : dans un premier temps, prise en compte de l'antériorité de la taille des communes avant le regroupement au sein d'une commune nouvelle et communes associées (état connu au dernier recensement)

=> **Opérations éligibles : création, reprise, modernisation ou extension d'activité.**

*L'activité ne doit pas induire de distorsion de concurrence avec une activité existante sur la commune (ou sur les centralités les plus proches du projet) en tenant compte de la zone de chalandise visée (fournir une étude de marché ou un avis motivé et confidentiel d'une chambre consulaire).*

*La réalisation préalable d'un diagnostic hygiène, qui pourra être établi par une chambre consulaire, sera demandée pour tout projet de commerce alimentaire, ou comprenant une activité de transformation ou de restauration.*

*L'aide n'est pas cumulable avec l'aide régionale aux petites entreprises de la Région Bretagne (Pass investissement TPE), l'avance remboursable Tourisme ou tout autre aide directe accordée dans le cadre d'un Appel à projets par la Région Bretagne.*

L'attribution de l'aide n'est pas automatique et résulte d'un examen déterminant la situation financière de l'entreprise.

Envoyé en préfecture le 15/03/2018

Reçu en préfecture le 15/03/2018

Affiché le

ID : 056-245614417-20180301-N4\_010318-DE

Un délai de 2 ans devra exister entre deux demandes de subvention, et une nouvelle demande d'aide ne pourra être effectuée que si le dossier précédent est clôturé.

La durée d'exécution du programme est limitée à 2 ans.

### => Nature des dépenses éligibles

- . les travaux immobiliers (dont ceux liés à l'accessibilité)
- . les travaux de mises aux normes d'hygiène, aux normes électriques ...
- . les équipements : chambres froides, vitrines réfrigérées, fours de boulangerie...
- . les équipements matériels de production, les matériels de manutention (manitou, transpalette)
- . les investissements d'embellissements (étagères, enseignes...) et d'attractivité
- . les investissements immatériels liés à la réalisation d'une prestation de conseil :
  - en matière d'accessibilité,
  - sur la stratégie commerciale,
  - en lien avec le numérique, ou prestation liée à la création de sites internet ou visant à améliorer la visibilité sur le web (e-boutique, visites virtuelles...)
- . les équipements matériels en lien avec les prestations de conseil en stratégie commerciale (CRM, gestion relation client...) ou prestation numérique (logiciel de caisse ...)

Quelle que soit la modalité de financement choisie pour l'acquisition du matériel éligible (à l'exclusion de la location, non éligible), l'assiette subventionnable est constituée par la valeur d'achat du bien.

La liste des investissements retenus dans l'assiette résulte d'une analyse au cas par cas au regard du programme présenté, et notamment pour les investissements immatériels leur lien direct avec le projet.

### => Ne sont pas éligibles

- . les matériels d'occasion non garantis 6 mois minimum
- . les véhicules et matériels roulants, flottants ou volants (voiture, camion, bateaux ...)
- . les consommables

## CALCUL DE LA SUBVENTION (dans le cadre du dispositif standard)

=> **30 % des investissements subventionnables plafonnés à 25 000 € HT, sous la forme d'une subvention d'un montant maximal de 7 500 €**

=> plafonds d'investissements subventionnables :

- . 6 000 € dans le cas général,
- . 3 000 € pour les travaux d'accessibilité (y compris la prestation de conseil en accessibilité)
- . 3 000 € pour les investissements matériels numériques et investissements de stratégie commerciale (y compris la prestation de conseil en équipements numériques ou de conseil en stratégie commerciale)

**L'aide attribuée sera, dans le cadre du dispositif standard, co-financée à parité par la Région Bretagne et l'EPCI concerné : 50/50**

Pour tenir compte des spécificités locales qui seront précisées dans le cadre des conventions entre l'EPCI et la Région Bretagne, des adaptations sont possibles. D'ores et déjà, il est acté qu'en cas d'intervention dans les QPV et dans les communes de plus de 5 000 habitants, la répartition de la subvention entre l'EPCI et la Région Bretagne serait respectivement de 70/30.

## MODALITES DE MISE EN OEUVRE DU DISPOSITIF

=> La CCI ou la CMA seront invitées à assister le commerçant ou l'artisan dans la mise en œuvre opérationnelle du dispositif d'aide, selon des modalités qui seront définies avec l'EPCI du territoire, pour :

- sensibiliser les artisans et les commerçants,
- analyser la recevabilité des projets,
- monter les dossiers de demandes d'aides,
- donner un avis motivé et confidentiel sur le projet,
- contribuer à l'analyse stratégique du dispositif pour le territoire (couverture territoriale, indicateurs de réalisation et perspectives)

=> L'EPCI sur lequel se situe l'entreprise instruira le dossier de l'entreprise, notifiera l'aide accordée, puis procédera au paiement de la subvention au vu des justificatifs de réalisation des investissements fournis par le bénéficiaire

## VERSEMENT DE LA QUOTE-PART REGIONALE AUX EPCI

La quote-part régionale sera versée à chaque EPCI une fois par semestre, à raison de 50 % (ou 30%) du total des aides versées aux entreprises bénéficiaires sur la période.

Les versements seront réalisés par la Région Bretagne sur présentation par l'EPCI d'un justificatif listant, sous la forme d'un tableau, les projets soutenus (*nom du commerce, lieu, nature des travaux, montant éligibles HT, aide accordée, date...*).

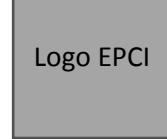
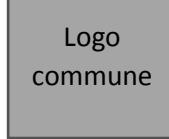
## REGIME D'ADOSSEMENT DE LA SUBVENTION ACCORDEE

=> Règlement (UE) n°1407/2013 de la Commission du 18 décembre 2013 relatif à l'application des articles 107 et 108 du traité sur le fonctionnement de l'Union européenne aux aides *de minimis*

## CUMUL DES AIDES PUBLIQUES

La somme des aides publiques accordées sur la même assiette d'investissements subventionnables ne pourra pas dépasser 50% (Etat et Collectivités territoriales), en cas de projet présenté également aux Appels à projets de l'État au titre du FISAC

(\*) Il s'agit là d'une synthèse non exhaustive car le dispositif est porté par les EPCI qui l'adaptent pour tenir compte des spécificités de leur territoire



## PROTOCOLE

Sur le plan d'action du centre de Guéméné-sur-Scorff - cycle opérationnel

Au titre de l'appel à candidatures

« Dynamisme des bourgs ruraux et des villes en Bretagne »

### ENTRE

L'Etat, représenté par le Préfet de la Région Bretagne,

La Région Bretagne, représentée par le Président du Conseil régional,

La Caisse des Dépôts, représentée par son Directeur régional,

L'Etablissement Public Foncier de Bretagne, représenté par sa Directrice générale,

Ci-après désignés collectivement « les partenaires » ou les « partenaires de l'appel à candidatures »

D'une part,

### ET

La commune de Guéméné-sur-Scorff, représentée par Monsieur le Maire, René Le Moullec

Ci-après désignée la Commune,

L'Etablissement Public de Coopération Intercommunale Roi Morvan Communauté, représenté par Monsieur le Président, Michel Morvan

Ci-après désigné l'EPCI,

D'autre part,

Vu la délibération n°17\_0101\_08 de la Commission permanente du Conseil régional de Bretagne en date du 04 décembre 2017 approuvant les termes du protocole et autorisant le Président du Conseil régional à le signer ;

Vu la délibération n°XX de l'EPF de Bretagne en date du 28 novembre 2017 approuvant les termes du protocole type cycle opérationnel et autorisant la Directrice générale à en finaliser la rédaction et à signer ses déclinaisons pour chaque projet retenu par le comité de sélection des partenaires ;

Vu l'accord donné par le Comité National d'Engagement de la Caisse des dépôts, en date du 22/02/2017 ;

Vu la délibération n°xx du conseil municipal de la commune de Guémené-sur-Scorff en date du xx/02/2018 approuvant les termes du présent protocole et autorisant le maire à le signer ;

Vu la délibération n°xx du conseil communautaire de la communauté de communes/d'agglomération en date du xx/xx/xx approuvant les termes du présent protocole et autorisant le Président à le signer ;

Vu le volet territorial du Contrat de plan Etat-Région Bretagne 2015-2020 signé le 11 mai 2015 et l'avenant n°1 signé le 16 décembre 2016 ;

Vu l'appel à candidatures « dynamisme des bourgs ruraux en Bretagne » ou « dynamisme des villes en Bretagne » lancé le 31 mars 2017 ;

Vu le dossier de candidature déposé par la commune de Guémené-sur-Scorff et la décision des partenaires de soutenir le programme d'action proposé dans ce dossier ;

## IL A ETE CONVENU LES DISPOSITIONS SUIVANTES :

### PREAMBULE :

Conscients de l'importance de conforter mais aussi d'adapter les lieux de vie que sont les centres en milieu urbain comme en milieu rural, l'Etat, la Région, l'Etablissement Public Foncier de Bretagne et la Caisse des Dépôts ont proposé une nouvelle politique publique de soutien au dynamisme des centres-villes et bourgs ruraux.

A travers deux appels à candidatures lancés le 21 mars 2017, l'Etat, la Région Bretagne, l'Etablissement Public Foncier de Bretagne et la Caisse des Dépôts s'engagent à unir leurs moyens pour permettre aux bourgs ruraux et aux centres-villes de développer des projets innovants d'attractivité.

L'accompagnement concerne deux cycles : études et opérationnel.

Le cycle **études** permet de définir une stratégie et de construire le plan d'action opérationnel. Cette phase est particulièrement importante pour penser et co-construire avec tous les acteurs une stratégie globale.

Le cycle **opérationnel** comprend les études pré-opérationnelles, les opérations d'investissement et l'animation dédiée. Il permet la mise en œuvre d'une stratégie dans la durée.

La commune de Guéméné-sur-Scorff a déposé sa candidature et a été retenue par les partenaires au titre du cycle « opérationnel ».

### Article 1 : Objet

Le présent protocole a pour objet de définir les principes selon lesquels l'Etat, la Région, la Caisse des Dépôts et l'Etablissement Public Foncier de Bretagne s'engagent à soutenir la commune de Guéméné-sur-Scorff, au titre de l'appel à candidatures « Dynamisme des bourgs et villes de Bretagne », l'établissement public de coopération intercommunale dont la commune est membre ainsi que les différents maîtres d'ouvrages mentionnés dans le dossier de candidature, pour la réalisation du plan d'action de la commune de Guéméné-sur-Scorff visant à renforcer l'attractivité du centre.

Le cycle opérationnel se caractérise par la programmation d'opérations nécessaires à la réalisation du plan d'action. La programmation est réalisée sur quatre ans et peut comprendre deux volets :

**Un volet « spatial »** visant à affiner et réaliser la composition architecturale, urbaine, les travaux et **un volet « conduite du changement »** visant à animer, concerter, promouvoir le projet et rechercher des partenariats publics et privés.

### Article 2 : Contenu du plan d'action et les parties prenantes

#### **2-1 - La commune, responsable du pilotage du plan d'action**

La commune de Guéméné-sur-Scorff est responsable du pilotage et du suivi du plan d'action réalisé par les différents maîtres d'ouvrage (dont EPCI, autres acteurs, ...).

En cette qualité, la commune désigne un référent technique (Monsieur SORT Jean-Sébastien – DSG) et un référent politique (Monsieur LE MOULLEC René – Maire).

L'EPCI devra être associé aux différents points d'étapes.

Les partenaires de l'appel à candidatures devront être informés des avancées des opérations et, en particulier, être rendus destinataires des livrables intermédiaires et finaux prévus. Ils seront conviés et pourront participer aux différents points d'étapes qui seront organisés.

## 2-2 – Le projet global

Le projet comprend trois axes d'intervention : l'urbanisme & le cadre de vie, le tourisme & l'identité, l'économie & le commerce. La commune met en avant son identité touristique avec le commerce de l'andouille, le label Petite Cité de Caractère, la valorisation des rives du Scorff, la mise en valeur du petit patrimoine et l'élaboration de circuits récréatifs, le centre d'interprétation du pays Pourléth. Parmi les opérations innovantes, est relevé le projet de Maison de services au public dans une bâtie du XVI<sup>e</sup> inscrite aux Monuments Historiques, réunissant 15 partenaires.

Les opérations, inscrites dans le projet, seront réalisées conformément à la description qui en a été faite dans le dossier de candidature de la commune de Guéméné-sur-Scorff.

## 2-3- Le périmètre

Le périmètre d'intervention est conforme à la description qui en a été faite dans le dossier de candidature de la commune de Guéméné-sur-Scorff.

## 2-4 - Le budget global

Le budget prévisionnel global du plan d'action s'élève à 3.235.767,68 €. Au titre de l'appel à candidature, une aide maximale de **1.000.000,00 €** est affectée au plan d'action relatif à l'attractivité du centre de la commune de Guéméné-sur-Scorff.

Cette aide maximale est répartie entre les différentes maîtrises d'ouvrage ci-dessous désignées. La commune, responsable du pilotage, sera chargée du bon déroulement du plan d'action.

## 2-5 - Les opérations programmées et les maîtrises d'ouvrage

Si la commune est responsable du pilotage du plan d'action au côté de l'EPCI, les opérations d'investissement et d'ingénierie composant ce plan d'action pourront être portées par divers maîtrises d'ouvrages. Les maîtrises d'ouvrage peuvent être aussi variées que les opérations et sont directement liées aux capacités et aux compétences relatives aux portages de ces opérations.

**Les opérations et maîtrises d'ouvrage associées sont les suivantes :**

Libellé	Maîtrise(s) d'ouvrage	Coût prévisionnel	Calendrier prévisionnel
<b>Opération 1 :</b> Entrée de ville : réalisation d'une Charte publicitaire + Ingénierie communale + Aménagement de liaisons douces entre l'entrée de ville et le centre-ville	Commune	473.142,00 € TTC	Lancement : mars 2018 Livraison : juin 2019
<b>Opération 2 :</b> Mise en valeur des façades (cahier de recommandations architecturales en concertation avec les propriétaires, campagne de ravalement commune à plusieurs propriétés, information des propriétaires des aides financières incitatives pour tout porteur de projet dans le cadre de la ZPPAUP)	Commune	42.000,00 € TTC	Lancement : septembre 2018 Livraison : juin 2019
<b>Opération 3 :</b> Aménagement de la place du marché aux porcs	Commune	220.000,00 € TTC	Lancement : janvier 2020 Livraison : décembre 2020
<b>Opération 4 :</b> Création d'un jardin intergénérationnel. Projet d'aménagement de parc proposé sur la friche de l'ancien GRETA comprenant jardin public, aire de jeux scène multifonction avec gradins végétalisés + sensibilisation à la + mise en valeur du petit patrimoine	Commune	433.201,68 € TTC	Lancement : mars 2018 Livraison : mars 2021
<b>Opération 5 :</b> Intermodalité - Mise en place de location de vélos-électriques et liaison navette	Commune	79.700,00 € TTC	Lancement : janvier 2019 Livraison : juin 2020

électrique aux points stratégiques. Matérialisation et signalisation de l'aire de co-voiturage- Acquisition d'un véhicule électrique PMR - ingénierie communale et intercommunale			
<b>Opération 6 :</b> Plan de circulation et de stationnement - Achat et aménagement d'une venelle en cœur d'îlot	Commune	143.000,00 € TTC	Lancement : juin 2018 Livraison : juin 2019
<b>Opération 7 :</b> Réhabilitation de de logements et commerces site Odyssée	Commune	738.832,00 € TTC	Lancement : février 2018 Livraison : mai 2019
<b>Opération 8 :</b> Réhabilitation de de logements et commerces site place Loth	Commune	334.569,00 € TTC	Lancement : janvier 2018 Livraison : avril 2019
<b>Opération 9 :</b> Recrutement animateur du projet de revitalisation	Commune EPCI	204.500,00 € TTC	Lancement : mars 2018 Livraison : janvier 2022
<b>Opération 10 :</b> Gestion des locaux vacants (réunions pédagogiques entre propriétaires privés et acteurs du commerce et de l'immobilier, mise en place d'une veille foncière, promotion de type de biens par l'exemple concret de projets réhabilités)	Commune	12.500,00 € TTC	Lancement : septembre 2018 Livraison : septembre 2020
<b>Opération 11 :</b> Amélioration de l'ambiance d'achat (guide d'aménagement des espaces commerciaux sur l'espace public,	Commune	67.600,00 € TTC	Lancement : mars 2018 Livraison : décembre 2018

<p>mise en place d'une charte graphique pour les enseignes et vitrines, opérations groupées d'amélioration des vitrines commerciales, aménagement privilégiant le piéton avec des espaces identifiés "sans voiture" lors d'animations commerciales, réunion/atelier de prise en main de ces outils avec les commerçants et artisans, mise en place d'une veille foncière, promotion de type de biens par l'exemple concret de projets réhabilités)</p>			
<p><b>Opération 12 :</b> Mise en tourisme de l'andouille (création d'un parcours interactif : élaboration du circuit, recueil des données, conception graphique, installation du parcours et comparatifs des dispositifs.)</p>	Commune	51.000,00 € TTC	Lancement : juin 2019 Livraison : mars 2020
<p><b>Opération 13 :</b> Centre d'interprétation dédié à la culture du pays Pourleth dans la maison Limbour datant du XVleme siècle, dernière maison en pan de bois du pays Pourleth (espace scénographique)</p>	Commune	241.300,00 € TTC	Lancement : septembre 2018 Livraison : juillet 2019
<p><b>Opération 14 :</b> Confortation du Label PCDC et mise en valeur de la porterie et du pont du château par une modélisation reconstituant</p>	Commune	79.005,00 € TTC	Lancement : septembre 2018 Livraison : décembre 2021

l'ensemble historique (évolution ZPPAUP)			
<b>Opération 15 :</b> Valorisation des rives du Scorff (sentier d'interprétation, panneaux signalétique du circuit et outils de communication touristiques, circuits pêche...)	Commune	123.000,00 € TTC	Lancement : avril 2019 Livraison : juin 2020
<b>Opération 16 :</b> Mise en valeur du petit patrimoine et élaboration de circuits récréatifs	Commune	83.923,00 € TTC	Lancement : juin 2018 Livraison : septembre 2019

## 2-6 -Le calendrier des dépenses

Les dépenses relatives aux opérations devront être engagées, au plus tôt après le 3 juillet 2017 et au plus tard, avant le 1<sup>er</sup> novembre 2020. Les opérations devront être livrées avant le 31 décembre 2024.

Les maîtrises d'ouvrage des opérations devront déposer un dossier de subvention aux partenaires spécifiquement cités, avant le commencement d'exécution.

## Article 3 : Durée du protocole

Le présent protocole d'engagement est valable 4 ans, à compter de sa dernière date de signature par l'ensemble des parties.

L'absence de contractualisation financière entre l'un des maîtres d'ouvrage identifié dans le plan d'action et au moins un des partenaires de l'appel à candidatures dans un délai d'un an à compter de l'entrée en vigueur du présent protocole vaut résiliation de ce dernier.

## Article 4 : Montants prévisionnels des financements par opérations

Les financements prévisionnels par opération et maîtrise d'ouvrage sont les suivants :

Libellé	Maîtrise(s) d'ouvrage	Coût prévisionnel	Aide(s) prévisionnelle(s)
<b>Opération 1 :</b> Entrée de ville : réalisation d'une Charte publicitaire + Aménagement de liaisons douces entre l'entrée de ville et le centre-ville	Commune	473.142,00 €	<b>Région :</b> 91.474,80 €

<b>Opération 2 :</b> Mise en valeur des façades (cahier de recommandations architecturales en concertation avec les propriétaires, campagne de ravalement commune à plusieurs propriétés, information des propriétaires des aides financières incitatives pour tout porteur de projet dans le cadre de la ZPPAUP)	Commune	42.000,00 €	<b>Région :</b> 7.800,00 €
<b>Opération 3 :</b> Aménagement de la place du marché aux porcs	Commune	220.000,00 €	<b>Région :</b> 69.000,00 €
<b>Opération 4 :</b> Création d'un jardin intergénérationnel. Projet d'aménagement de parc proposé sur la friche de l'ancien GRETA comprenant jardin public, aire de jeux scène multifonction avec gradins végétalisés + sensibilisation à la + mise en valeur du petit patrimoine	Commune	433.201,68 €	<b>Etat :</b> 164.100,76 €
<b>Opération 5 :</b> Intermodalité - Mise en place de location de vélos-électriques et liaison navette électrique aux points stratégiques. Matérialisation et signalisation de l'aire de co-voiturage- Acquisition d'un véhicule électrique PMR - ingénierie communale et intercommunale	Commune et Roi Morvan Communauté	79.700,00 €	<b>Etat :</b> 23.760,00 €
<b>Opération 6 :</b> Plan de circulation et de stationnement - Achat	Commune et Etablissement Public	143.000,00 €	<b>Etat :</b> 42.650,00 €

et aménagement d'une venelle en cœur d'îlot	Foncier		
<b>Opération 7 :</b> Réhabilitation de de logements et commerces site Odyssée	Commune	738.832,00 €	<b>Région :</b> 316.396,69 €
<b>Opération 8 :</b> Réhabilitation de de logements et commerces site place Loth	Commune	334.569,00 €	<b>Région :</b> 105.086,80 €
<b>Opération 9 :</b> Recrutement animateur du projet de revitalisation	Commune et Roi Morvan Communauté	204.500,00 €	<b>Etat :</b> 24.600,00 €
<b>Opération 11 :</b> Amélioration de l'ambiance d'achat (guide d'aménagement des espaces commerciaux sur l'espace public, mise en place d'une charte graphique pour les enseignes et vitrines, opérations groupées d'amélioration des vitrines commerciales, aménagement privilégiant le piéton avec des espaces identifiés "sans voiture" lors d'animations commerciales, réunion/atelier de prise en main de ces outils avec les commerçants et artisans, mise en place d'une veille foncière, promotion de type de biens par l'exemple concret de projets réhabilités)	Commune	67.600,00 €	<b>Etat :</b> 33.430,00 €
<b>Opération 12 :</b> Mise en tourisme de l'andouille (création d'un parcours interactif : élaboration	Commune	51.000,00 €	<b>Etat :</b> 26.050,00 €

du circuit, recueil des données, conception graphique, installation du parcours et comparatifs des dispositifs.)			
<b>Opération 13 :</b> Centre d'interprétation dédié à la culture du pays Pourleth dans la maison Limbour datant du XVIeme siècle, dernière maison en pan de bois du pays Pourleth (espace scénographique)	Commune	241.300,00 €	<b>Etat :</b> 59.135,60 €
<b>Opération 15 :</b> Valorisation des rives du Scorff (sentier d'interprétation, panneaux signalétique du circuit et outils de communication touristiques, circuits pêche...)	Commune	123.000,00 €	<b>Etat :</b> 20.000,00 €
<b>Opération 16 :</b> Mise en valeur du petit patrimoine et élaboration de circuits récréatifs	Commune	83.923,00 €	<b>Etat :</b> 16.515,35 €

Les aides prévisionnelles mentionnées correspondent aux seuls financements relevant de l'appel à candidatures "dynamisme des bourgs ruraux et des villes".

Les maîtrises d'ouvrage des opérations concernées devront déposer un dossier de subvention (formulaire et liste de pièces en annexe 3) aux partenaires spécifiquement cités, avant le commencement d'exécution.

Les partenaires instruiront le dossier de subvention conformément aux régimes d'aides et réglementations en vigueur. Ils veilleront également, en lien avec la commune, à la cohérence de l'opération avec le plan d'action.

L'instruction déterminera les possibilités et les montants réels d'attribution de l'aide au maître d'ouvrage, par opération.

Les maîtres d'ouvrage seront sollicités par le(s) financeur(s), conformément à ses / leurs procédures internes pour formaliser et finaliser l'instruction du dossier (sollicitation de pièces complémentaires liées à la réglementation...). La commune sera informée et pourra être facilitateur dans le cadre de ces échanges.

Si l'instruction est favorable, l'aide sera présentée pour vote aux instances décisionnaires des partenaires ciblés.

Un arrêté ou une convention financière sera ensuite conclu(e) entre le maître d'ouvrage et le (ou les) partenaire(s) financeur(s).

Cet acte d'engagement précisera le montant de l'aide réelle attribuée au maître d'ouvrage par le(s) financeur(s) concerné(s).

Le maître d'ouvrage sera sollicité par les) financeurs, conformément à leurs procédures internes pour formaliser l'arrêté et/ou la convention financière (ex : délibération, RIB...).

Quels que soient le maître d'ouvrage et les partenaires financeurs d'une opération, la commune de Guéméné-sur-Scorff et son EPCI veilleront à ce que toute communication sur l'opération mentionne qu'elle a reçu un soutien dans le cadre du dispositif "dynamisme des bourgs ruraux et villes en Bretagne" porté conjointement par l'Etat, le Conseil régional, l'Établissement public foncier et la Caisse des Dépôts.

Les partenaires s'autorisent, en accord avec la commune, à modifier en cours de protocole, la répartition des aides prévisionnelles entre opérations, en cas de modifications du projet global. Ces modifications ne nécessiteront pas un avenant mais seront signalées dans le suivi du projet et dans le cadre des revues de projet annuelles.

La collectivité pourra également solliciter auprès de l'EPF des portages fonciers, lesquels seront soumis à l'approbation du bureau de l'EPF.

## **Article 5 : Engagements des parties**

### **5.1 Engagements de la commune et de l'EPCI**

La commune de Guéméné-sur-Scorff s'engage à mettre en œuvre un plan d'action pour renforcer l'attractivité du centre dont le périmètre, les opérations et les budgets prévisionnels sont précisés à l'article 2, aux annexes n°1 et n°2 et à mettre en œuvre, à cette fin, tous les moyens nécessaires à sa bonne exécution.

L'Établissement Public de Coopération Intercommunale s'engage à accompagner par ses moyens humains et dans le cadre de ses compétences la commune de Guéméné-sur-Scorff dans la réalisation des actions précitées. Il s'engage également à tenir compte du projet global et du plan d'action dans le cadre des outils de programmation et de planification qu'il est susceptible de piloter : plan local d'urbanisme, programme local de l'habitat, opération programmée d'amélioration de l'habitat...

### **5.2 Engagements des partenaires**

Les partenaires du dispositif que sont l'Etat, la Région Bretagne, la Caisse des Dépôts et l'Établissement Public Foncier de Bretagne s'engagent à accompagner la Commune dans sa stratégie d'action foncière et d'aménagement de son centre. Les partenaires proposeront à la commune et à son EPCI, les actions suivantes :

- Participation à un réseau d'acteurs ;
- Suivi régulier de l'opération ;

### 5.2.1 Pour ce qui concerne l'Etat, celui-ci s'engage à :

- Mobiliser une ingénierie de proximité au sein de ses services départementaux, facilitatrice de la réussite du projet de renforcement de l'attractivité ; la direction départementale des territoires et de la mer du Morbihan désigne un référent technique, chargé de conseiller la commune et l'EPCI dans la réalisation du plan d'action ;
- Participer aux instances de pilotage de la démarche (invitation du sous-préfet et de la DDTM aux réunions) ;
- Faciliter l'articulation entre le projet d'attractivité de la commune et des actions relevant de politiques sectorielles (habitat, culture, services à la population, activités économiques, mobilités...) mises en œuvre via des dispositifs locaux ou nationaux ;
- Accompagner la commune et l'EPCI dans la concrétisation des investissements en prenant en compte les différents dispositifs de soutien de l'Etat à la réalisation des projets des collectivités.

### 5.2.2 Pour ce qui concerne la Région, celle-ci s'engage à :

- Mobiliser une ingénierie de proximité au sein de ses équipes, élus et services, facilitatrice de la réussite du projet de renforcement de l'attractivité ;
- Mobiliser ses politiques publiques, et ses compétences pour s'inscrire dans le projet de centralité présenté ;
- **Paragraphe à adapter en fonction de l'étude** : la politique du xxx et les ressources de la Direction de XXX seront particulièrement mobilisées. Proposition d'une expertise/action concrète.

La commune, l'EPCI et la Région, seront collectivement attentifs à l'articulation entre les choix qui seront opérés dans le cadre du plan d'action et la convention de développement économique conclue entre la Région et l'EPCI.

### 5.2.3 Pour ce qui concerne la Caisse des Dépôts, celle-ci s'engage à proposer :

- Une analyse, selon les sollicitations qui lui seront adressées, des interventions pouvant s'inscrire dans le projet de centralité de la commune via :
  - Ses moyens de diffusion d'informations et de pratiques sur le site [www.caissedesdepotsdesterritoires.fr](http://www.caissedesdepotsdesterritoires.fr) qui contient notamment localtis.fr quotidien en ligne, spécialisé dans l'information concernant le monde local, destiné aux collectivités territoriales et leurs partenaires, et disponible sur simple inscription.
  - Territoire-conseils : un service d'information et d'accompagnement destiné aux élus des communes de moins de 10.000 habitants, communes nouvelles et intercommunalités pour leur permettre de maîtriser les politiques publiques et la législation les concernant, et mettre en réseau leurs savoir-faire pour le développement territorial.
  - Un lien vers le site <https://www.prets.caissedesdepots.fr/> qui permet aux collectivités de souscrire et de gérer leurs prêts en ligne.
- Son expertise en matière d'analyse financière

La Caisse des dépôts pourra mettre à la disposition de la collectivité partenaire son expertise pour analyser, rétrospectivement et de façon prospective, sa situation financière, notamment pour les besoins de financement du plan prévisionnel d'investissement.

- L'offre de prêts du Fonds d'Epargne

Premier financeur du logement locatif social et du logement locatif intermédiaire en France, la Caisse des Dépôts propose également aux collectivités locales différents prêts permettant de financer leurs projets d'intérêt général et notamment :

- projets structurants du secteur public local, qui nécessitent des financements de long terme (jusqu'à 40 ans) dans le cadre de l'enveloppe de prêts au secteur public local,
- opérations d'acquisition et de portage foncier visant à favoriser la prise en compte de l'habitat social dans les nouveaux programmes d'aménagement.

- La mobilisation des fonds propres de la Caisse des dépôts

La Caisse des Dépôts intervient en tant qu'investisseur d'intérêt général dans différents secteurs, en réponse à un besoin local :

- Les infrastructures et réseaux de transport fluvial et services de mobilité durable,
- L'immobilier : tertiaire, commercial, sanitaire et médico-social, tourisme et loisirs, aménagement urbain durable...
- Les infrastructures de très haut débit contribuant au désenclavement numérique des territoires, services numériques...
- La production d'énergies renouvelables, les réseaux de transport et de distribution d'énergie renouvelable...

La Caisse des Dépôts mobilise la diversité des véhicules d'investissement existants dans les différents segments d'activité dans lesquels elle intervient, ce qui lui permet d'adapter ses modalités de prise de participation au contexte local : économie mixte (SEM, SEMOP), montage privé (SAS, SCI), délégation de service public, partenariat public-privé. La Caisse des Dépôts agit en investisseur avisé et en actionnaire minoritaire dans des projets dotés d'une rentabilité financière de long terme et d'une performance environnementale suffisante.

La mobilisation de ces outils pourra être envisagée en temps utiles durant la réalisation des projets de la commune, sous réserve d'accord de ses comités d'engagement compétents et du maintien par les pouvoirs publics des différentes lignes de prêts susceptibles d'être mobilisées.

#### **5.2.4 Pour ce qui concerne l'Etablissement Public Foncier de Bretagne, celui-ci s'engage à :**

- Accompagner la collectivité d'un point de vue technique, administratif et juridique pour les opérations de son projet nécessitant la maîtrise publique d'emprises foncières ;
- Proposer le cas échéant l'acquisition et le portage d'emprises foncières nécessaires à la mise en œuvre de ces opérations ainsi que la conduite de travaux de dépollution/déconstruction sur les biens portés ; Dans ce cadre, l'EPF est susceptible de conduire des actions expérimentales et la collectivité pourra solliciter un accompagnement de l'EPF en tant qu'opérateur foncier sur des projets qui concourent véritablement à une redynamisation du centre au service d'un projet global quand bien même les biens acquis et portés par l'EPF seraient dérogatoires aux interventions de droit commun

telles que définies dans le programme pluriannuel d'intervention de l'EPF. Le principe d'intervention de l'EPF sera examiné au cas par cas et motivé par le porteur de projet comme concourant tout particulièrement à la réussite de la mise en œuvre du projet d'ensemble.

- Accompagner la collectivité dans l'analyse de la faisabilité économique et programmatique des opérations afin de sécuriser les acquisitions qui pourraient être envisagées.
- Participer aux instances de pilotage.

## **Article 6 : Modalités de suivi et de pilotage du protocole**

### **6-1-Les instances de pilotage**

Les partenaires du dispositif que sont l'Etat, la Région Bretagne, l'Etablissement Public Foncier et la Caisse des Dépôts et consignations devront être conviés aux Comités techniques et de pilotage du projet.

Les comités techniques pourront prendre plusieurs formes et seront organisés en fonction des besoins de la commune, des maîtrises d'ouvrage et des partenaires.

Les comités de pilotage seront organisés selon le format et la fréquence suivants :

- Un comité de lancement rappelant le projet, les opérations, les acteurs, le contenu du protocole et les grandes étapes, le dispositif de suivi-évaluation (indicateurs qualitatifs et quantitatifs) ;
- Un comité annuel présentant le bilan de l'année écoulée et l'avancement du projet global. Ce comité sera associé à une revue de projet annuelle qui devra être adressée aux partenaires ;
- Un comité de restitution.

### **6-2-Les restitutions**

A l'occasion de chaque comité, à l'exception du comité de lancement, la commune devra adresser aux partenaires une revue de projet. Ce document équivaut à un bilan du projet une fois par an, intégrant des éléments d'évaluation. Le format sera à l'appréciation de la commune mais pourra faire l'objet de préconisations des partenaires.

### **6-3-Le suivi du projet**

La commune de Guéméné-sur-Scorff, s'engage à assurer l'animation et le suivi du protocole. La commune et l'EPCI s'engagent à renseigner les référents du projet, à informer et inviter les partenaires, à assurer un suivi des opérations et des maîtrises d'ouvrage. Les maîtres d'ouvrage et d'autres acteurs du territoire pourront être associés et invités aux instances de suivi.

Une communauté de projet réunissant les partenaires est proposée pour accompagner la commune. Les contacts des personnes référentes de chaque structure seront transmis à la commune au plus tard au moment de la signature du présent protocole. Ils sont actualisés en tant que de besoin.

## **Article 7 : Modalités de publicité et d'information relatives au dispositif**

La commune s'engage à mentionner le soutien des quatre partenaires, notamment en faisant figurer leurs logos sur ses documents et publications officiels de communication relatifs à aux opérations financées.

Elle s'engage également à faire mention du soutien des quatre partenaires dans tous ses rapports avec les médias.

### **Article 8 : Conditions de révision et de résiliation**

Toute modification des conditions ou modalités d'exécution du présent protocole, définie d'un commun accord entre les partenaires, fera l'objet d'un avenant.

Il est possible de procéder à une résiliation unilatérale du présent protocole, pour motif d'intérêt général, par lettre recommandée à l'ensemble des parties avec préavis de trois mois.

### **Article 9 : Litiges**

En cas de litige relatif à l'interprétation ou à l'exécution du présent protocole, les parties s'efforceront de rechercher un accord à l'amiable.

En cas de désaccord persistant, le litige sera porté à l'appréciation du Tribunal administratif de Rennes.

### **Article 10 : Exécution du protocole**

Les représentants des quatre partenaires du dispositif que sont l'Etat, la Région Bretagne, la Caisse des Dépôts, l'Etablissement Public Foncier de Bretagne, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent protocole.

Fait en 6 exemplaires, le

Pour le Préfecture de la Région Bretagne,  
Le Préfet de Région,

Pour le Conseil régional de Bretagne,  
Le Président de la Région Bretagne,

**Christophe MIRMAND**

**Loïg CHESNAIS-GIRARD**

Pour la Caisse des Dépôts,  
Le Directeur régional,

Pour l'établissement public foncier de Bretagne,  
La Directrice générale,

**Gil VAUQUELIN**

**Carole CONTAMINE**

Pour la commune de Guéméné-sur-Scorff  
Le Maire

Pour l'EPCI Roi Morvan Communauté  
Le Président

**René LE MOULLEC**

**Michel MORVAN**

### Annexe 1 - Plan de financement prévisionnel global

*Il s'agit ici de préciser le budget global du plan d'action sur les quatre prochaines années.*

#### **Calendrier global du projet :**

Date de début du plan d'action : XX/XX/XXXX

Date de livraison du plan d'action : XX/XX/XXX

Annexe 1 : Plan de financement prévisionnel global

Nature des dépenses	Montant Dépenses	Montant recettes	Appels à candidatures 2017 "Dynamisme des bourgs ruraux" Etat	Appels à candidatures 2017 "Dynamisme des bourgs ruraux" Région	Autre Financement Etat sollicité	Autre Financement Région sollicité	Roi Morvan Communauté (Temps de travail)	Pays COB - Contrat de Partenariat	Subvention CD 56 Tourisme	Département > Contrat d'attractivité touristique	CAUE 56 Mission de conseil et de suivi	Subvention CG 56 - Locatifs	Subvention FSPL	Label Petites Cités de Caractère	Fondation Patrimoine
Opération 1: ENTREES DE VILLE	473 142,00€	473 142,00€		91 474,80€	20 000,00€	0,00€	- €	65 958,00€	70 971,30€	0,00€	- €	- €	- €	5 818,50€	-
Opération 2 : MISE EN VALEUR DES FAÇADES	42 000,00€	42 000,00€		7 800,00€	0,00€	0,00€	- €	0,00€	6 300,00€	0,00€	6 000,00€	- €	- €	6 300,00€	3 000,00€
Opération 3 : AMENAGEMENT DE LA PLACE DU MARCHE AUX PORCS	220 000,00€	220 000,00€		69 000,00€	0,00€	0,00€	- €	44 000,00€	33 000,00€	0,00€	- €	- €	- €	- €	-
Opération 4 : CREATION D'UN JARDIN INTERGENERATIONNEL	433 201,68€	433 201,68€	164 100,76€		0,00€	0,00€	- €	86 640,34€	64 980,25€	0,00€	- €	- €	- €	840,00€	-
Opération 5 : INTERMODALITE	79 700,00€	79 700,00€	23 760,00€		0,00€	0,00€	5 000,00€	0,00€	0,00€	0,00€	- €	- €	- €	- €	-
Opération 6 : PLAN DE CIRCULATION ET DE STATIONNEMENTS	143 000,00€	143 000,00€	42 650,00€		0,00€	0,00€	2 500,00€	28 600,00€	21 450,00€	0,00€	- €	- €	- €	- €	-
Opération 7 : REHABILITATION DE LOGEMENTS ET COMMERCE SUR LE SITE DE L'ODYSSEE	738 832,00€	738 832,00€	0,00€	316 396,69€	21 075,00€		- €	106 542,01€	33 750,00€			18 000,00€	88 089,00€	- €	-
Opération 8 : REHABILITATION DE LOGEMENT ET COMMERCE PLACE LOTH	334 569,00€	334 569,00€		105 086,80€	6 824,00€	0,00€	- €	40 940,41€	0,00€	0,00€	- €	6 000,00€	56 068,00€	- €	-
Opération 9 : RECRUTEMENT ANIMATEUR DU PROJET DE REVITALISATION	204 500,00€	204 500,00€	24 600,00€		11 000,00€	0,00€	128 000,00€	0,00€	0,00€	0,00€	- €	- €	- €	- €	-
Opération 11 : AMELIORATION DE L'AMBIANCE D'ACHAT	67 600,00€	67 600,00€	33 430,00€		0,00€	0,00€	- €	3 000,00€	10 140,00€	0,00€	- €	- €	- €	3 750,00€	-
Opération 12 : MISE EN TOURISME DE L'ANDOUILLE	51 000,00€	51 000,00€	26 050,00€		0,00€	0,00€	- €	5 000,00€	7 650,00€	0,00€	- €	- €	- €	2 000,00€	-
Opération 13 : CENTRE D'INTERPRETATION DU PAYS POURLETH	241 300,00€	241 300,00€	59 135,60€		0,00€	0,00€	3 300,00€	44 000,00€	36 195,00€	0,00€	- €	- €	- €	- €	-
Opération 15 : VALORISATION DES RIVES DU SCORFF	123 000,00€	123 000,00€	20 000,00€		15 000,00€	15 050,00€		24 600,00€	18 450,00€	0,00€					
Opération 16 : MISE EN VALEUR DU PETIT PATRIMOINE ET ELABORATION DE CIRCUITS RECREATIFS	83 923,00€	83 923,00€	16 515,35€		0,00€	0,00€	3 500,00€	13 284,60€	12 588,45€	0,00€	- €	- €	- €	2 000,00€	-
<b>Total Opération</b>	<b>3 235 767,68€</b>	<b>3 235 767,68€</b>	<b>410 241,71€</b>	<b>589 758,29€</b>	<b>73 899,00€</b>	<b>15 050,00€</b>	<b>142 300,00€</b>	<b>462 565,36€</b>	<b>315 475,00€</b>	<b>0,00€</b>	<b>6 000,00€</b>	<b>24 000,00€</b>	<b>144 157,00€</b>	<b>20 708,50€</b>	<b>3 000,00€</b>

## Annexe 2 – Fiches opérations

### TITRE : ENTRÉES DE VILLE ET LEURS CONNEXIONS

1

#### AXE URBANISME ET CADRE DE VIE

Enjeu : Dynamisme des commerces  
Cadre de vie  
Accessibilité multimodale

##### Identification du maître d'ouvrage :

Commune de Guémené-sur-Scorff  
M. Le Maire René LE MOULLEC  
Mairie de Guémené-sur-Scorff  
Place du Château 56160 GUEMENE-SUR-SCORFF

##### Caractéristiques de l'opération :

###### Présentation résumée :

L'entrée de ville donne au visiteur sa première impression sur le lieu qu'il visite. En tant que Petite Cité de Caractère, Guémené-sur-Scorff se doit d'offrir des entrées de ville à la hauteur de son label. L'amélioration de l'entrée de ville « Route de Lorient » passe par une requalification globale de la zone d'activités du Rulan (intégrant Intermarché). L'opération s'intègre dans une réflexion globale avec la mise en place d'un règlement local de publicité, d'enseignes et pré-enseignes, ou à minima d'une charte des publicités, enseignes, façades ainsi qu'une stratégie globale de signalétique sur la commune.

Concrètement sur le site, il s'agit de :

- la suppression de pollutions visuelles (surcharge avec les panneaux publicitaires, panneaux d'affichage temporaires,...)
- la mise en valeur de la signalétique du Label Petite Cité de Caractère
- l'enfouissement des réseaux
- l'aménagement de liaisons douces (dont le lien à créer entre l'Intermarché et le centre-ville)

###### Type de Financement :

- Investissement  Mobilisation d'un portage foncier
- Ingénierie (communale ou supra communale ou intercommunale)

###### Indicateurs de réussite :

Suppression des pollutions visuelles  
Visibilité du Label Petites Cités de Caractère

###### Partenaires opérationnels :

Intermarché  
L'association des commerçants  
Office du tourisme du Pays de Roi Morvan

###### Partenaires financiers :

Appels à candidatures 2017 (Dynamisme des bourgs ruraux)  
Conseil Régional  
Roi Morvan Communauté  
Pays Centre Ouest Bretagne  
Label Petites Cités de Caractère



#### OPERATION N° 1



##### Calendrier prévisionnel :

Date prévisionnelle de début du projet : Mars 2018

Date prévisionnelle de fin du projet : juin 2019

Durée : 15 mois

##### Localisation sur le périmètre :



Vue de l'entrée de ville de Lorient

##### LIENS AVEC D'AUTRES ACTIONS

- 4/ Confortation du Label Petites Cités de caractère
- 10/ Mise en œuvre des recommandations du SCOT sur l'intermodalité
- 16/ Communication autour de l'habitat
- 24/ Aménagement de la place du Marché aux Porcs
- 32/ Plan de signalisation d'information locale

### 1 AXE URBANISME ET CADRE DE VIE

Les dépenses prévisionnelles doivent être du même montant que les recettes prévisionnelles. Seules les dépenses qui ne font l'objet ni d'une récupération de TVA ni d'un assujettissement à la TVA peuvent être présentées en TTC.

###### Récupération de la TVA :

Assujettissement à la TVA :

#### Plan de financements - Dépenses :

Nature des dépenses	Montant	HT/ TTC	Investissement/ Fonctionnement	Echéancier
Dépenses communes :				
▪ Réalisation d'une Charte publique	18 000,00 €	TTC	Investissement	Mars 2018
▪ Ingénierie communale				
▪ Aménagement de liaisons douces entre l'entrée de ville et le centre-ville				
Entrée de Ville Lorient :				
▪ Mise en valeur de la signalétique du Label PCC	3 000 €	TTC	Investissement	Jun 2018
▪ Liaison Intermarché/Centre	40 000 €	TTC		
▪ Rue Saint-Roch	200 000 €	TTC		
▪ Travaux d'enfouissement des réseaux	143 352 €	TTC		
Entrée de Ville Pontivy :				
▪ Mise en valeur de la signalétique du Label Petite Cité de Caractère	3 000 €	TTC		Sept 2018
▪ Aménagement entrée de ville	8 400 €	TTC		
Entrée de Ville Gourin :				
▪ Mise en valeur de la signalétique du Label Petite Cité de Caractère	3 000 €	TTC		Janv. 2019
▪ Aménagement entrée de ville	18 000 €	TTC		
Travaux d'enfouissement des réseaux				
Entrées de Ville secondaires :				
▪ Aménagement entrée de ville	29 790 €	TTC		
▪ Abris poubelles collectives	6 600 €	TTC		Jun 2019
Total opération	473 142 €	TTC		

### TITRE : ENTRÉES DE VILLE ET LEURS CONNEXIONS

#### OPÉRATION N° 1

#### ESPACES EXTERIEURS

#### Plan de financements - Recettes :

Nature des recettes	Montant	HT/ TTC	Investissement/ Fonctionnement	Echéancier
Appels à candidatures 2017 (Dynamisme des bourgs ruraux) - Région	91 474,00 €	TTC	Investissement	2018
ETAT - DETR	20 000,00 €	TTC	Investissement	2018
SDEM	79 954,80 €	TTC	Investissement	2018
Subvention CD 56 Tourisme	70 971,30 €	TTC	Investissement	2018
Label Petites Cités de Caractère	5 818,50 €	TTC	Investissement	2019
Pays COB - Contrat de Partenariat Sous réserve de la validation de la révision du contrat	65 958,00 €	TTC	Investissement	2018
Fonds Propres Commune	138 964,60 €	TTC	Investissement	2018/2019
<b>Total opération</b>	<b>473 142 €</b>	<b>TTC</b>		



**TITRE : MISE EN VALEUR  
DES FAÇADES**
**1****AXE URBANISME ET CADRE DE VIE**Enjeu : **Cadre de vie  
Culture & patrimoine****Identification du maître d'ouvrage :**

Commune de Guémené-sur-Scorff  
M. Le Maire René LE MOULLEC  
Mairie de Guémené-sur-Scorff  
Place du Château 56160 GUEMENE-SUR-SCORFF

**Caractéristiques de l'opération :****Présentation résumée :**

Le centre-bourg de Guémené-sur-Scorff offre à la fois un patrimoine remarquable et une offre en logement assez dense. Cependant, les façades des logements sont vieillissantes et peu valorisantes pour une Petite Cité de Caractère ; le temps est venu de les rénover. Les façades reflétant l'image patrimoniale du centre-bourg, elles sont les premiers éléments d'attractivité. En garantir la qualité et l'harmonie est un vecteur de dynamisme touristique.

Il s'agit ici :

- d'établir un cahier de recommandations architecturales en concertation avec les propriétaires pour un traitement des façades qualitatif et permettre de créer une ambiance urbaine spécifique à Guémené
- de réaliser une campagne de ravalement commune à plusieurs propriétés
- d' informer les propriétaires des aides financières incitatives à tout porteur de projet dans le cadre de la ZPPAUP

**Type de Financement :**

- Investissement  Mobilisation d'un portage foncier
- Ingénierie (communale ou supra communale ou intercommunale)

**Indicateurs de réussite :**

Nombre de ravalements réalisés

**Partenaires opérationnels :**

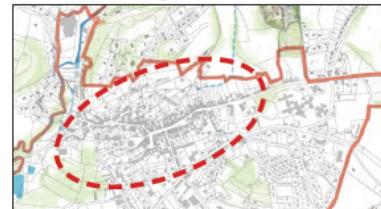
Roi Morvan Communauté - service économie  
DRAC Bretagne & UDAP 56  
CAUE 56  
SOLIHA

**Partenaires financiers :**

Appels à candidatures 2017 «Dynamisme des bourgs ruraux»  
Roi Morvan Communauté  
Label Petites Cités de Caractère

**OPERATION N° 2****Calendrier prévisionnel :**

Date prévisionnelle de début du projet : septembre 2018  
Date prévisionnelle de fin du projet : juin 2019  
Durée : 10 mois

**Localisation sur le périmètre :**

**LIENS AVEC D'AUTRES ACTIONS**  
4/ Confortation du Label Petite Cité de Caractère  
16/ Communication autour de l'habitat

**1 AXE URBANISME ET CADRE DE VIE**

Les dépenses prévisionnelles doivent être du même montant que les recettes prévisionnelles. Seules les dépenses qui ne font l'objet ni d'une récupération de TVA ni d'un assujettissement à la TVA peuvent être présentées en TTC

Récupération de la TVA :   
Assujettissement à la TVA :

**Plan de financements - Dépenses :**

Nature des dépenses	Montant	HT/ TTC	Investissement/ Fonctionnement	Echéancier
Mise en place d'un cahier de recommandations architecturales	7 500 €	TTC	Fonctionnement	sept 2018
CAUE 56 Mission de conseil et de suivi	6 000 €	TTC	Fonctionnement	déc 2018
Campagne d'information sur les aides financières (réunions, outils de communication)	3 500 €	TTC	Fonctionnement	janv 2019
Enveloppe incitative pour campagne de ravalement commune à plusieurs propriétés privées dans la ZPPAUP	25 000 €	TTC	Investissement	juin 2019
Ingenierie Intercommunale	13 200 €	TTC	Fonctionnement	janv 2019
<b>Total opération</b>	<b>42 000 €</b>	<b>TTC</b>		

**TITRE : MISE EN VALEUR  
DES FAÇADES**
**OPÉRATION N° 2****BATIMENTS****Plan de financements - Recettes :**

Nature des recettes	Montant	HT/ TTC	Investissement/ Fonctionnement	Echéancier
Appels à candidatures 2017 «Dynamisme des bourgs ruraux» Région	7 800 €	TTC	Fonctionnement	2018
CAUE 56 Mission de conseil et de suivi	6 000 €	TTC	Fonctionnement	2019
Label Petites Cités de Caractère	6 300 €	TTC	Fonctionnement	2018
Fondation Patrimoine	3 000 €	TTC	Fonctionnement	2018
Subvention CD 56 Tourisme	6 300 €	TTC	Fonctionnement	2018
DRAC	4 200 €	TTC	Fonctionnement	2018
Fonds Propres Commune	8 400 €	TTC	Investissement	2019
<b>Total opération</b>	<b>42 000 €</b>	<b>TTC</b>		

## TITRE : AMÉNAGEMENT DE LA PLACE DU MARCHÉ AUX PORCS

1

### AXE URBANISME ET CADRE DE VIE

Enjeu : Cadre de vie  
Accessibilité multimodale au bourg



#### Identification du maître d'ouvrage :

Commune de Guémené-sur-Scorff  
M. Le Maire René LE MOULLEC  
Mairie de Guémené-sur-Scorff  
Place du Château 56160 GUEMENE-SUR-SCORFF

#### Caractéristiques de l'opération :

##### Présentation résumée :

Guémené-sur-Scorff est une cité pionnière du cœur de Bretagne pour la valorisation du patrimoine et son animation. Elle œuvre dans cette direction depuis 25 ans environ. L'obtention en 2012 du label « Petites Cités de Caractère » est une marque de qualité du travail mené.

Cette dynamique se poursuit aujourd'hui au travers des ambitions mentionnées dans le Plan d'Aménagement Patrimonial (PAP) et l'aménagement de la place du marché aux porcs entre dans cette dynamique. Un traitement qualitatif mettra en valeur son histoire, lui redonnant une image conviviale et permettra un stationnement aisé.

##### Type de Financement :

- Investissement  Mobilisation d'un portage foncier
- Ingénierie (communale ou supra communale ou intercommunale)

##### Indicateurs de réussite :

Augmentation de la convivialité de la place  
Mise en valeur de l'histoire de la place

#### Partenaires opérationnels :

DIRAC & UDAP 56  
Conseil Départemental du Morbihan  
Riveains de la place du marché aux porcs  
Lien avec Pays d'art et d'histoire de Pontivy

#### Partenaires financiers :

Appels à candidatures 2017 « Dynamisme des bourgs ruraux »  
Roi Morvan Communauté  
Label Petites Cités de Caractère  
Conseil Départemental



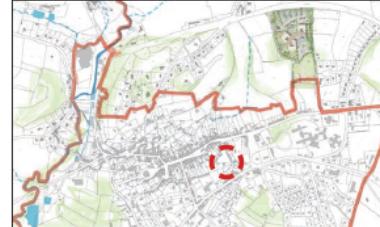
### OPERATION N° 3



#### Calendrier prévisionnel :

Date prévisionnelle de début du projet : Janvier 2020  
Date prévisionnelle de fin du projet : Décembre 2020  
Durée : 12 mois

#### Localisation sur le périmètre :



#### LIENS AVEC D'AUTRES ACTIONS

- 14/ Mise en valeur du petit patrimoine et élaboration de circuits récréatifs
- 21/ Plan de circulation et de stationnements
- 32/ Plan de Signalisation d'Information Locale

## 1 AXE URBANISME ET CADRE DE VIE

Les dépenses prévisionnelles doivent être du même montant que les recettes prévisionnelles.  
Seules les dépenses qui ne font l'objet ni d'une récupération de TVA ni d'un assujettissement à la TVA peuvent être présentées en TTC

Récupération de la TVA :   
Assujettissement à la TVA :

#### Plan de financements - Dépenses :

Nature des dépenses	Montant	HT/ TTC	Investissement/ Fonctionnement	Echéancier
Maîtrise d'œuvre Aménagement Place du marché aux porcs :				janv 2020
Travaux	200 000 €	TTC	Investissement	
Honoraires	20 000 €	TTC	Investissement	déc 2020
<b>Total opération</b>	<b>220 000 €</b>	<b>TTC</b>		

## TITRE : AMÉNAGEMENT DE LA PLACE DU MARCHÉ AUX PORCS



#### Plan de financements - Recettes :

Nature des recettes	Montant	HT/ TTC	Investissement/ Fonctionnement	Echéancier
Appels à candidatures 2017 « Dynamisme des bourgs ruraux » Région	69 000 €	TTC	Investissement	2020
Subvention CD 56 Tourisme	33 000 €	TTC	Investissement	2020
Pays COB - Contrat de Partenariat Sous réserve de la validation de la révision du contrat	44 000 €	TTC	Investissement	2020
Fonds Propres Commune	74 000 €	TTC	Investissement	2020
<b>Total opération</b>	<b>220 000 €</b>	<b>TTC</b>		



## TITRE : CRÉATION D'UN JARDIN INTERGÉNÉRATIONNEL

1

### AXE URBANISME ET CADRE DE VIE

Enjeu : **Lien Social**  
**Cadre de vie**



#### Identification du maître d'ouvrage :

Commune de Guémené-sur-Scorff  
M. Le Maire René LE MOULLEC  
Mairie de Guémené-sur-Scorff  
Place du Château 56160 GUEMENE-SUR-SCORFF

#### Caractéristiques de l'opération :

##### Présentation résumée :

Lors du diagnostic de l'étude de revitalisation, la notion de convivialité a été mise en valeur par les habitants, comme étant une caractéristique guémenoise forte. Or, lors des ateliers, les participants ont fait remarquer l'absence de lieu favorisant ce caractère dans l'espace public, permettant des rencontres entre générations. Aucun parc, jardin public ou espace dédié aux jeux pour enfants, n'existe sur la commune. Pourtant, plusieurs événements ponctuels existants en auraient besoin (animations des jeudis de Guémené durant la belle saison, représentations du théâtre de la Diligence,...).

Un projet d'aménagement de parc est proposé sur la friche de l'ancien GRETA, comprenant un jardin public, une aire de jeux, une scène multifonction (concert, rollers, trottinette...) avec gradins végétalisés et une serre pour sensibiliser le public à la biodiversité des jardins, et la mise en valeur du petit patrimoine, avec le lavoir du marché aux porcs.

Ce jardin permettra de faire la connexion entre le site A.Brard et le centre-ville via un circuit piéton.

##### Type de Financement :

- Investissement  Mobilisation d'un portage foncier
- Ingénierie (communale ou supra communale ou intercommunale)

##### Indicateurs de réussite :

Augmentation du nombre de m<sup>2</sup> consacrés aux espaces publics

#### Partenaires opérationnels :

Porteur du Projet «Jardins en ville»  
Association des commerçants  
Les habitants

#### Partenaires financiers :

Appels à candidatures 2017 «Dynamisme des bourgs ruraux»  
ETAT - Contrat de ruralité  
ETAT - DETR  
ETAT - FISAC  
Conseil Départemental - Contrat Attractivité



### OPERATION N° 4



#### Calendrier prévisionnel :

Date prévisionnelle de début du projet : mars 2018

Date prévisionnelle de fin du projet : 2021

Durée : 3 ans

#### Localisation sur le périmètre :



Vue du site du futur jardin intergénérationnel

#### LIENS AVEC D'AUTRES ACTIONS

- 12/ Valorisation des Rives du Scorff
- 14/ Mise en valeur du petit patrimoine et élaboration de circuits récréatifs
- 15/ Soutien de la dynamique associative, festive et culturelle

## 1 AXE URBANISME ET CADRE DE VIE

Les dépenses prévisionnelles doivent être du même montant que les recettes prévisionnelles.  
Seules les dépenses qui ne font l'objet ni d'une récupération de TVA ni d'un assujettissement à la TVA peuvent être présentées en TTC

Récupération de la TVA :

Assujettissement à la TVA :

#### Plan de financements - Dépenses :

Nature des dépenses	Montant	HT/ TTC	Investissement/ Fonctionnement	Echéancier
Honoraires Maîtrise d'œuvre pour l'aménagement d'un jardin intergénérationnel :	38 872.88 €			2018
<b>Montant de travaux pour :</b>				
<b>Phase 1 : Aménagement des espaces extérieurs</b>				
• Aire de stationnement (16 places dont 2 PMR)				
• Aménagement du jardin public (1180 m <sup>2</sup> )				
• Aire de Jeux pour enfants				
• Gradins végétalisés en succession de rampes PMR				
• Place multifonction (scène, piste roller, trottinettes...)	388 728.80 €	TTC	Investissement	2018
<b>Phase 2 : Équipements</b>				
• Construction d'une halle couverte avec sanitaires publics de 223 m <sup>2</sup>	138 000.00 €	TTC	Investissement	2019
<b>Phase 3 : Équipements</b>				
• Serre	72 636.40 €	TTC	Investissement	2020
• Volière	5 600.00 €	TTC	Investissement	2021
<b>Total opération</b>	<b>433 201.68 €</b>	<b>TTC</b>		

## TITRE : CRÉATION D'UN JARDIN INTERGÉNÉRATIONNEL



#### Plan de financements - Recettes :

Nature des recettes	Montant	HT/ TTC	Investissement/ Fonctionnement	Echéancier
Appels à candidatures 2017 «Dynamisme des bourgs ruraux» Etat	164 100.76 €	TTC	Investissement	2018
Label Petites Cités de Caractère	840.00 €	TTC	Investissement	2018
Subvention CD 56 Tourisme	64 980.25 €	TTC	Investissement	2018
Pays COB - Contrat de Partenariat Sous réserve de la validation de la révision du contrat	86 640.34 €	TTC	Investissement	2018
Fonds Propres Commune	116 640.34 €	TTC	Investissement	2018
<b>Total opération</b>	<b>433 201.68 €</b>	<b>TTC</b>		



## TITRE : INTERMODALITÉ

1

## AXE URBANISME ET CADRE DE VIE

Enjeu : Dynamisme des commerces,  
Cadre de vie  
Accessibilité multimodale au bourg



## Identification du maître d'ouvrage :

Commune de Guémené-sur-Scorff  
M. Le Maire René LE MOULLEC  
Mairie de Guémené-sur-Scorff  
Place du Château 56160 GUEMENE-SUR-SCORFF

## Caractéristiques de l'opération :

## Présentation résumée :

La dorsale économique de Guémené-sur-Scorff allant du site Alfred Brard au Scorff se caractérise par un dénivelé important, rendant l'accès au centre-bourg peut évident (notamment pour les séniors). Dans le cadre de la revitalisation, la mise en place de location de vélos électriques et liaison navette électrique aux points stratégiques de la commune (Le Scorff, Parking du Clos des Princes, Parking Greta, Site Alfred Brard) facilitera l'accessibilité du centre-bourg et incitera les utilisateurs aux déplacements doux.

En complément, la matérialisation et la signalisation de l'aire de co-voiturage (usage existant mais pas de visibilité) et la mise en réseau des arrêts de bus avec les circuits doux seront mises en œuvre pour augmenter l'accessibilité de centre-bourg.

## Type de Financement :

- Investissement  Mobilisation d'un portage foncier
- Ingénierie (communale ou supra communale ou intercommunale)

## Indicateurs de réussite :

Augmentation du % de la population choisissant le co-voiturage

## Partenaires opérationnels :

Pays Centre-Ouest-Bretagne  
ALECOB  
Intermarché  
Association des commerçants  
Les habitants

## Partenaires financiers :

Appels à candidatures 2017 «Dynamisme des bourgs ruraux»  
Roi Morvan Communauté



## OPÉRATION N° 5



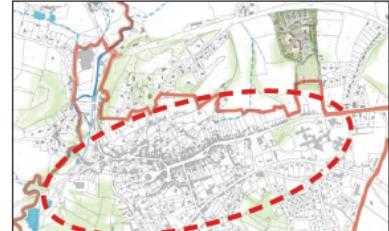
## Calendrier prévisionnel :

Date prévisionnelle de début du projet : Janvier 2019

Date prévisionnelle de fin du projet : Juin 2020

Durée : 17 mois

## Localisation sur le périmètre :



## LIENS AVEC D'AUTRES ACTIONS

- 2/ Création d'un jardin Intergénérationnel
- 5/ Entrée de ville Route de Lorient
- 21/ Plan de circulation et de stationnement



## 1 AXE URBANISME ET CADRE DE VIE

Les dépenses prévisionnelles doivent être du même montant que les recettes prévisionnelles.  
Seules les dépenses qui ne font l'objet ni d'une récupération de TVA ni d'un assujettissement à la TVA peuvent être présentées en TTC

Récupération de la TVA :   
Assujettissement à la TVA :

## Plan de financements - Dépenses :

Nature des dépenses	Montant	HT/ TTC	Investissement/ Fonctionnement	Echéancier
4 Points recharge vélos électriques avec porte vélo				
• Parking Intermarché	1 500 €	TTC	Investissement	
• Parking Clos des Princes	1 500 €	TTC		
• Parking Site A.Brard	1 500 €	TTC		
• Parking Site Greta	1 500 €	TTC		
Acquisition d'un véhicule électrique PMR	35 000 €	TTC	Investissement	
Ingénierie communale	1 500 €	TTC	Fonctionnement	
Méthamorphose, par signalétique de l'aire de co-voiturage	3 500 €	TTC	Investissement	
Création 4 arrêts navette (nouvel Hôpital MSP, Intermarché, Marché & commerces - Centre-ville)	4 200 €	TTC	Investissement	
Ingénierie communale	2 000 €	TTC	Fonctionnement	
Campagne de communication sur les modes de déplacements doux	5 500 €	TTC	Fonctionnement	juin 2020
Ingénierie intercommunale	2 000 €	TTC	Fonctionnement	
Programme d'aménagement des circulations douces sur l'ensemble de la commune	15 000 €	TTC	Fonctionnement	
Ingénierie intercommunale	5 000 €	TTC	Fonctionnement	
<b>Total opération</b>	<b>79 700 €</b>	<b>TTC</b>		

## TITRE : INTERMODALITÉ

## Plan de financements - Recettes :

Nature des recettes	Montant	HT/ TTC	Investissement/ Fonctionnement	Echéancier
Appels à candidatures 2017 «Dynamisme des bourgs ruraux» Etat	23 760 €	TTC	Investissement	2019
Roi Morvan Communauté > Temps de travail	5 000 €	TTC	Fonctionnement	2019
ALECOB : Prêts de vélos électriques	35 000 €	TTC	Fonctionnement	2019
Fonds Propres Commune	15 940 €	TTC	Investissement	2019
<b>Total opération</b>	<b>79 700 €</b>	<b>TTC</b>		



## TITRE : PLAN DE CIRCULATION ET DE STATIONNEMENT

### 1 AXE URBANISME ET CADRE DE VIE

Enjeu : Cadre de vie  
Accessibilité multimodale au bourg



#### Identification du maître d'ouvrage :

Commune de Guémené-sur-Scorff  
M. Le Maire René LE MOULLEC  
Mairie de Guémené-sur-Scorff  
Place du Château 56160 GUEMENE-SUR-SCORFF

#### Caractéristiques de l'opération :

##### Présentation résumée :

Suite aux conclusions issues du diagnostic, les besoins suivants ont été identifiés de :  
- connecter les circuits de cheminements doux existants aux zones de stationnement  
- de réaliser un plan de circulation indiquant les aires de stationnement, les pistes cyclables, les cheminements doux...  
- achat et aménagement d'une venelle en cœur d'îlot sur les parcelles du Clos des Princes reliant le parking derrière la Maison de Services au Public à la rue commerçante Joseph Péres.

##### AJOUT des autres parcelles envisagées / négociation avec les propriétaires

#### Type de Financement :

- Investissement  Mobilisation d'un portage foncier
- Ingénierie (communale ou supra communale ou intercommunale)

#### Indicateurs de réussite :

Augmentation du pourcentage d'habitants se déplaçant à vélo

#### Partenaires opérationnels :

Conseil Départemental du Morbihan  
EPF Bretagne  
Association des commerçants

#### Partenaires financiers :

Appels à candidatures 2017 «Dynamisme des bourgs ruraux»  
Roi Morvan Communauté

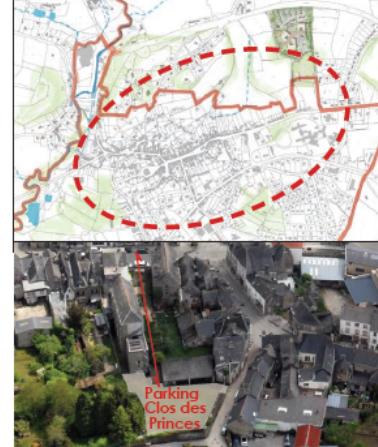
### OPERATION N° 6

Temporalité 1 2 3

#### Calendrier prévisionnel :

Date prévisionnelle de début du projet : Juin 2018  
Date prévisionnelle de fin du projet : Juin 2019  
Durée : 12 mois

#### Localisation sur le périmètre :



#### LIENS AVEC D'AUTRES ACTIONS

- 2/ Création d'un jardin intergénérationnel
- 10/ Mise en œuvre des recommandations du Scot sur l'intermodalité
- 32/ Plan de Signalisation d'Information Locale

### 1

### AXE URBANISME ET CADRE DE VIE

Les dépenses prévisionnelles doivent être du même montant que les recettes prévisionnelles.

Seules les dépenses qui ne font l'objet ni d'une récupération de TVA ni d'un assujettissement à la TVA peuvent être présentées en TTC

Récupération de la TVA :

Assujettissement à la TVA :

#### Plan de financements - Dépenses :

Nature des dépenses	Montant	HT / TTC	Investissement / Fonctionnement	Echéancier
Charge foncière : Acquisition de plusieurs parcelles	8 000 €	TTC	Investissement	juin 2018
Plan de circulation	8 500 €	TTC	Investissement	2018
Continuité cheminements doux dans la ville	16 500 €	TTC	Fonctionnement	2019
Aménagement Parking du Clos des Princes	100 000 €	TTC	Investissement	2019
Travaux	10 000 €	TTC	Fonctionnement	2019
Honoraires				
<b>Total opération</b>	<b>143 000 €</b>	<b>TTC</b>		

### TITRE : PLAN DE CIRCULATION ET DE STATIONNEMENT

### OPÉRATION N° 6

#### ESPACES EXTERIEURS

#### Plan de financements - Recettes :

Nature des recettes	Montant	HT / TTC	Investissement / Fonctionnement	Echéancier
Appels à candidatures 2017 «Dynamisme des bourgs ruraux» Etat	42 650 €	TTC	Investissement	2019
Subvention CD 56 Tourisme	21 450 €	TTC	Investissement	2019
Pays COB - Contrat de Partenariat Sous réserve de la validation de la révision du contrat	28 600 €	TTC	Investissement	2019
Roi Morvan Communauté > Temps de travail	2 500 €	TTC	Fonctionnement	2019
Commune de Guémené-sur-Scorff > Temps de travail	3 500 €	TTC	Fonctionnement	2019
Fonds Propres Commune	44 300 €	TTC	Investissement	2018/2019
<b>Total opération</b>	<b>143 000 €</b>	<b>TTC</b>		



**TITRE : RÉHABILITATION DE LOGEMENTS ET COMMERCE SUR LE SITE DE L'ODYSSÉE**
**3 AXE ECONOMIE ET COMMERCES**

Enjeu : Habitat adapté  
Dynamisme des commerces  
Cadre de vie


**Identification du maître d'ouvrage :**

Commune de Guémené-sur-Scorff  
M. Le Maire René LE MOULLEC  
Mairie de Guémené-sur-Scorff  
Place du Château 56160 GUÉMENÉ-SUR-SCORFF

**Caractéristiques de l'opération :**
**Présentation résumée :**

Le centre-bourg de Guémené-sur-Scorff souffre à la fois d'une sur-représentation de logements anciens inadaptés aux usages actuels, et du non-renouvellement des commerçants partant à la retraite, créant ainsi un fort taux de commerces vacants. La RÉHABILITATION DE LOGEMENTS ET COMMERCES SUR LE SITE DE L'ODYSSÉE a pour but de contre-carrer ces deux points faibles. Une étude de faisabilité sur cette opération a été menée avec l'organisme SOLIHA, suite à la mise en vente du bar de L'odyssee. L'objectif est de réhabiliter le bâtiment pour accueillir 5 logements locatifs sociaux et 1 commerce. Cela nécessite une restructuration intérieure du bâtiment afin de correspondre au programme.

**Type de Financement :**

- Investissement  Mobilisation d'un portage foncier
- Ingénierie (communale ou supra communale ou intercommunale) :

**Indicateurs de réussite :**

Taux d'occupation des logements locatifs créés > 80%

**Partenaires opérationnels :**

SOLIHA - Morbihan  
ADIL 56  
EPP Bretagne  
ALECOB  
RMCom Service économie  
CCI

**Partenaires financiers :**

Appels à candidatures 2017 «Dynamisme des bourgs ruraux»  
Conseil Départemental 56  
Pays Roi Morvan


**OPÉRATION N° 7**

Temporalité 1 2 3

Calendrier prévisionnel :  
Date prévisionnelle de début du projet : Février 2018  
Date prévisionnelle de fin du projet : Mai 2019  
Durée : 15 mois

**Localisation sur le périmètre :**


LIENS AVEC D'AUTRES ACTIONS  
8/ Mise en valeur des vestiges du château des Rohan  
16/ Communication autour de l'habitat

**3 AXE ECONOMIE ET COMMERCES**

Les dépenses prévisionnelles doivent être du même montant que les recettes prévisionnelles. Seules les dépenses qui ne font l'objet ni d'une récupération de TVA ni d'un assujettissement à la TVA peuvent être présentées en TTC

Récupération de la TVA :   
Assujettissement à la TVA :

**Plan de financements - Dépenses :**

Nature des dépenses	Montant	HT/ TTC	Investissement/ Fonctionnement	Echéancier
Charge foncière	93 958.00 €		Fonctionnement	2018
Travaux	362 354.00 €	TTC	Investissement	2018
Honoraires	57 520.00 €	TTC	Investissement	2018
Aménagement du haut de la parcelle côté place du château	225 000.00 €	TTC	Investissement	2018
<b>Sous-Total Partie commerce</b>	<b>93 621.93 €</b>	<b>TTC</b>		
<b>Sous-Total Partie logements</b>	<b>420 210.07 €</b>	<b>TTC</b>		
<b>Total opération</b>	<b>738 832.00 €</b>	<b>TTC</b>		

**TITRE : RÉHABILITATION DE LOGEMENTS ET COMMERCE SUR LE SITE DE L'ODYSSÉE**
**OPÉRATION N° 7**

**BATIMENTS**
**Plan de financements - Recettes :**

Nature des recettes	Montant	HT/ TTC	Investissement/ Fonctionnement	Echéancier
Appels à candidatures 2017 «Dynamisme des bourgs ruraux» Région	316 396.69 €	TTC	Investissement	2019
Subvention ETAT - Locatifs	21 075.00 €	TTC	Investissement	2019
Subvention CG 56 - Locatifs	18 000.00 €	TTC	Investissement	2019
Subvention FSPL	88 089.00 €	TTC	Investissement	2019
Prêt PLUS CDC	76 000.00 €	TTC	Investissement	2019
Prêt PLAI CDC	76 000.30 €	TTC	Investissement	2019
Subvention CD 56 Tourisme	33 750.00 €	TTC	Investissement	2019
Pays COB - Contrat de Partenariat Sous réserve de la validation de la révision du contrat	106 542.01 €	TTC	Investissement	2019
Fonds propre (hors prêt)	2 978.99 €	TTC	Investissement	2019
<b>Total opération</b>	<b>738 832.00 €</b>	<b>TTC</b>		



**TITRE : RÉHABILITATION DE LOGEMENT ET COMMERCE PLACE LOTH**
**3**
**AXE ECONOMIE ET COMMERCES**

Enjeu : Habitat adapté  
Dynamisme des commerces  
Cadre de vie


**Identification du maître d'ouvrage :**

Commune de Guémené-sur-Scorff  
M. Le Maire René LE MOULLEC  
Mairie de Guémené-sur-Scorff  
Place du Château 56160 GUEMENE-SUR-SCORFF

**Caractéristiques de l'opération :**
**Présentation résumée :**

Le centre-bourg de Guémené-sur-Scorff souffre à la fois d'une sur-représentation de logements anciens inadaptés aux usages actuels, et du non-renouvellement des commerçants partant à la retraite, créant ainsi un fort taux de commerces vacants.

Une étude de faisabilité sur cette opération a été menée avec l'organisme SOLIHA, face à la dégradation de l'immeuble, faisant l'objet d'un arrêté de mise en péril.

L'objectif est de réhabiliter le bâtiment pour accueillir 2 logements locatifs sociaux (1 T3 de 62,60 m<sup>2</sup> et 1 T2 de 35,60 m<sup>2</sup>) et 1 commerce (62,30 m<sup>2</sup>). Cela nécessite une réhabilitation lourde, dû à l'état très dégradé de l'immeuble.

**Type de financement :**

- Investissement  Mobilisation d'un portage foncier
- Ingénierie (communale ou supra communale ou intercommunale) : 20 heures

**Indicateurs de réussite :**

Taux d'occupation des logements locatifs créés > 80%

**Partenaires opérationnels :**

SOLIHA - Morbihan  
ADIL 56  
EPF Bretagne  
ALECOB  
chambres consulaires et le service éco de RMCom

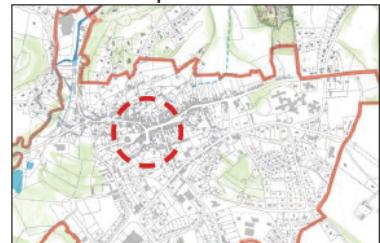
**Partenaires financiers :**

Appels à candidatures 2017 « Dynamisme des bourgs ruraux »  
Conseil Départemental 56  
Pays Roi Morvan


**OPÉRATION N° 8**

Temporalité 1 2 3

Calendrier prévisionnel :  
Date prévisionnelle de début du projet : Janvier 2018  
Date prévisionnelle de fin du projet : Avril 2019  
Durée : 15 mois

**Localisation sur le périmètre :**


LIENS AVEC D'AUTRES ACTIONS  
3/ Réhabilitation de logements et commerces sur le site de l'odyssée  
16/ Communication autour de l'habitat

**OPÉRATION N° 8**

**TITRE : RÉHABILITATION DE LOGEMENT ET COMMERCE PLACE LOTH**
**AXE ECONOMIE ET COMMERCES**

Les dépenses prévisionnelles doivent être du même montant que les recettes prévisionnelles.

Seules les dépenses qui ne font l'objet ni d'une récupération de TVA ni d'un assujettissement à la TVA peuvent être présentées en TTC

Récupération de la TVA :

Assujettissement à la TVA :

**Plan de financements - Dépenses :**

Nature des dépenses	Montant	HT/ TTC	Investissement/ Fonctionnement	Echéancier
Charge foncière	6 331 €	TTC	Investissement	janv 2018
Honoraires	286 053 €	TTC	Investissement	
Travaux	42 185 €	TTC	Investissement	avril 2019
<b>Sous-Total Partie commerce</b>	<b>129 866.97 €</b>	<b>TTC</b>		
<b>Sous-Total Partie logements</b>	<b>204 702.03 €</b>	<b>TTC</b>		
<b>Total opération</b>	<b>334 569 €</b>	<b>TTC</b>		

**Plan de financements - Recettes :**

Nature des recettes	Montant	HT/ TTC	Investissement/ Fonctionnement	Echéancier
Appels à candidatures 2017 « Dynamisme des bourgs ruraux » Région	105 086.80 €	TTC	Investissement	2019
Subvention ETAT - Locatifs	6 824.00 €	TTC	Investissement	2019
Subvention CG 56 - Locatifs	6 000.00 €	TTC	Investissement	2019
Subvention FSIP	56 068.00 €	TTC	Investissement	2019
Prêt PLUS CDC	52 500.00 €	TTC	Investissement	2019
Prêt PLAI CDC	47 620.00 €	TTC	Investissement	2019
Pays COB - Contrat de Partenariat Sous réserve de la validation de la révision du contrat	40 940.41 €	TTC	Investissement	2019
Fonds Propres Communes (Hors prêt)	19 529.79 €	TTC	Investissement	2019
<b>Total opération</b>	<b>334 569.00 €</b>	<b>TTC</b>		



## TITRE : RECRUTEMENT ANIMATEUR DU PROJET DE REVITALISATION



### Identification du maître d'ouvrage :

Commune de Guémené-sur-Scorff  
M. Le Maire René LE MOULLEC  
Mairie de Guémené-sur-Scorff  
Place du Château 56160 GUEMENE-SUR-SCORFF

### Caractéristiques de l'opération :

#### Présentation résumée :

La démarche de concertation et de co-construction engagée par l'étude de revitalisation s'est matérialisée par l'ouverture du «Labo à Idées», lieu d'information et d'échanges. Ce local permet d'y organiser des animations, des ateliers complémentaires pour différents publics, suivant les besoins de l'étude. L'objectif de cette action est de recruter un chargé de mission (Revitalisation) par le Comité de Pilotage de l'étude, pour une mission d'une durée de 4 ans, afin de suivre la mise en place des actions, de poursuivre l'animation du «Labo à idées» via des ateliers et des expositions. Son rôle sera aussi d'assurer la cohésion entre les différents partenaires de la revitalisation par la mise en place d'animations de différents types (le suivi global de la mise en œuvre des opérations, l'organisation des comités de pilotage, la mobilisation des bons partenaires au bon moment etc.).

Il est l'un des garants du suivi de réalisation des fiches d'action et de la réussite du projet de revitalisation.

#### Type de Financement :

- Investissement  Mobilisation d'un portage foncier
- Ingénierie (communale ou supra communale ou intercommunale)

#### Indicateurs de réussite :

Création du poste d'animateur, Suivi de l'ensemble de la démarche

#### Partenaires opérationnels :

Toutes les structures partenaires du projet de revitalisation

#### Partenaires financiers :

Appels à candidatures 2017 «Dynamisme des bourgs ruraux»  
Roi Morvan Communauté



## OPÉRATION N° 9



#### Calendrier prévisionnel :

Date prévisionnelle de début du projet : mars 2018  
Date prévisionnelle de fin du projet : Janvier 2022  
Durée : 48 mois

#### Localisation sur le périmètre :



#### LIENS AVEC D'AUTRES ACTIONS

- 11/ Maintien et renforcement de la dynamique collective des commerçants
- 13/ Mise en tourisme de l'andouille
- 17/ Opération iséduction Campagne tourisme

## OPÉRATION N° 9

## TITRE : RECRUTEMENT ANIMATEUR DU PROJET DE REVITALISATION



Les dépenses prévisionnelles doivent être du même montant que les recettes prévisionnelles.  
Seules les dépenses qui ne font l'objet ni d'une récupération de TVA ni d'un assujettissement à la TVA peuvent être présentées en TTC

Récupération de la TVA :   
Assujettissement à la TVA :

#### Plan de financements - Dépenses :

Nature des dépenses	Montant	HT/ TTC	Investissement/ Fonctionnement	Echéancier
Recrutement d'un animateur du projet de revitalisation à temps plein sur 4 ans	192 000 €	TTC	Fonctionnement	mars 2018
Location du local « Labo à idées »	12 000 €	TTC	Fonctionnement	2019
Matériel d'animation	500 €	TTC		2018
<b>Total opération</b>	<b>204 500 €</b>	<b>TTC</b>		

#### Plan de financements - Recettes :

Nature des recettes	Montant	HT/ TTC	Investissement/ Fonctionnement	Echéancier
Appels à candidatures 2017 «Dynamisme des bourgs ruraux» Etat	24 600 €	TTC	Fonctionnement	2018/2020
ETAT - DETR ingénierie projet	11 000 €	TTC	Fonctionnement	2018/2020
Autres Communes de l'EPCI sur la base de 2 (mutualisation)	128 000 €	TTC	Investissement	2018/2020
Fonds Propres Commune	40 900 €	TTC	Investissement	2018/2020
<b>Total opération</b>	<b>204 500 €</b>	<b>TTC</b>		



## TITRE : AMELIORATION DE L'AMBIANCE D'ACHAT

### 3 AXE ECONOMIE ET COMMERCES

Enjeu : Lien Social  
Dynamisme des commerces  
Cadre de vie



#### Identification du maître d'ouvrage :

Commune de Guémené-sur-Scorff  
M. Le Maire René LE MOULLEC  
Maître de Guémené-sur-Scorff  
Place du Château 56160 GUEMENE-SUR-SCORFF

#### Caractéristiques de l'opération :

##### Présentation résumée :

Ambiance d'achat: un lieu où on est bien, où on a envie de se poser pour juste boire un café, où l'achat se mèle au plaisir de la promenade. A la différence des centres commerciaux, les rues commercantes de centre bourg ont tout pour plaire. On y recherche la qualité et une ambiance.

Cette action a pour but d'obtenir une ambiance d'achat plus cohérente sur l'axe commercial principal de Guémené, soit les rues Le Bail/Pérès/Bisson/Mazé :

- Guidé d'aménagement des espaces commerciaux sur l'espace public (terrasses,...)
- Mise en place d'une charte graphique pour les enseignes et vitrines: trouver un rythme dans la rue.
- Opérations groupées d'amélioration des vitrines commerciales (ravalement, signalétique...)
- Un aménagement priviliant le piéton et non la voiture avec des espaces identifiés «sans voiture» lors d'animations commerciales
- Réunion/Atelier de prise en main de ces outils avec les commerçants/artisans

##### Type de Financement :

- Investissement  Mobilisation d'un portage foncier
- Ingénierie (communale ou supra communale ou intercommunale) : 35 heures

Indicateurs de réussite : Housse de la fréquentation des commerces du centre-ville

Création de terrasses avec un fort taux d'utilisation

#### Partenaires opérationnels :

Commerçants et artisans présents sur le marché hebdomadaire  
Chambre de commerce et de l'artisanat  
CCI Morbihan

#### Partenaires financiers :

Appels à candidatures 2017 «Dynamisme des bourgs ruraux»  
Label Petites Cités de Caractère  
Conseil Départemental 56  
Roi Morvan Communauté



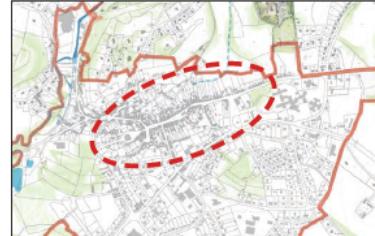
### OPÉRATION N° 11



#### Calendrier prévisionnel :

Date prévisionnelle de début du projet : mars 2018  
Date prévisionnelle de fin du projet : Décembre 2018  
Durée : 9 mois

#### Localisation sur le périmètre :



LIENS AVEC D'AUTRES ACTIONS  
11/ Maintien et renforcement de la dynamique collective des commerçants  
17/ Opération (réduction) Campagne tourisme  
19/ Recrutement animateur du projet de revitalisation

### 3 AXE ECONOMIE ET COMMERCES

Les dépenses prévisionnelles doivent être du même montant que les recettes prévisionnelles.  
Seules les dépenses qui ne font l'objet ni d'une récupération de TVA ni d'un assujettissement à la TVA peuvent être présentées en TTC

Récupération de la TVA :

Assujettissement à la TVA :

#### Plan de financements - Dépenses :

Nature des dépenses	Montant	HT/ TTC	Investissement/ Fonctionnement	Echéancier
<b>SANS Animateur (FA n°19)</b>				
Guide d'aménagement des espaces commerciaux sur l'espace public (terrasses,...)	9 600 €	TTC	Investissement	mars 2018
Charte graphique pour les enseignes et vitrines	15 000 €	TTC	Investissement	
Opération d'amélioration des vitrines commerciales (ravalement, signalétique)	25 000 €	TTC	Investissement	
Mobilier urbain	15 000 €	TTC	Investissement	
Réunion/Atelier de prise en main de ces outils avec les commerçants/artisans	3 000 €	TTC	Fonctionnement	dec 2018
<b>Total opération</b>	<b>67 600 €</b>	<b>TTC</b>		

### TITRE : AMELIORATION DE L'AMBIANCE D'ACHAT

### OPÉRATION N° 11



#### Plan de financements - Recettes :

Nature des recettes	Montant	HT/ TTC	Investissement/ Fonctionnement	Echéancier
<b>SANS Animateur (FA n°19)</b>				
Appels à candidatures 2017 «Dynamisme des bourgs ruraux» Etat	33 430 €	TTC	Investissement	2018
Label Petites Cités de Caractère	3 750 €		Investissement	2018
Subvention CD 56 Tourisme	10 140 €		Investissement	2018
Pays COB - Contrat de Partenariat Sous réserve de la validation de la révision du contrat	3 000 €		Investissement	2018
Fonds Propres Commune	17 280 €	TTC	Investissement	2018
<b>Total opération</b>	<b>67 600 €</b>	<b>TTC</b>		



## TITRE : MISE EN TOURISME DE L'ANDOUILLE

### 2 AXE TOURISME ET IDENTITE

Enjeu : **Culture et patrimoine  
Dynamisme des commerces**



#### Identification du maître d'ouvrage :

Commune de Guémené-sur-Scorff  
M. Le Maire René LE MOULLEC  
Mairie de Guémené-sur-Scorff  
Place du Château 56160 GUEMENE-SUR-SCORFF

#### Caractéristiques de l'opération :

##### Présentation résumée :

Il existe une frustration de la clientèle touristique à ne pas « trouver » l'andouille de Guémené même en centre-bourg. Et, contrairement au patrimoine bâti, l'Office du Tourisme n'a pas de circuit ni de lieu, autre que les boutiques des bouchers-charcutiers où renvoyer la clientèle. Aujourd'hui, même en se rendant au cœur de la « capitale de l'andouille », les curieux ne peuvent pas en apprendre davantage, excepté par les démonstrations de fabrication faites à la Maison de l'andouille.

Action de communication afin d'identifier les commerçants/restaurateurs liés à l'andouille :

- Mise en place d'un logo ici, retrouvez l'andouille de Guémené
- Parcours interactif en ville, retracant les lieux historiques du savoir-faire lié à l'andouille : les différents lieux de fabrication de l'andouille, les lieux emblématiques de la foire aux bestiaux (moutons dans le quartier de l'église, les bêtes à cornes dans la grande rue, et la place du marché au porcs avec son lavoir emblématique), ancien emplacement des halles de Guémené (place J. Loït), l'hôtel moderne (archives de 1907 du menu avec de l'andouille), la confrérie de l'andouille, témoignages des anciens
- Création d'animations collectives entre restaurateurs (ateliers de cuisine thématiques)
- promouvoir les créations autour de l'andouille (macarons, éclairs à l'andouille...)
- Candidature à un Label ou Marque (comparatif des dispositifs existants, ex : « Sites Remarquables du Goût », marque (fabriqué à Guémené...))

##### Type de Financement :

- Investissement  Mobilisation d'un portage foncier
- Ingénierie (communale ou supra communale ou intercommunale)

Indicateurs de réussite : Visibilité du produit et de son histoire en centre-bourg / Création marque ou label

#### Partenaires opérationnels :

L'association des commerçants  
Les différents producteurs d'andouille  
Office de Tourisme du Pays du Roi Morvan  
Les habitants

#### Partenaires financiers :

Appels à candidatures 2017 «Dynamisme des bourgs ruraux»  
Roi Morvan Communauté  
Label Petites Cités de Caractère  
Conseil Départemental



### OPÉRATION N° 12



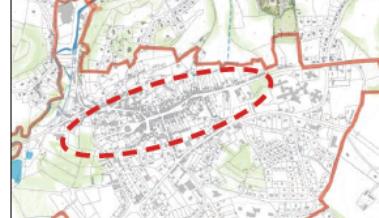
#### Calendrier prévisionnel :

Date prévisionnelle de début du projet : Juin 2019

Date prévisionnelle de fin du projet : Mars 2020

Durée : 9 mois

#### Localisation sur le périmètre :



#### LIENS AVEC D'AUTRES ACTIONS

- 4/ Confortation du Label Petite Cité de Caractère
- 6/ Centre d'interprétation du Pays Pourlet
- 7/ Repenser l'offre du camping municipal
- 11/ Maintien et renforcement de la dynamique collective des commerçants

### OPÉRATION N° 12

#### ESPACES EXTERIEURS

## 2 AXE TOURISME ET IDENTITE

Les dépenses prévisionnelles doivent être du même montant que les recettes prévisionnelles.  
Seules les dépenses qui ne font l'objet ni d'une récupération de TVA ni d'un assujettissement à la TVA peuvent être présentées en TTC

Récupération de la TVA :   
Assujettissement à la TVA :

#### Plan de financements - Dépenses :

Nature des dépenses	Montant	HT/ TTC	Investissement/ Fonctionnement	Echéancier
Création d'un Parcours interactif : <ul style="list-style-type: none"> <li>• Élaboration du circuit en concertation</li> <li>• Recueil des données (visuels, témoignages...)</li> <li>• Conception graphique</li> <li>• Réalisation du dispositif</li> </ul>	15 000 €	TTC	Investissement	juin 2019
Installation du parcours par les services techniques	1 000 €	TTC	Investissement	
Campagne de promotion autour de l'andouille			Investissement	
Comparatif des dispositifs existants	35 000 €	TTC	Fonctionnement	mars 2020
Mise en place du dispositif sélectionné				
<b>Total opération</b>	<b>51 000 €</b>	<b>TTC</b>		

#### Plan de financements - Recettes :

Nature des recettes	Montant	HT/ TTC	Investissement/ Fonctionnement	Echéancier
Appels à candidatures 2017 «Dynamisme des bourgs ruraux» Etat	26 050 €	TTC	Investissement	2019
Label Petites Cités de Caractère	2 000 €	TTC	Investissement	2019
Subvention CD 56 Tourisme	7 650 €	TTC	Investissement	2020
Pays COB - Contrat de Partenariat Sous réserve de la validation de la révision du contrat	5 000 €	TTC	Investissement	2020
Fonds Propres Commune	10 300 €	TTC	Investissement	2019
<b>Total opération</b>	<b>51 000 €</b>	<b>TTC</b>		



## TITRE : CENTRE D'INTERPRÉTATION DU PAYS POURLETH

### 2 AXE TOURISME ET IDENTITE

Enjeu : **Lien social**  
**Culture et patrimoine**



#### Identification du maître d'ouvrage :

Commune de Guémené-sur-Scorff  
M. Le Maire René LE MOULLEC  
Mairie de Guémené-sur-Scorff  
Place du Château 56160 GUEMENE-SUR-SCORFF

#### Caractéristiques de l'opération :

##### Présentation résumée :

La Maison Limbour, datant du XVI<sup>e</sup> siècle, est la dernière maison à porche en pan de bois du Pays Pourleth. Sa réhabilitation, en cours de réalisation, est l'objet de toutes les attentions, puisque pour la première fois, elle sera ouverte au public, accueillant une Maison de Services au Public sur les deux premiers niveaux.

En complément de ce programme, les deux derniers étages, actuellement libres, pourront accueillir un centre d'interprétation dédié à la culture Pourleth, avec un espace scénographique mettant en valeur son architecture et sa richesse patrimoniale, son mode de vie (évolution des costumes), autant que la mémoire de personnes telles que la famille Le Coustumer, ayant fait découvrir la commune via le savoir-faire de l'andouille. Une partie de la valorisation des savoir-faire pourra se faire sous forme de témoignage des anciens. Ces témoignages seront associés à l'exposition «hors les murs» sur les lieux historiques du savoir-faire de l'andouille.

> Aménagement scénographique d'un centre d'interprétation de la culture Pourleth dans la maison Limbour.

> Recrutement d'un animateur du centre d'interprétation

Pays Art & Histoire (candidature en cours avec Pontivy pour le pays Pourleth)

##### Type de Financement :

Investissement  Mobilisation d'un portage foncier

Ingénierie (communale ou supra communale ou intercommunale) :

Indicateurs de réussite : Taux de fréquentation, Origine des visiteurs, intégration à un circuit de tour-opérateur

##### Partenaires opérationnels :

Association Animation du Pays Pourleth  
Association Kastell Kozh, Les Bains de la Reine  
Les habitants, DRAC / UDAP 56  
Office du Tourisme du Pays du Roi Morvan  
Roi Morvan Communauté - compétence Tourisme  
Pays Art & Histoire (candidature en cours avec Pontivy)  
Pays Centre Ouest Bretagne Service Culturel

##### Partenaires financiers :

Appels à candidatures 2017 «Dynamisme des bourgs ruraux»  
Roi Morvan Communauté  
Label Petites Cités de Caractère Fondation du patrimoine  
Conseil Départemental  
Région Bretagne



### OPÉRATION N° 13



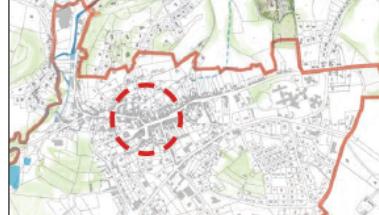
#### Calendrier prévisionnel :

Date prévisionnelle de début du projet : Septembre 2018

Date prévisionnelle de fin du projet : Juillet 2019

Durée : 10 mois

#### Localisation sur le périmètre :



#### LIENS AVEC D'AUTRES ACTIONS

- 4/ Confortation du label Petite Cité de Caractère  
8/ Mise en valeur des vestiges du château des Rohan  
14/ Mise en valeur du circuit du petit patrimoine et élaboration de circuits récréatifs

### 2 AXE TOURISME ET IDENTITE

Les dépenses prévisionnelles doivent être du même montant que les recettes prévisionnelles. Seules les dépenses qui ne font l'objet ni d'une récupération de TVA ni d'un assujettissement à la TVA peuvent être présentées en TTC

Récupération de la TVA :

Assujettissement à la TVA :

#### Plan de financements - Dépenses :

Nature des dépenses	Montant	HT/ TTC	Investissement/ Fonctionnement	Echéancier
Maîtrise d'œuvre pour l'aménagement du centre d'interprétation dans la maison Limbour :				sept 2018
Honoraires	20 000 €	TTC	Investissement	
Travaux	200 000 €	TTC	Investissement	
Roi Morvan Communauté > Temps de travail pour le contenu des panneaux (visuels, témoignages...)	3 300 €	TTC		
Recrutement d'un animateur du centre d'interprétation	18 000 €	TTC	Fonctionnement	juillet 2019
<b>Total opération</b>	<b>241 300 €</b>	<b>TTC</b>		

### TITRE : CENTRE D'INTERPRÉTATION DU PAYS POURLETH

### OPÉRATION N° 13



#### Plan de financements - Recettes :

Nature des recettes	Montant	HT/ TTC	Investissement/ Fonctionnement	Echéancier
Appels à candidatures 2017 «Dynamisme des bourgs ruraux» Etat	59 135.60 €	TTC	Investissement	2019
Subvention CD 56 Tourisme	36 195 €	TTC	Investissement	2019
Roi Morvan Communauté > Temps de travail pour le contenu des panneaux (visuels, témoignages...)	3 300 €	TTC	Fonctionnement	2019
Pays COB - Contrat de Partenariat Sous réserve de la validation de la révision du contrat	44 000 €	TTC	Investissement	2019
Fonds Propres Commune	98 669.40 €	TTC	Investissement	2019
<b>Total opération</b>	<b>241 300 €</b>	<b>TTC</b>		



## TITRE : VALORISATION DES RIVES DU SCORFF

### 2 AXE TOURISME ET IDENTITE

Enjeu : **Culture et patrimoine**  
**Dynamisme des commerces**



#### Identification du maître d'ouvrage :

Commune de Guémené-sur-Scorff  
M. Le Maire René LE MOULLEC  
Mairie de Guémené-sur-Scorff  
Place du Château 56160 GUEMENE-SUR-SCORFF

#### Caractéristiques de l'opération :

##### Présentation résumée :

Dans Guémené-sur-Scorff, il y a « Scorff » et c'est trop souvent oublié ! Avec 1 559 271 pêcheurs, la fédération nationale pour la Pêche est la deuxième fédération française en termes d'adhérents et la « destination touristique Cœur de Bretagne-Kalon Breizh » a choisi la pêche comme cible affinitaire pour ses actions touristiques à développer collectivement. Sur Guémené, l'Association Agréée pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique est porteuse de nombreux projets (école de pêche, mise en tourisme des circuits existants). D'autant que la pêche n'est pas le seul loisir pouvant être développé le long du Scorff (itinérance douce pédestre, vélo et VTT). Le Scorff peut devenir une véritable dorsale verte et bleue.

Pour cela il convient :

- de valoriser les berges du Scorff avec l'aménagement d'un sentier d'interprétation valorisant le rapport historique de la commune à l'eau
- de mettre en place une dynamique autour de la pêche, en concertation avec l'AAPPMA (dont parcours handi-pêche, école de pêche, tourisme de pêche)
- de créer des connexions avec les circuits d'itinérance «Voies vertes et Canaux» existant sur les communes limitrophes.

##### Type de Financement :

- Investissement ■ Mobilisation d'un portage foncier
- Ingénierie (communale ou supra communale ou intercommunale)

Indicateurs de réussite : Nombre d'activités créées autour du Scorff, Qualité des aménagements créés

#### Partenaires opérationnels :

Président de l'AAPPMA (Association Agréée pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique)  
Chargeée de mission communication et destination cœur de Bretagne du Pays COB  
Syndicat du Bassin du Scorff  
CD 56 Espaces Naturels et Randonnées

#### Partenaires financiers :

Pays COB - Contrat de Partenariat

### 2 AXE TOURISME ET IDENTITE

Les dépenses prévisionnelles doivent être du même montant que les recettes prévisionnelles.  
Seules les dépenses qui ne font l'objet ni d'une récupération de TVA ni d'un assujettissement à la TVA peuvent être présentées en TTC

Récupération de la TVA :

Assujettissement à la TVA :

#### Plan de financements - Dépenses :

Nature des dépenses	Montant	HT/ TTC	Investissement/ Fonctionnement	Echéancier
Sentier d'interprétation honoraires				
Honoraires de conception	35 000 €	TTC	Investissement	2019
Panneaux, signalétique du circuit et outils de communication touristiques	75 000 €	TTC	Investissement	2019
Conception des circuits pêche > Temps de travail	6 500 €	TTC	Investissement	2019
Conception des liens avec les itinéraires existants hors commune > Temps de travail	6 500 €	TTC	Investissement	2019
<b>Total opération</b>	<b>123 000 €</b>	<b>TTC</b>		

### TITRE : VALORISATION DES RIVES DU SCORFF

### OPÉRATION N° 15



Temporalité 1 2 3

#### Calendrier prévisionnel :

Date prévisionnelle de début du projet : Avril 2019

Date prévisionnelle de fin du projet : Juin 2020

Durée : 15 mois

#### Localisation sur le périmètre :



#### LIENS AVEC D'AUTRES ACTIONS

- 7/ Repenser l'offre du camping municipal
- 14/ Mise en valeur du Petit Patrimoine et élaboration de circuits créatifs

### OPÉRATION N° 15



#### Plan de financements - Recettes :

Nature des recettes	Montant	HT/ TTC	Investissement/ Fonctionnement	Echéancier
Appels à candidatures 2017 «Dynamisme des bourgs ruraux» Etat	20 000 €	TTC	Investissement	2019
DréaL	15 050 €	TTC	Investissement	2019
Subvention CD 56 Tourisme	18 450 €	TTC	Investissement	2019
Caisse des Dépôts	15 000 €	TTC	Fonctionnement	2019
Pays COB - Contrat de Partenariat Sous réserve de la validation de la révision du contrat	24 600 €	TTC	Investissement	2019
Fonds Propres Commune	29 900 €	TTC	Investissement	2019
<b>Total opération</b>	<b>123 000 €</b>	<b>TTC</b>		



**TITRE : MISE EN VALEUR DU PETIT PATRIMOINE ET ÉLABORATION DE CIRCUITS RÉCRÉATIFS**
**2 AXE TOURISME ET IDENTITE**
**Enjeu : Culture et patrimoine  
Dynamisme des commerces**

**Identification du maître d'ouvrage :**

 Commune de Guémené-sur-Scorff  
 M. Le Maire René LE MOULLEC  
 Mairie de Guémené-sur-Scorff  
 Place du Château 56160 GUEMENE-SUR-SCORFF

**Caractéristiques de l'opération :**
**Présentation résumée :**

Guémené-sur-Scorff est une cité pionnière du cœur de Bretagne pour la valorisation du patrimoine et son animation. Elle oeuvre dans cette direction depuis 25 ans environ. L'obtention en 2012 du label « Petites Cités de Caractère » est une marque de qualité du travail mené. Cette dynamique se poursuit encore aujourd'hui et la mise en valeur du petit patrimoine en fait partie. Concrètement, il s'agira de:

- conserver, aménager un circuit autour de l'eau : lavoirs, fontaines, moulins, aqueducs
- aménager et mettre en valeur le « chemin des voleurs »
- aménagement des terrains délaissés de la ville, de manière pédagogique, avec un porteur de projet local associé à l'espace muséal des «Bains de la Reine», mettant en valeur les plantes anciennes médicinales de l'époque médiévale.

**Type de Financement :**

- Investissement  Mobilisation d'un portage foncier
- Ingénierie (communale ou supra communale ou intercommunale)

**Indicateurs de réussite :**

Nombre de circuits créés

**Partenaires opérationnels :**

 Office du Tourisme du Pays du Roi Morvan  
 Projet « Jardins en ville »  
 CD 56 Espaces Naturels et Randonnées  
 Syndicat du bassin du Scorff  
 Pays d'art et d'histoire de Pontivy  
 Roi Morvan Communauté - compétence Tourisme

**Partenaires financiers :**

 Appels à candidatures 2017 « Dynamisme des bourgs ruraux »  
 ETAT - DÉTR  
 Chantier de réinsertion ou Chantier Jeunes  
 Roi Morvan Communauté  
 Label Petites Cités de Caractère Fondation du patrimoine  
 Conseil Départemental

**OPÉRATION N° 16**


Temporalité 1 2 3

**Calendrier prévisionnel :**

 Date prévisionnelle de début du projet : juin 2018  
 Date prévisionnelle de fin du projet : Septembre 2019  
 Durée : 12 mois

**Localisation sur le périmètre :**


Rallye photo avec le centre de loisirs de Guémené-sur-Scorff

**LIENS AVEC D'AUTRES ACTIONS**

- 4/ Confortation du Label Petites Cités de Caractère
- 5/ Entrée de Ville Route de Lorient
- 12/ Valorisation des rives du Scorff
- 31/ Ferme pédagogique

**2 AXE TOURISME ET IDENTITE**

Les dépenses prévisionnelles doivent être du même montant que les recettes prévisionnelles.  
 Seules les dépenses qui ne font l'objet ni d'une récupération de TVA ni d'un assujettissement à la TVA peuvent être présentées en TTC.

 Récupération de la TVA :   
 Assujettissement à la TVA : 
**Plan de financements - Dépenses :**

Nature des dépenses	Montant	HT / TTC	Investissement / Fonctionnement	Echéancier
Commune de Guémené-sur-Scorff				
• Temps de travail	2 500 €			
• Nettoyage et embellissement du petit patrimoine répertorié	15 000 €		Fonctionnement	2018
Honoraires :				
Conception des circuits patrimoniaux, supports de signalétique et outils de communication touristiques	13 923 €	TTC	Investissement	2018
Travaux :				
Réfection de la rue Jean Martin	52 500 €	TTC	Investissement	2018
<b>Total opération</b>	<b>83 923 €</b>	<b>TTC</b>		

**TITRE : MISE EN VALEUR DU PETIT PATRIMOINE ET ÉLABORATION DE CIRCUITS RÉCRÉATIFS**
**OPÉRATION N° 16**

**ESPACES EXTERIEURS**
**Plan de financements - Recettes :**

Nature des recettes	Montant	HT / TTC	Investissement / Fonctionnement	Echéancier
Appels à candidatures 2017 « Dynamisme des bourgs ruraux » Etat	16 515.35 €	TTC	Investissement	2018
Label Petites Cités de Caractère	2 000.00 €	TTC	Investissement	2018
Subvention CD 56 Tourisme	12 588.45 €	TTC	Investissement	2018
Roi Morvan Communauté > Temps de travail	3 500.00 €	TTC	Fonctionnement	2018
Chantier insertion / jeunes patrimoine	10 000.00 €	TTC	Fonctionnement	2018
Pays COB - Contrat de Partenariat Sous réserve de la validation de la révision du contrat	13 284.60 €	TTC	Investissement	2018
Commune de Guémené-sur-Scorff > Temps de travail	7 500.00 €	TTC	Fonctionnement	2018
Fonds Propres Commune	18 534.60 €	TTC	Investissement	2018
<b>Total opération</b>	<b>83 923 €</b>	<b>TTC</b>		



*Les subventions indiquées au titre de la Région et de l'Etat, hors de l'appel à candidatures, feront l'objet d'examens et de décisions propres aux dispositifs prévus.*

*Ces fiches ne prévalent pas des accords de subvention pour ces crédits.*